

**OLIVIER FOURNIER - CHARLES ADRIEN LOUIS**



# **RESPONSABLES !**

**POUR RENOUER AVEC LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**

**2015**

**Parution : décembre 2015**

Crédits photo couverture :

Place de la République -  @clem Flickr - certains droits réservés



## Sommaire

Prérequis.....	3
Introduction .....	23
Chapitre 1 – De l'utilité d'un modèle résilient .....	27
Chapitre 2 – Reconsidérons la place de l'emploi dans la société, instaurons un revenu universel et réformons le système bancaire.....	45
Chapitre 3 – Osons la décentralisation de l'éducation nationale et l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	59
Chapitre 4 – Instaurons un engagement citoyen tout au long de la vie, pour refonder le creuset national, et envisageons une gestion différente de nos territoires .....	67
Chapitre 5 – Recentrons l'État sur ses fonctions régaliennes .....	81
Chapitre 6 – Rétablissons la confiance envers nos élus, en impliquant davantage les citoyens et en établissant une République enfin exemplaire .....	87
Chapitre 7 – Repensons la fonction de l'entreprise et faisons évoluer le salariat .....	93
Chapitre 8 – Redéployons les effectifs de la fonction publique et confirmons la cohérence économique de notre modèle .....	105
Conclusion.....	110
Annexe 1 – Estimation de la répartition des missions disponibles dans le cadre de l'engagement citoyen.....	118
Annexe 2 – Évolution de la répartition des emplois de la fonction publique ..	119
Annexe 3 – Budget des collectivités et de l'État .....	120
Annexe 4 – Détail et évolution des nouvelles taxes et des consommations énergétiques .....	122
Annexe 5 – Détail de l'évolution des salaires .....	125



## Prérequis

*Cet ouvrage se base sur un certain nombre de constats physiques et sur la notion d'une contrainte environnementale inhérente à notre mode de développement. Afin de donner à tous les lecteurs un même socle de compréhension, nous développons dans ce prérequis les quelques éléments fondamentaux qu'il nous semble important d'intégrer pour comprendre la logique de l'ouvrage.*

### **Du monde « infini » au monde « fini »**

Les révolutions industrielles des siècles derniers ont apporté leurs lots de progrès et de développement qui sont à la base du monde d'aujourd'hui.

Notre modèle de développement a permis en à peine deux siècles de multiplier par deux l'espérance de vie (de 40 ans au XIX<sup>e</sup> siècle à 81 ans en 2014)<sup>1</sup>, de décupler les richesses par habitant, de diminuer le temps de travail, d'apporter des acquis sociaux, de développer les loisirs (...), de développer des inventions dont nous sommes incapables de nous passer aujourd'hui : moteurs, électricité, satellites, téléphonie, internet, objets connectés... un système agricole et industriel mécanisé, automatisé, informatisé...

Cela a été rendu possible par l'exploitation de nouvelles formes d'énergie, passant de sources d'énergie essentiellement musculaires (travail des hommes et des animaux) et liées aux ressources naturelles (biomasse) à des sources d'énergie essentiellement fossile (pétrole, gaz, charbon) qui représentent plus de 80 % de la production d'énergie mondiale.

Nous nous sommes émancipés de la contrainte de surface (exploitation exclusive de ce qui est sur le sol ou à faible profondeur) pour exploiter de nouvelles ressources en matériaux et énergie, forant jusqu'à 15 kilomètres de profondeur et se déplaçant régulièrement à 10 kilomètres au-dessus de la surface de la Terre (avion).

Nous percevons très nettement les limites de notre planète. Alors qu'au début de la révolution industrielle (1769, machine à vapeur de Watt) nous n'étions encore que 700 millions et découvrons encore des territoires inconnus (la

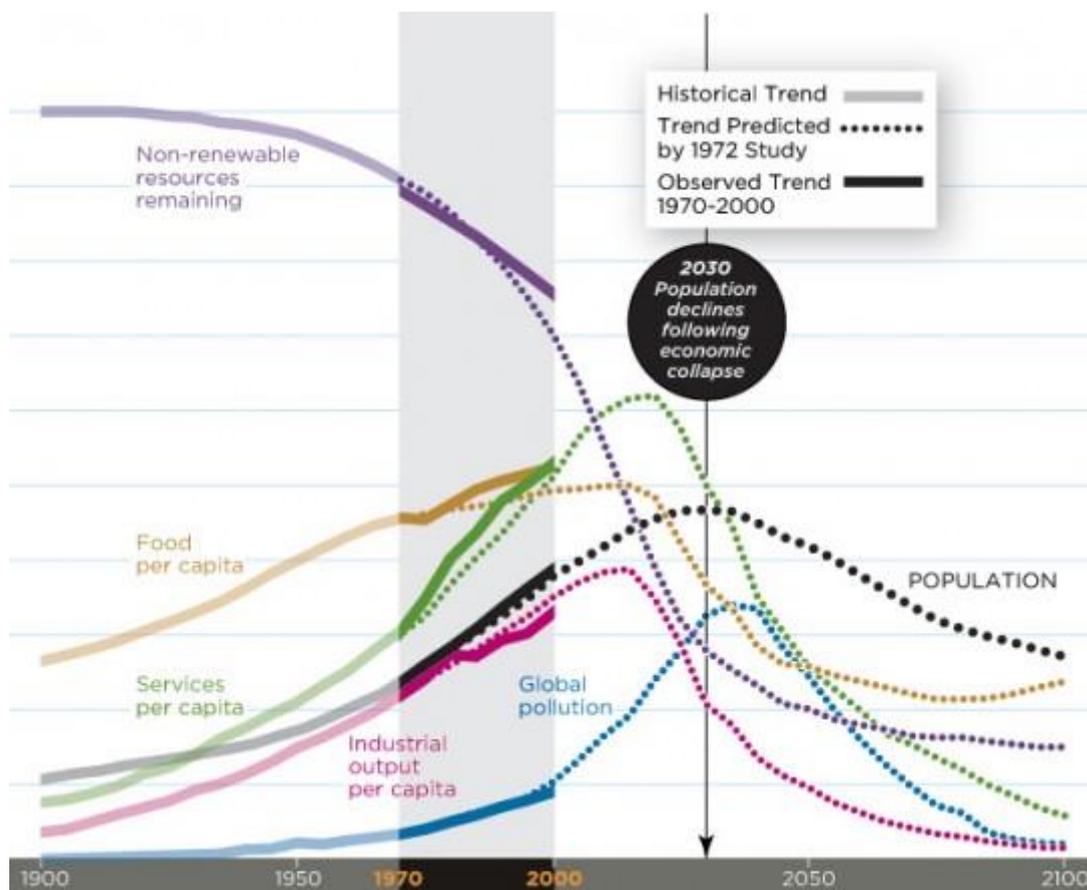
---

<sup>1</sup> Source INED pour le XIX<sup>e</sup> siècle, INSEE pour 2014

découverte de l'Antarctique date de 1820, l'expédition du Beagle de Darwin date de 1831), nous avons tous en tête aujourd'hui notre planète vue de la Lune et pouvons observer chaque recoin des terres habitées avec des outils comme Google Maps. Nous sommes capables de mesurer les variations de quelques dixièmes de millimètres du niveau des mers et avons une bonne visibilité sur ce que contient notre sous-sol.

Le temps du monde « infini » est donc derrière nous et nous devons désormais raisonner en monde fini.

Cette vision du monde fini (qui implique donc qu'il y a des limites) a été rendue concrète en 1972 par le rapport du Club de Rome intitulé « The Limits to Growth »<sup>2</sup>, qui montrait déjà très clairement les limites du modèle de croissance économique tel qu'il est pensé.



<sup>2</sup> Rapport commandé à des chercheurs du MIT en 1970 et publié en 1972, questionnant les limites de la croissance, dont une version actualisée a été publiée en 2012 et confirme les prévisions du modèle sur les 40 dernières années.

Aujourd'hui, les leaders d'opinion et les médias s'intéressent essentiellement à l'économie pour expliquer l'évolution à court terme de nos sociétés. Pas un journal télévisé ne mentionne pas la croissance (sous-entendu du PIB), le taux de chômage déclaré ou la compétitivité des entreprises.

Sans nous attarder sur cette partie, nous pouvons néanmoins noter que les premiers théoriciens de l'économie décrivaient déjà la théorie économique actuelle comme un ensemble de règles permettant de gérer un état de transition pour accompagner la révolution industrielle et le développement de nos sociétés jusqu'à un état stable. En 1848, John Stuart Mills percevait déjà que nous ne pouvions pas raisonner indéfiniment en monde infini : « Les économistes n'ont pu manquer de voir plus ou moins distinctement que l'accroissement de la richesse n'est pas illimité ; qu'à la fin de ce qu'on appelle l'état progressif se trouve l'état stationnaire. »

### **Schématisation simplifiée de notre environnement**

L'économie, au sens usuel, s'intéresse à la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services. Cette vision, bien qu'incomplète, a permis la gestion de nos sociétés en « monde infini » de manière satisfaisante.

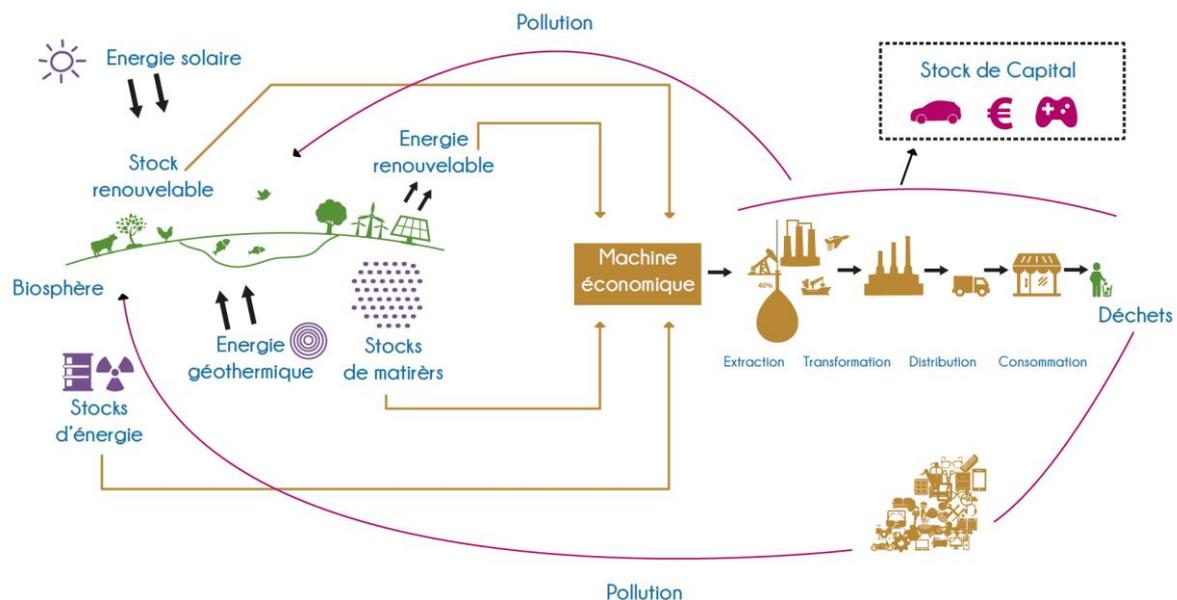
Or, dans un monde fini, il est indispensable de prendre en considération l'amont et l'aval : ce qui permet de produire et ce qui sort en bout de chaîne. En particulier, nous ne produisons rien sans matières premières et sans énergie pour transformer cette matière première.

De manière simple, nous avons à notre disposition en entrée de système :

- des stocks de matières (fer, aluminium, sable, or, terres rares...) ;
- des stocks d'énergies (uranium, charbon, pétrole, gaz...) ;
- un approvisionnement continu en énergie sous deux formes :
  - o énergie solaire, directement émise par le Soleil et arrivant sur l'ensemble de la surface terrestre. Cette énergie pouvant se récupérer directement (solaire, photovoltaïque) ou par les mouvements qu'elle engendre (cycle de l'eau : barrages hydrauliques ; vent : éolien...) ;
  - o énergie géothermique, issue du noyau terrestre ;

- La biosphère, c'est-à-dire l'ensemble du monde vivant et l'espace naturel dans lequel des processus dynamiques alimentés par les sources énergétiques (solaire et géothermique) permettent l'évolution du monde vivant. Cette biosphère met à notre disposition des services et des ressources. Elle constitue un stock, mais qui a la particularité de se renouveler (contrairement aux stocks de matières et d'énergies présentés plus haut). C'est le cas par exemple des forêts, qui offrent divers services de fixation des sols, de stockage du carbone (...) et qui produisent un stock de bois. Plus que le stock présent, c'est avant tout la quantité de ressources et de services offerts en continu par la biosphère (ou biocapacité) qui importe si nous souhaitons sortir d'une comptabilité de stock pour s'intéresser à une comptabilité de flux. En effet, il est plus important de savoir la quantité de carbone que stockera un hectare de forêt sur une année que de connaître la quantité de carbone totale stockée dans une forêt à un moment donné.

C'est à partir de ces éléments que nous pouvons commencer à nous organiser, c'est-à-dire à produire, distribuer et consommer. Chaque année, nous pouvons produire une quantité finie d'éléments et consommer une quantité finie de biens et de services.



Les éléments produits sont déstockés du système Terre et vont permettre d'alimenter notre capital, c'est-à-dire un nouveau stock constitué de l'ensemble des produits et ressources pour lesquels nous avons un intérêt. Il s'agit d'un stock d'objets ou de matières encore utilisables et que nous conservons.

Tout au long de la chaîne, l'ensemble du processus de production, distribution, consommation engendre également de la pollution, c'est-à-dire des éléments non souhaités et non conservés qui vont retourner et dégrader la biosphère. De manière simple, nous pouvons considérer que tout ce qui n'est pas mis dans notre stock « capital » est une pollution.

Ces pollutions se matérialisent sous différentes formes : pollution de l'air, de l'eau, des sols... issus de quantités de rejets non désirés importantes.

Elles ont pour conséquence, outre les impacts sur la santé, une perturbation du système géochimique global (biosphère, lithosphère, hydrosphère, atmosphère) :

- dérèglement climatique ;
- perturbation des cycles biogéochimiques (phosphore ; azote) ;
- perte de la biodiversité (le monde est un système complexe où toutes les espèces sont interdépendantes, la disparition d'une espèce peut avoir des impacts sur l'ensemble du système) ;
- pollution des nappes phréatiques rendant l'eau impropre à la consommation ;
- appauvrissement de l'ozone stratosphérique, principale protection contre les UV par l'augmentation de la charge atmosphérique en aérosols ;
- ...

Ainsi, nous avons une description plus compréhensible du monde qui nous entoure, avec quelques entrées, la machine économique qui permet de transformer et augmenter notre stock de produits valorisables et des pollutions qui viennent perturber les entrées et les différents procédés.

## **Une pollution particulièrement étudiée : le Gaz à Effet de Serre**

L'une de ces pollutions est particulièrement intéressante et étudiée aujourd'hui, ce sont les émissions de Gaz à Effet de Serre<sup>3</sup> (GES).

Cette pollution est intéressante à plusieurs titres : les principaux GES émis par l'Homme participent au cycle du carbone qui est un cycle naturel nécessaire à l'alimentation des plantes notamment et ainsi à la base de la chaîne du vivant. Les GES proviennent principalement de l'utilisation des énergies fossiles donc de notre stock d'énergie et de l'utilisation des sols (déforestation, agriculture, élevage). Enfin, les GES impactent directement le climat en réchauffant l'atmosphère. Notons d'ailleurs que sans les GES, la vie ne serait pas possible sur Terre puisque la température moyenne serait de l'ordre de -18°C.

Il s'agit pour ainsi dire d'un indicateur fondamental du monde fini et de notre modèle de développement. Il mérite donc que l'on s'y attarde quelque peu, après quelques propos introductifs sur le climat.

### **Qu'est-ce que le climat ?**

Le climat s'intéresse aux conditions atmosphériques sur une région donnée sur un intervalle de temps relativement long (plusieurs années). Il diffère grandement de la météo qui, elle, s'intéresse aux conditions atmosphériques sur un petit espace et sur un intervalle de temps court (de l'ordre de la journée).

À titre de comparaison, le climat est l'équivalent de la moyenne annuelle d'une classe tandis que la météo est la note qu'obtient un élève à un devoir donné. D'un devoir à l'autre, la note d'un élève peut très largement varier sans que cela fasse significativement varier la moyenne annuelle. La note d'un élève peut baisser tandis que la moyenne de la classe augmente.

Le climat est relativement stable à l'échelle humaine et ces variations ne se ressentent en général que sur plusieurs générations. Néanmoins, à des échelles

---

<sup>3</sup> Les Gaz à effet de serre (GES) sont des gaz présents dans l'atmosphère qui ont la particularité d'absorber une partie du rayonnement émis par la terre avant de le restituer, ce qui a pour effet d'augmenter la température à la surface de la terre à l'image d'un couvercle posée sur une casserole. Les GES sont naturellement présents dans l'atmosphère, les principaux étant la vapeur d'eau et le dioxyde de carbone. Au-delà de leur présence naturelle, c'est essentiellement la modification de la concentration de certains de ces GES dans l'atmosphère induite par l'Homme qui est questionnée et qui est à l'origine des changements climatiques.

de temps longues, le climat varie fortement et a toujours varié sous l'effet d'un certain nombre de facteurs :

- les variations astronomiques : position de la Terre par rapport au Soleil (variation de l'excentricité, de l'obliquité de la Terre, variation de l'activité solaire...);
- les variations géologiques : dérive des continents, formation de montagnes, activité volcanique... ;
- les variations intrinsèques : courants océaniques, courants atmosphériques...

Il y a déjà eu des périodes beaucoup plus chaudes et beaucoup plus froides sur Terre. Sur le dernier million d'années, le climat sur Terre a oscillé entre des périodes glaciaires et des périodes interglaciaires.

Une période glaciaire dure quelques dizaines de milliers d'années. Lors de la dernière période glaciaire (-120 000 à -10 000 ans), la température moyenne à la surface du globe était d'environ 9°C, la surface des océans se situait 120 mètres plus bas qu'actuellement et l'ensemble des îles britanniques était recouvert de glaciers.

Nous sommes actuellement dans une période interglaciaire. Ces périodes sont plus courtes et durent dix à vingt mille ans. Le passage d'une période glaciaire à une période interglaciaire prend plusieurs milliers d'années. La température augmente alors de 5 à 6°C (environ 14°C en moyenne sur la surface du globe) et le niveau des océans de 120 mètres.

La période interglaciaire est particulièrement propice au développement de l'humanité. Ce n'est pas un hasard si la révolution néolithique a commencé vers -9 000 avant J.-C., soit lors de la stabilisation du climat dans les conditions que nous connaissons actuellement.

Autrement dit, l'ensemble de nos sociétés, telles que nous les concevons aujourd'hui, se sont développées dans des conditions climatiques stables et particulièrement propices. Toutes les civilisations qui constituent l'Histoire (des peuples sumériens à notre société actuelle, en passant par les civilisations égyptiennes, romaines, par l'Empire ottoman...) ont évolué sous des conditions

climatiques semblables et aucune variation significative du climat n'a eu lieu dans l'histoire des civilisations.

Cela n'a pas empêché quelques petites variations. Nous avons connu lors du dernier millénaire deux périodes intéressantes : l'optimum médiéval (X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle) caractérisé par des abondances dans les récoltes et qui a par exemple facilité l'arrivée des vikings au Groenland et le petit âge glaciaire (XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle) plutôt caractérisé par un nombre important de famines et de grandes épidémies de peste. La différence de température moyenne entre ces deux périodes est de l'ordre de 0,5°C.

Nous sommes donc particulièrement bien adaptés pour vivre dans ces conditions climatiques globales mais n'avons aucune expérience de vie avec un climat global différent.

Or, les émissions de GES d'origine humaine sont aujourd'hui suffisamment importantes pour que l'Homme soit considéré comme un autre facteur de variation climatique.

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), créé en 1988, produit régulièrement des rapports dans lesquels il synthétise l'ensemble des connaissances scientifiques sur la question climatique.

Aujourd'hui, il est admis par l'ensemble de la communauté scientifique travaillant sur ces sujets que les émissions de GES d'origine humaine constituent la cause principale des variations climatiques observées. En un siècle, la température moyenne sur l'ensemble de la surface du globe a déjà augmenté de plus de 0,85°C<sup>4</sup> ce qui en fait la plus rapide augmentation connue a minima sur le dernier million d'années. Et le réchauffement global s'accélère.

Bien que fortement corrélée aux émissions de GES liées à l'Homme, l'augmentation moyenne des températures entraîne d'autres phénomènes naturels (fonte des glaces, du pergélisol....) qui peuvent à leurs tours être une cause de changements climatiques. La communauté scientifique s'accorde à dire qu'il est souhaitable de limiter au maximum l'augmentation des températures et de ne pas dépasser une augmentation de plus de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle car, au-delà, il n'est pas exclu que le système s'emballe et que des

---

<sup>4</sup> Source : 5<sup>e</sup> rapport du GIEC, parution 2014

impacts irréversibles et imprévisibles se produisent remettant en cause jusqu'à l'existence même, si ce n'est de notre espèce, au moins de notre organisation en société tel que nous le concevons aujourd'hui.

Pour n'en citer qu'un, la fonte du pergélisol (sol gelé toute l'année en Sibérie et au Canada principalement) pourrait laisser s'échapper dans l'atmosphère une quantité faramineuse de méthane (un gaz à effet de serre ayant un pouvoir de réchauffement 25 fois supérieur au dioxyde de carbone). Aujourd'hui, il y a deux fois plus de carbone organique piégé dans le pergélisol qu'il n'y en a dans l'atmosphère.

Il ne faut cependant pas comprendre ici qu'il y aurait un déclenchement de ces phénomènes dès que nous atteindrions une augmentation de 2°C, ceux-ci seront progressifs et la seule chose dont on peut être sûr est que plus la température moyenne augmentera, plus la probabilité de réalisation de ces phénomènes sera grande. C'est pourquoi l'accord de Paris faisant suite à la COP21 préconise de tendre autant que possible vers une augmentation des températures moyennes de 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

### **Fera-t-il simplement « plus chaud » ?**

Le réchauffement global s'accompagne de nombreux changements et conséquences déjà perceptibles et qui seront d'autant plus intenses que nous émettrons des GES.

Au programme, nous pouvons citer :

- une répartition différente des précipitations : certaines régions déjà bien humides verront leurs précipitations augmenter tandis que d'autres, plutôt sèches, s'assècheront encore ;
- des risques pour la flore : les variations de températures et de précipitations auront pour effet un déplacement des aires favorables à chaque espèce de plantes de 200 kilomètres au nord en moyenne. Plus ces changements seront rapides, moins les espèces végétales auront le temps de migrer naturellement ;
- avec la sécheresse et le manque d'eau, les incendies seront sûrement plus fréquents. En 2010, les grands incendies en Russie avaient réduit les stocks

mondiaux de blé, entraînant une hausse des prix à l'origine des révoltes de 2011 ;

- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météo extrêmes : plus il fait chaud, plus les fluides (atmosphère et océans) s'agitent. Les phénomènes météo extrêmes se traduisent de plus en plus fréquemment par des catastrophes naturelles car l'exposition aux risques et la vulnérabilité augmentent<sup>5</sup>. Rien qu'en France, il n'y a jamais eu autant de personnes habitant en zones inondables et l'année 2014 a été particulièrement riche en inondations ;
- une augmentation du niveau des océans liée à la fonte des inlandsis (Antarctique, Groenland)<sup>6</sup>, des glaciers et à la dilatation de l'eau du fait de l'augmentation de température. Cette augmentation pourrait atteindre un mètre d'ici la fin du siècle, ce qui affecterait près de 700 millions de personnes sur Terre ;
- l'acidification des océans : une partie de CO<sub>2</sub> émis dans l'atmosphère est absorbée et dissoute par les océans (environ 40 %), ce qui a pour effet de l'acidifier. L'acide attaque le calcaire du plancton (base de la chaîne alimentaire marine) et des coraux (qui supportent mal aussi le réchauffement des eaux et servent de lieu de vie et reproduction pour la grande majorité des espèces marines) ;
- une prolifération des insectes et bactéries pour lesquels la chaleur est propice au développement. Certaines espèces migreront dans des zones où la population n'est pas habituée à y faire face. Le paludisme (ou malaria) propagé par les moustiques, les chenilles processionnaires du pin qui remontent vers le nord de la France et parasitent nos résineux en sont des exemples.

Toutes ces conséquences et bien d'autres provoqueront d'importants déplacements de population. D'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, plusieurs dizaines voire

---

<sup>5</sup> Au-delà de l'augmentation de l'intensité des phénomènes météorologiques, résultant du changement climatique, les catastrophes meurtrières s'expliquent également par une propension à peupler de plus en plus les zones à risques et à fragiliser ces zones par l'artificialisation des sols notamment.

<sup>6</sup> Les inlandsis sont des terres émergées recouvertes de glaces. La fonte de ces glaces provoque une augmentation du niveau des océans contrairement à la fonte des banquises (arctique). Tout comme les icebergs, la banquise possède une partie émergée uniquement pour des raisons de propriétés physique (la glace est moins dense que l'eau), mais tel un glaçon dans un verre d'eau, sa fonte n'entraîne pas d'augmentation de niveau.

centaines de millions de personnes pourraient se retrouver contraintes de migrer en tant que réfugiés climatiques<sup>7</sup>.

Ce n'est donc pas qu'un problème de température mais de dérèglement climatique généralisé ; ce n'est pas qu'un problème de « Nature » extérieure à l'homme, mais bien une dégradation brutale et profonde de notre milieu de vie.

### **La problématique du carbone aujourd'hui**

Il est aujourd'hui admis qu'il y a une forte corrélation entre les émissions de GES d'origine humaine, que nous mesurons en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e) ou en milliards de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (GtCO<sub>2</sub>e) et l'augmentation des températures moyennes sur la surface du globe.

Nous avons déjà émis depuis le début de la révolution industrielle plus de 2 000 GtCO<sub>2</sub>e et nous émettons chaque année un peu plus de 37 GtCO<sub>2</sub>e (en croissance actuellement de près de 2 % par an). Pour limiter l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, il ne faudrait pas émettre plus de 1 200 GtCO<sub>2</sub>e supplémentaires d'ici la fin du siècle<sup>8</sup>. Au rythme actuel, nous aurons épuisé notre quota d'ici 25 ans.

Cela montre à la fois l'urgence de la situation et sa complexité. Nous ne sommes plus dans une problématique qui concerne les générations futures mais bien les générations actuelles et nous avons une première idée de l'horizon temporel des limites de notre modèle.

Autre fait alarmant, la moitié des émissions de GES déjà émises dans l'histoire de l'humanité l'a été entre 1988 et aujourd'hui<sup>9</sup>. C'est-à-dire, depuis que nous nous préoccupons de la question climatique, non seulement nous n'avons pas diminué nos émissions annuelles, mais celles-ci progressent à un rythme sans cesse croissant.

---

<sup>7</sup> Le terme de réfugié climatique permet de distinguer les réfugiés dont la raison principale d'exode est liée aux conditions climatiques qui ne leur permettent plus de subvenir à leurs besoins primaires et de vivre en sécurité. Cela peut arriver directement ou indirectement en étant à l'origine de conflits qui seront le déclencheur des migrations.

<sup>8</sup> Source : 5<sup>e</sup> rapport du GIEC, parution 2014

<sup>9</sup> Calcul sur base des données du Carbon Dioxide Information Analysis Center

## **Outre le climat, nous faisons face à un véritable enjeu en matière de ressources**

Comme pour le carbone, notre consommation d'énergie, de minerais et de ressources naturelles croît de manière exponentielle.

Nous avons parfois du mal à saisir la signification réelle d'une croissance exponentielle. Pourtant, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous atteignons plus rapidement qu'imaginé les limites de notre modèle.

Pour donner une idée, prenons une croissance de 2 % par an de la consommation d'une ressource quelconque et supposons que nous consommons la première année 1/1000<sup>e</sup> du stock de cette ressource. Nous pouvons alors supposer que cette ressource est présente en large quantité et ne pas nous intéresser à son épuisement.

Pourtant, à un rythme de croissance linéaire de 2 % par an, il ne faut que 154 ans pour épuiser totalement la ressource. Mais le plus remarquable est que nous aurons consommé la moitié de la ressource au bout de la 121<sup>e</sup> année. Autrement dit, si nous commençons à considérer les limites de la ressource lorsque nous avons épuisé la moitié du stock, il ne reste plus que 33 ans avant d'atteindre la fin du stock.

### **Le stock d'énergie**

En 2013, la consommation mondiale d'énergie fossile était de 4 574 Mtep<sup>10</sup> de pétrole, 3 312 Mtep de charbon et 3 146 Mtep de gaz<sup>11</sup>, soit environ 80 % de la consommation totale d'énergie (nucléaire, renouvelables dont biomasse compris)

Sur les 30 dernières années (de 1983 à 2013), nous avons consommé à l'échelle mondiale 117 Gtep de pétrole, 70 Gtep de charbon et 69 Gtep de gaz.

Sans prendre en compte les considérations économiques (prix d'exploitation trop élevé), les réserves prouvées équivalent actuellement à 53 fois la consommation annuelle pour le pétrole (environ 35 si l'on ne tient pas compte des sables bitumineux canadiens et du pétrole extra lourd vénézuélien) ; 55 fois

---

<sup>10</sup> Mtep : mégatonne équivalent pétrole, pouvoir calorifique d'un million de tonnes de pétrole. Cette unité est souvent utilisée pour mesurer les consommations et productions de grande quantité d'énergie. Une Tep (tonne équivalent pétrole) correspond à l'énergie contenue dans 1 000 litres de pétrole, soit approximativement de quoi déplacer une voiture particulière sur 16 000 km.

<sup>11</sup> Source : The Shift Project Data Portal

la production annuelle pour le gaz et 113 fois la production annuelle pour le charbon.

Sur des considérations purement de stock, sans tenir compte de l'augmentation de la demande, sans tenir compte des investissements nécessaires et de leur rentabilité, sans tenir compte de la faisabilité technique, sans tenir compte des effets sur le climat, il nous reste l'équivalent d'une cinquantaine d'années de ressources fossiles conventionnelles.

Cinquante ans, vraiment ? En réalité, cette indication n'est que peu utile outre le fait qu'elle nous renseigne sur la limite du stock énergétique. Car ce qui est important n'est pas de savoir ce qu'il reste dans le sol, mais à quelle vitesse nous pouvons l'extraire. Autrement dit, pendant combien de temps encore pourrons-nous accroître notre consommation d'énergie mondiale ?

Comme pour tout stock fini, la quantité extraite d'une énergie donnée commencera par croître, atteindra un maximum de production et déclinera inlassablement jusqu'à épuisement du stock. Ce qui s'explique simplement par le fait que nous commençons par puiser l'énergie la plus simple à extraire et qu'il nous reste ensuite la plus complexe à extraire. La bonne question est donc : à quel moment arrive ce maximum ? Il semblerait que pour le pétrole conventionnel, ce pic ait été dépassé en 2006<sup>12</sup>.

Il existe une littérature abondante sur le sujet à laquelle nous renvoyons le lecteur s'il souhaite se renseigner davantage. Nous retiendrons à ce stade que l'énergie abondante et peu chère que nous connaissons vit ses derniers instants et qu'il faudra désormais tabler sur une énergie plus rare et donc plus chère.

### **Les autres stocks**

Hormis l'aluminium et le fer, présents en quantité telle que nous pouvons considérer un stock (pour l'heure) infini, nous commençons à percevoir les limites du stock récupérable de nombreux métaux, comme le cuivre (environ 30 ans au rythme actuel), l'uranium, le zinc ou encore l'or (qui a déjà passé son pic de production ; aujourd'hui, nous broyons 1 tonne de matériaux pour en extraire 5 grammes d'or) pour ne citer que les métaux les plus conventionnels. Car nous utilisons des métaux de plus en plus diversifiés et une bonne partie du tableau

---

<sup>12</sup> Rapport 2009 de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) ; données ASPO (Association pour l'étude des pics de production de pétrole et de gaz naturel)

de Mendeleïev est actuellement utilisé dans notre industrie : le lithium pour nos batteries et nos ordinateurs ; l'indium pour les écrans LCD ; le palladium pour les pots catalytiques ; le néodyme pour les éoliennes...

Par ailleurs, si les métaux se recyclent en théorie à l'infini (c'est à dire que nous capitalisons ce que nous extrayons du sous-sol, contrairement à l'énergie qui est consommée par le processus de production), la pratique nous montre qu'il n'en est rien. Un exemple emblématique est celui du titane, métal utilisé pour construire les ailes d'avion notamment, mais qui est dans les faits très peu recyclé du fait que 95 % de son utilisation est aujourd'hui sous forme d'oxyde de titane. Or cet oxyde de titane est ce qui permet de produire la couleur blanche métallisée des peintures et des tubes de dentifrice, si bien que 95 % de ce métal aux propriétés importantes est dispersé en particulier par l'intermédiaire de nos lavabos.<sup>13</sup> La problématique des métaux ne fait pas que s'ajouter à celle de l'énergie. L'une et l'autre sont interdépendantes : nous avons besoin de plus en plus de métaux pour extraire une énergie de plus en plus difficile d'accès et nous avons besoin de plus en plus d'énergie pour extraire ces métaux qui se raréfient.

### **Les ressources naturelles**

Pour nourrir l'ensemble de la population mondiale, soit un peu plus de 7 milliards d'habitants, nous utilisons plus de 50 millions de km<sup>2</sup> de surface agricole, soit près de 35 % de la surface totale émergée. Nous avons également artificialisé<sup>14</sup> près de 2 % de la surface totale et le reste est essentiellement constitué de forêts (25 %), de déserts (30 %) ou recouvert de glace (8 %).

Les terres arables que nous cultivons de manière intensive s'appauvrissent : nous perdons chaque année de 1 à 4 tonnes de terre par hectare<sup>15</sup> et avons de plus en plus de problèmes d'érosion ou de salinisation des sols.

Les rares stocks sauvages encore existants, essentiellement les ressources halieutiques (relatives à la pêche), sont surexploités. Nous sommes littéralement

---

<sup>13</sup> D'après Philippe Bihouix, L'âge des low-tech

<sup>14</sup> Selon la nomenclature de l'occupation des sols de Corine Land Cover, les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

<sup>15</sup> Source : Service des Observations et Statistiques du Commissariat Général au Développement Durable

en train de vider la mer puisque près de 50 % de la faune marine a disparu au cours des 40 dernières années<sup>16</sup>.

Les ressources en eau potable sont également limitées : les nappes phréatiques et les lacs qui constituaient d'importants stocks d'eau se vident<sup>17</sup>, lorsqu'ils ne sont pas irrémédiablement pollués.

Là encore, nous percevons les limites du monde fini.

### **L'empreinte écologique**

Pour caractériser toutes ces limites, nous utilisons un outil simple appelé « empreinte écologique ». L'empreinte écologique d'un territoire estime la taille du territoire nécessaire pour répondre à tous nos besoins et permet de mettre en corrélation toutes ces limites.

Aujourd'hui, l'empreinte écologique mondiale est d'environ 1,7 planète, ce qui signifie que nous consommons chaque année 1,7 fois ce que la planète produit comme ressource dans l'année – la biocapacité.

En 2015, le « jour du dépassement », qui marque la date à partir de laquelle nous sommes en surconsommation était au 13 août 2015. La première année où nous dépassions ce que la planète produit fut l'année 1986. Nous étions alors un peu moins de 5 milliards sur Terre et le PIB mondial était 6 fois moins élevé qu'actuellement.

Depuis le 13 août donc, nous vivons de nos stocks, puisant nos ressources dans les réserves accumulées dans notre sous-sol depuis des millions d'années.

### **Peut-on vivre de nos stocks encore longtemps ? Comment est-il possible de dépasser la production de la planète ?**

En parlant de plusieurs planètes, nous partons du principe qu'une planète produit une quantité maximum de ressources par année sur l'ensemble de sa surface. En effet, la quasi-totalité des ressources de « flux », qui se renouvellent chaque année, sont issues de l'énergie solaire et des nutriments contenus dans

---

<sup>16</sup> Rapport Planète Vivante Océans 2015, élaboré par le WWF et la ZSL (Zoological Society of London)

<sup>17</sup> Exemple : le lac Tchad est passé de 25 000 km<sup>2</sup> à moins de 2 000 km<sup>2</sup> entre 1973 et 2012 selon la commission du Bassin du lac Tchad

la terre ou dans la mer qui forment des ressources utilisables ou consommables par unité de surface.

À ces ressources, nous pouvons ajouter ce que nous puisons dans le stock présent dans le sous-sol, soit essentiellement l'énergie fossile. Ce stock est principalement issu de la fossilisation d'êtres vivants il y a plusieurs dizaines de millions d'année. Autant dire qu'à notre échelle de temps, nous ne pouvons pas considérer cette énergie comme une ressource de flux.

C'est en puisant dans ce stock que nous dépassons les ressources de la planète. Il nous permet ainsi, pour un temps, de vivre au-dessus de la biocapacité. Or les limites de ce stock sont d'ores et déjà perceptibles et nous serons contraints de nous en passer dans les prochaines décennies.

Toutefois, une fois les stocks vidés, nous ne pourrons plus être en surconsommation et devrons nous limiter à notre biocapacité, qui sera en outre certainement réduite du fait des différentes pollutions ajoutées au système.

Entre temps, une période de transition sera nécessaire une fois la capacité maximale extractible des stocks atteinte. Nous allons donc passer par une empreinte écologique maximum, située probablement aux alentours de 2 planètes, puis nous serons contraints de nous limiter à la biocapacité.

L'unique autre solution, qui nous permettrait de rester à une consommation d'environ 2 planètes serait... d'avoir 2 planètes à notre disposition. En effet, si nous souhaitons garder voire augmenter notre capacité de consommation, donc de production, une solution consiste à exploiter d'autres sols ou sous-sols sur d'autres planètes. Cela peut se matérialiser par l'exploitation de surfaces relativement proches : la Lune, Mars, voire un ou deux satellites de notre système solaire. Soit en rapatriant toutes les ressources, soit en expédiant une partie de l'humanité sur ces nouveaux espaces de vie. Mais cette solution nécessite d'en étudier la faisabilité technique, énergétique et économique (rien ne garantit a priori que ce soit une solution viable) et ne pourrait être réalisable qu'en se lançant dans un vaste projet de société centré sur la réussite de cet objectif. Nous pensons que les contextes socio-économiques et géopolitiques ne permettront pas de réunir le consensus nécessaire à la mise en place de ce projet, qui de toute façon ne semble pas réaliste, surtout d'un point de vue énergétique.

## L'empreinte écologique nationale

Si nous exceptons cette solution, nous n'avons pas d'autre choix que de redescendre rapidement à une consommation d'une planète. Pour comprendre comment réussir cela, nous pouvons mettre en équation l'empreinte écologique, sur le principe de l'équation de Kaya pour les émissions de CO<sub>2</sub>.

Nous pouvons définir l'équation de l'empreinte écologique comme telle :

$$\text{empreinte écologique} = \{\text{empreinte écologique} / \text{PIB}\} * \{\text{PIB} / \text{population}\} * \{\text{population}\}$$

Ainsi, nous avons trois paramètres sur lesquels nous pouvons agir pour diminuer notre empreinte écologique :

- la population ;
- la consommation moyenne par personne (PIB / population) ;
- l'intensité en ressources et en déchets de notre économie (empreinte écologique / PIB), c'est-à-dire la portion de sol nécessaire pour fournir les intrants et absorber les déchets d'un euro de PIB.

Diminuer l'empreinte écologique mondiale de 40 % pour respecter les limites de la planète revient à réaliser un savant mélange de réduction et/ou de contrôle entre ces 3 paramètres.

Nous voyons alors apparaître le biais d'un raisonnement à l'échelle mondiale : l'évolution de chacun de ces paramètres est très différente d'un pays à l'autre et les choix faits par un pays auraient des répercussions sur l'ensemble des autres pays. Par ailleurs, l'empreinte écologique par habitant de chaque pays varie de manière importante d'un pays à l'autre. Ainsi, nous aurions à conscientiser le choix de l'égalité entre les individus. Considérons-nous que chaque individu sur Terre a le droit à une même empreinte écologique par habitant ou acceptons-nous de voir perdurer, voire s'accroître, des inégalités ?

Si nous dépassons l'empreinte écologique mondiale, il faut bien reconnaître que tous les pays n'ont pas la même responsabilité historique dans la hausse de cette empreinte. Les pays ayant la plus forte responsabilité sont-ils les seuls à devoir prendre des mesures ou bien tous les pays sont-ils concernés ?

En fait, cette mise en équation montre une chose : si nous souhaitons raisonner à l'échelle mondiale sur l'empreinte écologique, nous devons raisonner à l'échelle mondiale sur chacun des trois paramètres de l'équation. Mettre en place une politique mondiale sur chacun des paramètres nécessiterait d'avoir une gouvernance mondiale efficace pour traiter les problématiques de PIB, de population et d'intensité écologique du PIB, ce qui n'est, à court terme du moins, pas concevable. Par conséquent, nous restreindrons notre raisonnement à tenter de définir les limites raisonnables et justifiées pour l'empreinte écologique de notre territoire.

Ainsi, nous considérons que chaque pays doit prendre ses responsabilités pour que son empreinte écologique ne dépasse pas sa biocapacité et choisir la manière dont il agira sur les 3 paramètres énoncés ci-dessus. De manière schématique, l'empreinte écologique d'un pays peut être définie de la manière suivante :

Empreinte écologique = {empreinte écologique liée à la production nationale} + {empreinte écologique liée aux produits importés} – {empreinte écologique liée aux produits exportés}

En France, notre empreinte écologique est de 4,93 hag (hectares globaux<sup>18</sup>) par personne : 4,53 liés à la production nationale + 3,99 liés aux importations - 3,59 liés aux exportations). Alors que notre biocapacité par personne s'élève à 3,05 hag<sup>19</sup>.

**Nous devons donc réduire notre empreinte écologique de 38 %.**

Cependant, nous ne pouvons pas nous limiter à cette donnée globale. Nous devons également mettre en cohérence chacun des paramètres. Par exemple, pour compenser nos émissions de GES, nous avons besoin d'un couvert forestier dont la fonction est d'assurer le stockage carbone.

Nous voyons que nous sommes situées dans la moyenne, notre effort à faire correspondant à la moyenne des efforts à faire pour tous les pays. Il existe cependant une grande disparité entre les pays et il est évident que l'on ne peut attendre d'un pays comme le Luxembourg de se limiter à sa biocapacité. Si nous

---

<sup>18</sup> Les hectares globaux (hag) sont une mesure de l'empreinte écologique. Ils caractérisent les surfaces nécessaires de terre et d'eau pour produire les ressources consommées et pour absorber les déchets générés.

<sup>19</sup> Source : The Ecological Footprint – Atlas 2008

poussons un petit peu le raisonnement à l'échelle mondiale, des accords devraient donc être trouvés entre pays à la biocapacité élevée et pays dont la biocapacité est faible. Une certaine dépendance aurait donc lieu, de la même manière qu'aujourd'hui les pays disposant de peu de ressources issues du sous-sol sont dépendants des grands pays miniers ou pétroliers.

Nous souhaitons nous placer dans une optique de résilience (concept que nous définirons plus en détail au chapitre 1), c'est-à-dire que nous cherchons à être les plus autonomes possibles dans notre capacité à répondre à nos besoins et à définir la bonne manière d'agir sur chacun des 3 paramètres énoncés plus haut :

- la population ;
- la consommation moyenne par personne ;
- l'intensité en ressources et en déchets de notre économie.

### **Démographie : une stabilisation de la population**

La démographie est un sujet tabou et pourtant prépondérant. Si nous atteignons si vite nos limites, c'est en partie lié au fait que nous avons multiplié par 7 la population mondiale en un peu plus de deux siècles. En France, nous sommes passés d'environ 30 millions d'habitants en 1800 à 45 millions en 1960 à un peu plus de 66 millions aujourd'hui.

Si nous avons fait le choix de rester à 30 ou 40 millions d'habitants, nous voyons que nous serions en phase avec les enjeux de notre époque, puisque notre consommation correspondrait à notre biocapacité.

Aujourd'hui, faire le choix de laisser une pleine liberté à notre courbe démographique (et donc envisager une stabilisation ou une augmentation de la population) implique d'avoir une politique d'autant plus drastique sur les deux autres paramètres. Il ne nous semble effectivement pas socialement acceptable de prôner une baisse de la population et donc d'encourager celle-ci par des mesures contraignantes.

En revanche, il nous semble possible et même souhaitable de viser le maintien de notre population aux alentours de 65 millions d'individus, avec une pyramide des âges qui soit relativement homogène, c'est-à-dire que chaque tranche d'âge

jusqu'à 70 ans environ représente le même nombre d'individus, et donc de viser environ 780 000 individus par génération annuelle.

Ainsi, ne touchant pas au premier paramètre, l'ensemble de notre effort doit se concentrer sur les deux autres paramètres :

- agir sur notre consommation, donc notre pouvoir d'achat (en le diminuant)
- agir sur l'intensité en ressources et en déchets de notre économie (la diminuer signifiant que pour 1 euro-France d'achat, nous ayons un impact moindre sur notre environnement).

Diminuer le pouvoir d'achat est là aussi socialement difficile à accepter, compte-tenu de notre modèle de consommation actuel. Nous allons le voir par la suite, notre projet de société vise à s'émanciper de cette notion de pouvoir d'achat tel que nous la connaissons actuellement.

Ainsi, il nous faut essentiellement travailler sur l'intensité en ressources et en déchets de notre économie. Nous allons voir dans les chapitres suivants qu'en remettant un prix juste sur les éléments, qui prend en compte en particulier notre action sur notre environnement, nous serons en mesure de diminuer drastiquement notre intensité en ressources et en déchets (l'impact sur notre environnement pour 1 euro-France dépensé). Cela signifie que les produits et les services ayant un impact important, coûteront beaucoup plus cher, tandis que les produits et les services ayant un faible impact coûteront beaucoup moins cher. Notre pouvoir d'achat de produits et de services à faible impact environnemental augmentera donc alors que notre pouvoir d'achat de produits ou de services à fort impact environnemental diminuera de manière significative.

## Introduction

Nous sommes deux jeunes actifs de 30 ans, ingénieurs de formation, particulièrement concernés par le monde dans lequel nous évoluons et surtout soucieux de son avenir. Nous avons souhaité, sur la base d'un constat écologique défini dans les prérequis, mener quelques réflexions sur ce que pourrait être un monde différent. C'est la raison d'être de cet essai qui vise à proposer, à ceux qui se soucient comme nous de l'avenir, un projet de société global où la plupart des sujets traités par l'action publique seront abordés.

En effet, nous l'avons vu dans les prérequis, raisonner en monde fini implique de prendre en considération les limites physiques du système dans lequel nous vivons. Tirailé entre une obligation de croissance permanente liée à notre modèle économique – basé sur des courbes exponentielles et sur l'emprunt – et une obligation de réduction de notre utilisation de ressources naturelles, le système dans lequel nous sommes ancrés ne peut être considéré comme durable et nous mène vers des périodes de turbulence sérieuse. Ce que nous appelons la « crise des subprimes » de 2008 n'en était assurément qu'un premier aperçu, illustrant une dérive d'un modèle poussant à la surconsommation et au surendettement. Nous préférons du reste parler de retour à la réalité, tant il semble évident que les 30 glorieuses ne constituent absolument pas un modèle de croissance durable mais un passage éphémère dans notre histoire récente où nous nous sommes mis à croire que nous pouvions nous affranchir des barrières naturelles de notre système.

Le système dominant, du moins pour le monde occidental, a vécu. Était-ce le meilleur système que nous pouvions mettre en place sur le dernier siècle ? Peut-être. Était-ce un système adéquat pour mener à bien les révolutions industrielles ? Assurément. Il n'est pas question ici de remettre en cause nos choix passés. Ceux-ci ont été faits avec les connaissances et les ignorances de l'époque et nous devons être reconnaissants de ce qu'a pu nous apporter ce système.

Néanmoins, nous avons désormais tous les éléments pour comprendre qu'il est urgent de changer de route et que plus nous attendons, plus il sera difficile de continuer d'écrire l'histoire de notre civilisation, du moins d'une manière aussi pacifiste que l'ont été les dernières décennies.

La littérature sur le sujet ne manque pas, les limites perçues de notre système sont de plus en plus abondantes. Économistes, physiciens, philosophes, climatologues, politiciens, archéologues, universitaires, géologues, ingénieurs... de nombreuses personnes traitent de ces limites dans la littérature ; FMI, Banque mondiale, administration Obama, BCE, GIEC, AIE (Agence Internationale de l'Énergie)... les rapports d'une grande diversité d'instances mondiales s'accordent sur le constat. Nous laissons le soin au lecteur intéressé de se rapporter aux textes existants.

Nous sommes pour notre part convaincus qu'il est urgent de revoir notre modèle de développement et de sortir de l'étau qui se resserre autour de nous.

Comme nous avons pu le dire dans les prérequis, imaginer un système à l'échelle du monde ou de l'Europe nous semblerait aujourd'hui irréaliste car impossible à mettre en place. Nous préférons nous concentrer sur le principe du Colibri, cher à Pierre Rabhi et considérons qu'il est d'abord urgent de faire notre part. Que la France fasse sa part.

Nous adopterons donc dans cet essai une position centrée sur la France. Ce modèle pourrait rapidement s'étendre à l'Union Européenne, pour peu qu'il y ait une volonté commune. Mais un certain nombre de mesures sont incompatibles avec l'Europe tel qu'elle est aujourd'hui définie, notamment sur le plan des institutions. C'est en particulier le cas de l'Euro. Dans le projet que nous proposons ci-après, il conviendrait que l'Euro redevienne une monnaie commune, et non plus une monnaie unique<sup>20</sup>. Dans les prochains chapitres, nous allons introduire deux monnaies aux enjeux différents que nous baptiserons euro-France et euro-région. L'euro-France n'est autre que l'Euro tel qu'il pourrait être aujourd'hui si nous passions d'une monnaie unique à une monnaie commune, proposition qui trouve de plus en plus d'écho chez certains économistes, à l'image de Gaël Giraud. L'euro-région sera défini par la suite.

Nous estimons qu'il est urgent que des pays avec une certaine « aura » franchissent le pas du changement et montrent la voie à suivre aux autres.

---

<sup>20</sup> Une monnaie commune se superpose aux monnaies nationales, mais ne les remplace pas. À l'intérieur de la zone monétaire (l'Europe en l'occurrence), les monnaies nationales ne sont convertibles qu'en monnaie commune. Les échanges entre les pays de la zone monétaire et les pays extérieurs se font en monnaie commune. Ainsi, chaque pays disposerait de sa banque centrale à part entière, libre de mener la politique monétaire de son choix.

« Changer, oui, mais pour quoi ? Un retour à l'âge de la pierre ou au Moyen Âge ? Pas question ! » Bien que de plus en plus conscients des problématiques, nous ne bougeons pas, nos politiques tiennent les mêmes discours obsolètes et tentent de plus en plus difficilement de convaincre des citoyens qui y croient de moins en moins. En fait, dès que nous parlons de changements, de limites à ne pas franchir, d'un système qui surconsomme, qui va trop vite, qui est sur le point de sortir de la route et de nous entraîner dans sa chute, la première chose qui nous vient en tête est un retour en arrière. Pourtant, le retour en arrière ne sera effectif que si nous ne changeons pas de modèle. Le changement est au contraire la porte de sortie nécessaire pour maintenir ou même améliorer nos modes de vie.

Ce qu'il manque à la société pour accepter le changement, c'est un véritable projet de société. C'est de montrer qu'il existe une issue qui nous permette de sortir grandis de cet épisode et que le monde de demain, pour peu que nous nous en occupions dès maintenant, peut être un monde désirable, un monde recentré sur l'épanouissement de tous, avec moins d'anxiété, moins de stress, plus de coopération. Un monde où l'humain reprend les commandes et se remet à l'écoute de lui-même et non plus un monde où l'humain s'asservit à un système qu'il ne maîtrise plus.

Dans la suite de cet essai, nous dressons les grandes lignes d'un projet de société que nous pensons viable et qui permette de sortir sans trop de fracas de notre modèle actuel. Nous ne partons pas dans un imaginaire théorique, mais de la situation dans laquelle se trouve notre pays et notre civilisation actuellement.

Nous aborderons des concepts scientifiques, économiques, sociologiques, voire philosophiques. Nous n'avons pas la prétention d'être des spécialistes, sur aucune de ces thématiques. Nous faisons partie d'une génération qui a appris à comprendre plus qu'à apprendre et nos parcours d'ingénieurs généralistes nous ont ouvert l'esprit sur le caractère systémique de notre monde fini. Ce que nous décrivons par la suite nous paraît cohérent dans son ensemble et répondre de manière satisfaisante aux contraintes évoquées dans les prérequis.

Cette cohérence d'ensemble est importante à considérer. Ne lisez pas ce qui suit en vous renfermant dans un bloc idéologique, ne cherchez pas à l'identifier à un courant politique. Lisez-le avec du recul. Notre objectif est de montrer qu'en changeant notre logiciel de pensée, nous pouvons faire émerger un ensemble

cohérent de politiques publiques plus en phase avec l'évolution constatée de notre planète. Nous ne prétendons naturellement pas avoir réponse à tout, mais nous avons souhaité contribuer à notre manière en invitant nos lecteurs à la réflexion, voire dans un second temps à l'action, en dehors de tout courant politique.

Nous allons parcourir dès à présent la plupart des sujets de politique publique concernant les citoyens. Nous nous attarderons particulièrement sur certains, pour lesquels nous pensons que nos idées ont besoin d'être explicitées. D'autres seront passés plus rapidement en revue. Il ne s'agit pas ici de dessiner un projet de société dans ses moindres détails, mais plutôt de donner des lignes directrices pour ouvrir une discussion au sein de la société. Nous serions ravis de pouvoir échanger avec vous sur ce projet, sur les idées qui y sont évoquées ; nous pensons que les citoyens sont davantage prêts à construire un monde en rupture et à définir ensemble le projet de société dans lequel ils souhaitent aller tous ensemble ; puissent nos réflexions y contribuer.

## **Chapitre 1 – De l'utilité d'un modèle résilient**

Ce projet se base avant tout sur la notion de résilience. Un système résilient est un système qui est apte à récupérer ses propriétés après le passage d'une perturbation.

Comme nous n'avons pas su nous affranchir plus tôt du modèle actuel, il est désormais évident que de nombreux spasmes arriveront et continueront d'arriver tant qu'une partie de l'humanité continuera de chercher à dépasser les limites physiques de notre système.

Construire un système résilient, c'est donc mettre toutes les chances de notre côté pour subir le moins de dommages possible aux différents spasmes, crises, catastrophes qui arriveront et être en mesure de s'en sortir positivement. C'est ne pas être dans l'attente d'un effondrement mais trouver une manière de se développer continuellement et durablement.

### **Organisation État-Région-intercommunalité**

Comment organiser ou plutôt réorganiser notre pays pour favoriser sa résilience ?

Force est de constater que la France est de loin le pays européen disposant du plus de collectivité locale, environ 4 fois plus par habitant que nos voisins allemands ou italiens et presque 100 fois plus que qu'au Royaume-Uni. Notre mille-feuille territorial, aujourd'hui constitué de 5 couches (commune, intercommunalité, Département, Région et État), auxquelles on se doit d'ajouter la strate européenne, nous semble trop complexe et trop déconnecté des citoyens. Qui plus est, la répétition des compétences à tous les niveaux rend peu lisible le rôle de chacun.

Pour ces raisons, nous proposons de baser notre modèle de société sur deux niveaux de collectivités territoriales : les Régions et les intercommunalités (ces dernières n'étant actuellement pas des collectivités en tant que tel mais des groupements de collectivités), Les Régions devenant l'organe de gestion du territoire, avec des compétences élargies et plus d'autonomie comme nous le verrons dans les prochains chapitres avec notamment la création de monnaies régionales ; Les intercommunalités devenant l'unique collectivité de gestion locale.

À ces deux niveaux de collectivités, s'ajoutera le rôle de l'État qui se restreindra aux fonctions régaliennes, abandonnant différentes compétences et notamment l'Éducation nationale au profit des collectivités comme nous le verrons au chapitre 5.

L'échelon départemental disparaîtra. Afin d'éviter les politiques clientélistes, pour redonner une cohérence territoriale et pour assurer une cohérence plus globale, les Régions récupéreront, en plus de la gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la gestion des collèges, la construction et la gestion de la voirie, la gestion du patrimoine culturel régional, la gestion des aéroports et des ports maritimes ou extra-communaux, la gestion des grands réseaux nécessaires (électricité, gaz, télécoms, canaux, espaces naturels), tout ce qui concernera l'intervention dans le domaine économique ainsi que la participation financière dans les équipements de proximité (culture, sports, jeunesse).

Certaines structures pertinentes à l'échelle départementale passeront sous tutelle des Régions (exemple des SDIS).

Ces intercommunalités constitueront l'échelon unique de décision et de gestion locale. La carte des intercommunalités sera bâtie à l'échelle du bassin de vie, soit environ 2 000 intercommunalités regroupant à minima 20 000 habitants chacune pour des intercommunalités de type communauté de communes et 50 000 habitants pour des communautés d'agglomération.

Ces intercommunalités aux compétences larges devront appliquer une politique déterminée par les citoyens. L'ensemble des actions locales ou concernant directement les citoyens, en particulier l'action sociale, culturelle, sportive, l'enfance, les logements sociaux, la lutte contre la précarité énergétique, la gestion des déchets, les réseaux d'assainissement d'eau, les ports de plaisance ou le transport scolaire et public passera en gestion par les intercommunalités.

L'échelon communal deviendra un échelon de démocratie directe où chaque citoyen est libre de siéger, de donner son avis et de mettre en œuvre au sein de comités locaux que nous décrirons au chapitre 4.

## **Le programme de résilience**

Chaque intercommunalité devra bâtir un programme de résilience. Il ne s'agit plus de saupoudrer son programme d'actions « en faveur d'un développement durable » tels que le sont aujourd'hui les « Agendas 21 » ou encore les « plans climat air énergie territoriaux » mais de véritablement créer les conditions d'un mode de vie durable et désirable sur son territoire. En conséquence, ces programmes ne seront plus en marge mais constitueront par leur essence-même la politique locale. Ils s'appuieront notamment sur la préservation des services écologiques ou des différents biens communs (chapitre 4), l'identification, la préservation et le développement des compétences et savoir-faire locaux ainsi que du patrimoine et seront en adéquation avec les objectifs globaux fixés par la Région d'appartenance.

Ces programmes seront évalués et renouvelés tous les 3 ans : à mi-mandat et lors de la fin du mandat intercommunal. Lors de ces deux temps, les citoyens seront amenés à jouer un rôle actif dans l'évaluation et la construction du nouveau programme de résilience. Cette période ne devra pas excéder 3 mois à mi-mandat et 6 mois lors de la fin du mandat. Afin de pouvoir porter un véritable projet local en adéquation avec les attentes des citoyens et conformes aux schémas régionaux, nous proposons que les élections intercommunales aient lieu une fois le plan de résilience validé par les citoyens. Ainsi, le débat se fera avant tout sur un programme commun et aboutira sur des choix qui conviennent à la majorité. Seulement à ce moment-là les citoyens seront appelés à se prononcer sur l'équipe d'élus qu'ils jugent la plus apte à mener à bien le programme de résilience.

## **Fini le tout voiture**

La reconstruction de la France après-guerre et l'urbanisation des 50 dernières années se sont faites sur la base d'un principe simple : tous les ménages ont une voiture. C'est ainsi que sont sorties de terre – en périphérie des centres-villes relativement bien conservés – des structures déshumanisées, comme les lotissements pavillonnaires ou les grandes zones commerciales, reléguant aux oubliettes les commerces de proximité et la vie de quartier.

Mais la voiture individuelle a vécu. Les contraintes sur les matériaux, sur l'énergie et la pollution ou encore les dépenses de santé liées à la voiture doivent

nous convaincre de cette aberration qui consiste à transporter 1,3 tonne de matières avec nous à chacun de nos déplacements. À l'heure de la chasse au gaspillage énergétique, cela ne nous semble plus souhaitable. Pour autant, il semble encore difficile dans bien des situations de se passer de la voiture, compte tenu des choix de société faits autour de cette dernière. Notons par exemple qu'un employé parcourt aujourd'hui en moyenne 14,7 kilomètres pour se rendre à son travail<sup>21</sup>, ce qui n'est évidemment pas faisable à pied.

Le principal enjeu sur la mobilité consistera donc à diminuer la nécessité de prendre la voiture individuelle. Il est bien important de comprendre que la solution ne passe pas – du moins pas uniquement – par un changement de source énergétique. La voiture électrique qui serait en tout point similaire à une voiture thermique (capable de dépasser les 100 Km/h, avec une autonomie de quelques heures et un temps de rechargement de quelques minutes) nécessiterait la même quantité de matériaux sinon plus (les batteries sont très friandes de matériaux rares) et de fait nécessiterait autant d'énergie à être tractée. Remplacer l'ensemble du parc actuel français, soit 38,3 millions de véhicules<sup>22</sup> par autant de véhicules électriques nécessiterait d'augmenter très significativement la production d'électricité, ce qui n'est pas un scénario crédible vues les limites explicitées dans les prérequis.<sup>23</sup>

Avant d'en arriver à des solutions techniques, il conviendra donc de revoir les usages de la voiture. Cela passera par une urbanisation repensée, une diminution du nombre d'allers-retours au travail ; cela passera par l'utilisation de moyens de transport alternatifs et en premier lieu les vélos à assistance électrique, les transports en commun lorsque ceux-ci sont pertinents ou par l'amélioration du taux de remplissage des voitures (aujourd'hui, une voiture

---

<sup>21</sup> Source : Enquête INSEE, 2007

<sup>22</sup> Source : INSEE 2014

<sup>23</sup> Une voiture particulière électrique consomme en moyenne 0,25 kWh par km. Cela représente donc pour les seules voitures particulières du parc français une consommation comprise entre 100 et 150 TWh (Térawatt-heure ; 1 TWh = 1 000 000 MWh) en considérant un parcours moyen de 12 700 km par véhicule par an. Il faudrait compter le double si nous remplacions également tout le fret routier, soit aux alentours de 250 TWh alors que notre consommation actuelle d'électricité finale est de 430 TWh. Pour produire ces 250 TWh supplémentaires, nous devrions presque doubler notre parc nucléaire (soit in fine construire une vingtaine de réacteurs nucléaires de nouvelle génération de type EPR) ou, si nous choissions l'éolien (scénario le plus crédible en termes d'énergie renouvelable), multiplier le parc éolien par 20, pour le porter à une puissance installée de 160 GW (GigaWatt) (l'éolien ne fonctionnant pas en continue) soit 2,5 fois le parc nucléaire français (63,2 GW). En fait, cela nécessiterait l'installation de 100 000 éoliennes et couvrirait en les rapprochant au maximum l'équivalent de 6 départements français. (données issues du bilan énergétique français 2014 publié par le MEDDE)

transporte en moyenne 1,3 passager alors qu'elle dispose très souvent d'au moins 4 sièges).

Nous le verrons par ailleurs, des incitations fortes et en particulier une taxation importante de l'énergie, devront permettre de changer les comportements en termes de mobilité. Il sera également nécessaire de transformer les fonctions cachées de la voiture. Celle-ci ne doit plus être un symbole de réussite sociale, une propriété privée, mais un bien partagé entre plusieurs ou de multiples individus.

Garantir la capacité de mobilité de chaque citoyen et l'accès aux services publics dans un monde où le tout voiture ne sera plus la règle est l'un des enjeux sur lesquels les intercommunalités devront travailler au travers de leur plan de résilience en prenant en compte les spécificités de leur territoire.

### **Urbanisation et aménagement du territoire**

La voiture, point focal des aménagements contemporains a permis la création d'une France fade, standardisée, d'aucuns diraient « moche ». Beaucoup de gens s'émerveillent encore devant un centre-ville du siècle dernier, un clocher ou un ancien moulin, mais qui aujourd'hui trouve un échangeur d'autoroute, un rond-point ou une zone commerciale attirante ?

Le constat est là, la France s'urbanise vite et mal. La France a artificialisé l'équivalent de sept départements en trente ans<sup>24</sup>, c'est-à-dire que des terres, autrefois productives, nourricières, sont transformés en parking, en route, en lotissements ou encore en complexes commerciaux.

Lutter contre le tout voiture, c'est aussi et surtout repenser l'urbanisation, redonner vie aux centres-villes, arrêter le chaos périurbain qui est en train de faire perdre à notre pays tous ses charmes.

L'urbanisme est aujourd'hui l'affaire des communes, ce qui a donné lieu à une politique clientéliste aussi flagrante que compréhensible. Il nous paraît nécessaire de confier la compétence de l'urbanisation et plus globalement de l'aménagement du territoire au niveau qui s'attache à la cohérence territoriale tel que mentionné précédemment, à savoir la Région. Celle-ci devra être garante

---

<sup>24</sup> Source : Insee, la France et ses territoires. Fiche 2 : La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements

des continuités écologiques et de l'harmonie générale. Parce qu'elle n'aura aucune contrepartie économique à la mise en place d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ou d'une route, la Région bénéficiera de cette indépendance qui lui permettra de mieux mesurer ces choix et de contenir l'étalement urbain pour redonner vie à nos centres-villes et nos campagnes.

## **Logements**

L'urbanisation d'après-guerre est allée de pair avec une politique de construction de logements pour lesquels la contrainte énergétique n'en était pas une. Acquis de cette période où l'énergie était abondante et presque gratuite, le parc bâti actuel ressemble bien souvent à une véritable passoire énergétique. Si de nombreuses réglementations ont été entreprises pour garantir que les logements neufs soient moins énergivores, la première difficulté à laquelle nous devons faire face en termes de logement est que, même si nous faisons sortir de terre près de 500 000 nouveaux logements par an – vœu pieux – plus de la moitié du parc bâti de 2050 est déjà sorti de terre aujourd'hui. Il est donc important et urgent de se concentrer sur la rénovation énergétique du parc existant. Le passeport efficacité énergétique ou le carnet numérique de suivi et d'entretien issus de la loi sur la transition énergétique vont dans le bon sens pour réussir la transition énergétique du bâtiment. Ils consistent à ne pas chambouler la vie naturelle d'un logement mais de profiter des travaux pour les réaliser de manière adaptée à la diminution des consommations d'énergies. Il faut maintenant mettre les moyens nécessaires au développement de toute cette filière et de la quantité d'emplois non délocalisables associés.

Mais la transition en matière de logement ne pourra se restreindre uniquement à des gains de performance énergétique issue des nouvelles techniques d'isolation et de fabrication. Un changement d'usage devra avoir lieu.

Notre projet de société vise à sortir de l'individualisme pour tendre vers une société collaborative. À passer de la compétition à la coopération. À recréer du lien social, intergénérationnel, à redynamiser le rôle de citoyen, à se mettre au service de l'autre pour augmenter son épanouissement personnel.

Finalement, peu d'innovations en termes d'usages du logement ont eu lieu ces dernières décennies. Le logement se transforme de plus en plus d'un habitat familial, collectif, intergénérationnel, à un habitat individualisé : le nombre de

personnes par ménage est passé de 3,1 à 2,3 entre 1962 et 2005 ; les ménages d'une seule personne représentent 33 % des ménages en 2005 contre seulement 20 % cinquante ans plus tôt et à l'inverse, le nombre de ménages complexes, regroupant plusieurs familles, ou plus que deux générations est passé de 20 % en 1968 à 5,4 % en 2005.

Avant que les mœurs ne changent au niveau des logements privés, nous avons un levier d'action sur les logements sociaux, qui contiennent plus que dans le parc privé des personnes en situation d'isolement.

Pour parvenir à nos fins, nous proposons de repenser l'habitat collectif par la présence d'un plus grand nombre de surfaces partagées : buanderies, salles à manger collectives, lieux de vie voire cuisines sont autant de pièces qu'il est possible de partager. Sans imposer ce choix à tous, le simple fait de penser l'habitat de cette manière donnera une alternative en termes de logement entre le tout individuel et la vie en communauté.

Entendons-nous bien, nous ne proposons pas ici de revenir à un logement familial où 3 à 4 générations différentes vivent sous le même toit, ni de créer de nouveaux types de ménages plus nombreux, mais de décroisonner en partie les habitations afin de pouvoir utiliser une ou plusieurs pièces à plusieurs ménages.

### **Quelques changements dans les logements**

Pour favoriser la mixité sociale, nous ajouterons au plancher de 25 % de logements sociaux introduit par la loi SRU un plafond haut de 50 % de logements sociaux, ces deux limites s'entendant à l'échelle des intercommunalités, voire à l'échelle de territoires plus restreints pour éviter tout phénomène de ghettoïsation. Par ailleurs, si les règles d'accession au logement social resteront les mêmes, nous proposons d'encadrer le montant du loyer relativement aux salaires perçus par les résidents du logement. Ainsi, le loyer d'un logement social ne pourrait être inférieur à 20 % des revenus perçus par les résidents du logement ni supérieurs à 30 % de leurs revenus ; nous verrons par la suite que l'établissement d'un revenu universel viendra de fait créer une borne inférieure au montant du loyer en fonction du nombre et de la typologie (adultes / enfants) du logement.

Cette mesure vise d'une part à inciter le départ des occupants dont le salaire ne justifie plus l'occupation de ce type de logement et d'autre part doit permettre

de dégager une manne financière permettant aux bailleurs de financer les travaux de rénovations et de lutter contre l'insalubrité des logements.

### **Repensons l'agriculture**

Dans la continuité de notre réflexion sur l'utilisation des sols, il nous semble primordial de nous soucier de l'évolution de l'agriculture, tant en termes d'espaces que de procédés.

Notre système agricole actuel, essentiellement intensif, basé sur des intrants chimiques et qui appauvrit les sols est symptomatique de l'époque que nous vivons. Privilégiant les hauts rendements agricoles, nous ne nous sommes pas préoccupées de l'avenir et de notre capacité à garantir une terre nourricière à nos enfants. À tel point que les grands cycles géochimiques, comme celui du phosphore, sont irrémédiablement altérés.

En fait, en y regardant de plus près, nous avons pratiquement cessé notre recherche et notre compréhension sur la dynamique des sols pour ne nous intéresser presque qu'exclusivement à notre capacité d'augmenter par des apports externes notre rendement à l'hectare.

Pourtant, si le rendement à l'hectare a augmenté, c'est-à-dire le nombre de tonnes de produits pour un hectare de surface, qu'en est-il du rendement énergétique réel ? Pour y voir plus clair, nous pouvons considérer en première approximation qu'un champ n'est autre qu'un terrain qui contient des nutriments (naturels ou chimiques) et qui permet de convertir de l'énergie (solaire et mécanique) en énergie utile à l'être humain (protéines, lipides, glucides). Or, en augmentant considérablement notre énergie en entrée, notre rendement énergétique a plutôt diminué au cours des dernières décennies.

Il est donc temps d'inverser la pente, d'intensifier nos recherches et notre connaissance des sols afin d'augmenter naturellement le rendement de nos champs et de manière pérenne et non plus artificiellement jusqu'à épuisement total des sols.

L'agroécologie, qui consiste à repenser l'agriculture non plus en termes d'intrants chimiques mais en termes de processus naturels, notamment en associant différentes espèces, est donc la voie à suivre si nous souhaitons pouvoir continuer de nous nourrir et de nourrir les générations futures.

Il est également important de permettre le maintien d'une agriculture paysanne, locale et souvent de bien meilleure qualité, en adaptant justement le système de subvention agricole.

### **Une consommation de viande plus raisonnée**

L'un des héritages de notre système actuel est l'augmentation considérable de notre consommation de viande<sup>25</sup>, qui s'est invitée à tous nos repas là où il y a encore quelques décennies elle était consommée beaucoup plus occasionnellement.

Outre les considérations comportementales, de santé, liées à la condition animale pour lesquels nous laisserons au lecteur le soin de se faire sa propre opinion, nous souhaitons ici mettre l'accent (encore) sur les limites de notre planète et sur le rendement de la viande.

En adoptant une vision purement matérialiste, les ovins, bovins et autres animaux que nous consommons ne sont en fait que des éléments qui convertissent des calories végétales en calories animales. Et ils le font avec un rendement déplorable !

Les bovins ont un rendement de 1/11<sup>e</sup> (le plus mauvais des animaux que nous consommons), c'est-à-dire que pour produire 1 000 kcal de protéines animales, il faut fournir à notre vache 11 000 kcal de protéines végétales.<sup>26</sup>

En prenant l'ensemble des animaux consommés et en moyenne mondiale, le rendement est d'environ 1/7<sup>e</sup>.

On se rend alors vite compte qu'il faut une surface agricole considérable pour alimenter les animaux que nous consommons. Et c'est effectivement le cas : près de 70 % des surfaces agricoles dans le monde servent à alimenter des animaux.

On en tire un premier constat, c'est que si nous arrêtons toute consommation de viande ou de produit issu du monde animal et que nous ne mangions plus que des protéines non carnées (c'est l'équivalent du régime végétalien), nous pourrions nous passer de 70 % des surfaces actuellement cultivées ! En d'autres

---

<sup>25</sup> Source : Ministère de la santé (<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/conso.pdf>) : la consommation de viande par habitant est passée de 44 kg par an en 1950 à 85 kg par an en 1996 avec un pic à 91 kg par an. La consommation de poisson de 10 kg par an et par habitant en 1950 à 25 kg par an et par habitant en 1996.

<sup>26</sup> Source : FAO, « L'évolution des disponibilités alimentaires nécessaires pour satisfaire les besoins en énergie alimentaire de l'humanité »

termes, le problème de la faim dans le monde est essentiellement un problème de régime alimentaire et de gestion/répartition de la ressource plus que de place intrinsèque.

Une autre manière d'approcher ce résultat est de faire un petit calcul à partir des calories nécessaires. Supposons qu'en moyenne un être humain consomme 2 500 kcal par jour (il s'agit des recommandations de l'OMS pour un homme adulte ; la recommandation pour une femme adulte est de l'ordre de 2 000 kcal par jour).

En nous nourrissant exclusivement de végétaux, il nous faudrait une surface agricole de l'ordre de 15 millions de km<sup>2</sup> sur Terre pour nourrir les 7 milliards d'être humain. La Surface Agricole Utile sur Terre est de l'ordre de 50 millions de km<sup>2</sup>.

A l'inverse, si nous adoptions tous le comportement des pays développées, et consommions près d'un tiers de protéines animales, nous aurions besoin de 48 millions de km<sup>2</sup> de surface agricole. Soit la totalité de la surface disponible aujourd'hui, sachant que, comme nous l'avons vu, les surfaces agricoles s'appauvrissent et que la seule manière de gagner de la surface est de la prendre sur les forêts, soit au détriment de leur fonction de stockage de CO<sub>2</sub>, ce qui n'est naturellement pas souhaitable, même si l'agriculture est malheureusement responsable en grande partie de la déforestation en cours...

Il est donc urgent de repenser notre régime alimentaire et de ne plus appauvrir nos terres si nous ne souhaitons pas nous retrouver à suivre un régime au soja OGM.

Bien sûr, ces calculs « de coin de tables » servent uniquement à mieux comprendre la réalité du monde qui nous entoure. Nous ne préconisons pas ici d'instaurer un régime végétarien ou végétalien pour tous mais de reconsidérer notre comportement alimentaire. Il est utile que tout un chacun se documente et s'interroge sur le contenu même de son assiette et se réapproprie ce que les publicitaires ont soigneusement réussi à nous faire oublier en quelques décennies.

## **Halte aux déchets**

La problématique alimentaire est également un marqueur de notre monde par la quantité de gaspillage induite. Si ce gaspillage est déjà conséquent au niveau du consommateur final avec plus de 20 kg par an et par habitant de jeté<sup>27</sup>, il l'est à tous les niveaux de la chaîne, que ce soit pour satisfaire à des normes esthétiques (fruits et légumes notamment) ou du fait que l'offre de production ne s'ajuste pas parfaitement à la demande des consommateurs<sup>28</sup>.

Plus généralement, nous sommes inscrits dans une économie du déchet. Nous en produisons plus de 100 kg par an et par habitant<sup>29</sup>. Des déchets alimentaires, mais également des produits en fin de vie ou encore des emballages en quantité astronomique. Nous devons repenser notre économie de manière circulaire, tendre vers les zéro déchets résiduels, en réduisant, réutilisant et recyclant ce qui arrive en fin de vie. Une ville comme San Francisco s'est engagé dans un tel défi en 2002 et a déjà réduit de 75% sa quantité de déchets, c'est simplement une question de volonté.

## **Tourisme : réinventons-nous !**

Le tourisme d'aujourd'hui est très relié à notre vision systémique tournée vers de la consommation de masse. Nous consommons du déplacement, puis nous consommons des biens pour touristes quand on ne s'enferme pas purement et simplement dans une « boîte à touristes ». La notion de voyages est, assez souvent, complètement perdue, ce qui s'explique en partie par ce modèle de consommation mais aussi par la consommation de voyages sur le pouce, d'un week-end ou d'une semaine.

Les contraintes environnementales n'autoriseront plus la possibilité de partir à l'autre bout du monde pour une semaine. Il faut donc s'attendre à une diminution du tourisme international et, par effet ricochet, à une augmentation du tourisme de proximité. La modulation des taxes et l'augmentation du prix de l'énergie devront rendre le voyage de proximité bien plus attractif que le voyage long. Malgré cela, le tourisme lointain, ou plutôt la découverte culturelle, le dépaysement, l'échange et l'interaction avec d'autres ont des vertus qu'il serait

---

<sup>27</sup> Source : ADEME, dont 7 kg encore emballés.

<sup>28</sup> Source : Alim'agri, plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires par an en France

<sup>29</sup> Source : ADEME

dommage d'abandonner. Dans cette logique, il est nécessaire de favoriser la capacité à se déplacer loin et longtemps mais rarement, plutôt que de consommer un peu de voyages loin à fréquence régulière.

La dynamique mise en place par notre modèle de société favorisera intrinsèquement la capacité à prendre de longues coupures, mais une mesure supplémentaire consistera à rendre possible la prise d'un congé de 6 mois consécutifs tous les 5 ans avec la garantie d'une récupération de son emploi à son retour. Ainsi, en ayant le temps, les voyages gagneront en sens et en plaisir.

### **Maîtriser l'énergie : une nécessité**

Que ce soit pour les transports, dans nos maisons, notre système productif et notre agriculture, dans nos loisirs ou par les différents biens que nous consommons, l'énergie est à la base de toutes les transformations du monde. C'est elle qui nous facilite la vie et qui a permis les grands développements des siècles derniers en nous donnant la capacité de nous affranchir de la seule énergie humaine (le travail mécanique que nous fournissons, par nos bras, par nos jambes et la chaleur que nous dégageons perpétuellement) et animale.

Aujourd'hui, alors que nous peinons à produire par nous même plus de 0,5 kWh (kilowatt-heure)<sup>30</sup> par jour d'énergie mécanique (c'est l'énergie nécessaire pour gravir le mont blanc par exemple, ou l'équivalent de 10 heures de vélo à 20 km/h<sup>31</sup>), nous vivons, en France, en consommant en moyenne 80 kWh par jour et par personne. Ces kWh qui nous permettent d'avoir le mode de vie que nous avons sont ce que Jean-Marc Jancovici appelle les « esclaves énergétiques ». Nous vivons tous, en France, comme si nous avions en moyenne 160 personnes à plein temps qui, 10 heures par jour, pédaleraient, remueraient, chaufferaient, transporteraient des éléments uniquement pour notre confort personnel.

Nous avons vu dans le premier chapitre, que cette énergie, ces esclaves énergétiques, proviennent avant tout de sources fossiles, donc épuisables (non durables) et polluantes.

Pour construire notre modèle résilient, nous devons donc apprendre à nous passer de ces énergies. Mais comme le montre le scénario négaWatt<sup>32</sup>, la

---

<sup>30</sup> Source : Manicore

<sup>31</sup> Source : Avenir Climatique

<sup>32</sup> Scénario produit par l'association négaWatt, dirigée par un collège de 24 experts et praticiens de l'énergie

première question à se poser n'est pas « comment récupérer 160 esclaves énergétiques uniquement avec des énergies renouvelables ? » mais plutôt « de combien d'esclaves énergétiques ai-je réellement besoin ? ».

En effet, aujourd'hui, beaucoup de nos esclaves énergétiques pédalent pour rien ou presque. Simplement, comme l'énergie est abondante et quasiment gratuite (1 litre de pétrole fournit environ 3 kWh d'énergie utile, donc l'équivalent de six esclaves énergétiques à notre service sur une journée. Si nous rémunérions au SMIC ces esclaves énergétiques, cela nous coûterait au moins 700 €, soit environ 500 fois le prix dudit litre de pétrole), nous ne faisons pas attention à l'énergie que nous consommons.

Le scénario négaWatt nous invite à réfléchir dans l'ordre suivant : sobriété, efficacité, énergie renouvelable.

Donc il faut commencer par se demander : qu'est-ce qui n'est pas utile dans ma consommation quotidienne ? Qu'est-ce qui s'apparente à du gaspillage d'énergie ?

Il y a de nombreux exemples de gaspillages : ai-je besoin de consommer en hiver des tomates provenant des Pays-Bas, cultivées sous serre et hors-sol et qui ne m'apportent pratiquement aucun nutriment ? Ai-je besoin de transporter 1,3 tonne de métaux avec moi (une voiture) pour aller chercher à moins d'un kilomètre ma baguette de pain ? Ai-je besoin de chauffer mon appartement à 25°C en gardant les fenêtres ouvertes pour aérer ? Ai-je besoin de changer mon smartphone au bout de 6 mois parce qu'un nouveau modèle avec tel gadget que je n'utiliserai jamais est sorti ?

Commençons donc par identifier et supprimer nos gaspillages énergétiques flagrants puis à nous demander s'il n'existe pas des usages dont nous pourrions nous passer ou que nous pourrions restreindre sans que cela n'altère significativement notre mode de vie : c'est la sobriété.

Ensuite, pour les usages restants, demandons-nous, ou demandons à nos ingénieurs, comment les rendre plus efficaces, c'est-à-dire obtenir le même service final en consommant moins d'énergie.

Enfin, pour ce qui est de l'énergie résiduelle, ce dont nous avons vraiment besoin, trouvons les sources d'énergies renouvelables qui nous permettent de répondre à ces besoins sans altérer les besoins des générations futures.

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables, inciter à la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique, prendre en compte les coûts globaux énergétiques (démantèlement des centrales, externalités de l'utilisation des ressources fossiles...), il faut augmenter rapidement mais progressivement le prix de l'énergie. Sans cette incitation, il nous semble très difficile de faire prendre véritablement conscience de ce qu'est l'énergie.

Nous proposons donc de mettre en place un système de taxe intelligent et progressif sur l'énergie afin d'arriver, à long terme, à un prix qui avoisinerait 1 € le kWh, soit entre 4 et 5 fois plus qu'aujourd'hui. Au-delà de rendre raisonnable notre consommation d'énergie, ce système de taxe permettra de financer en partie les actions que nous présenterons dans les chapitres suivants..

Bien sûr, il faut rendre acceptable l'augmentation du prix de l'énergie. C'est pourquoi ce prix doit croître rapidement mais progressivement (10 % par an nous semble une limite à ne pas dépasser) et être couplé à un système d'incitation qui permette de diminuer fortement ces consommations d'énergie.

Ainsi, à terme, l'idée n'est pas d'avoir une part de l'énergie dans le « panier moyen de la ménagère » qui soit 4 à 5 fois ce qu'il est aujourd'hui. En tablant sur une diminution globale de nos consommations d'énergie de l'ordre de 60 %<sup>33</sup>, nos consommations d'énergie à terme ne représenteraient dans notre budget pas plus de deux fois plus que ce qu'elles représentent actuellement. Qui plus est, des mesures que nous détaillerons par la suite permettront de supprimer la notion de précarité énergétique.

Le système de taxe sur l'énergie que nous mettrons en place consiste à prendre en compte tous les aspects de l'énergie. Ainsi, notre taxe sur l'énergie sera constituée d'une part sur les externalités, d'une part sur le travail mécanique, d'une part sur l'énergie primaire, d'une part sur le stock et d'une part liée aux émissions de CO<sub>2</sub> tel que détaillé ci-après.

---

<sup>33</sup> Détail en annexe, hypothèse forte de diminution pour laquelle le projet présenté ici reste réaliste financièrement

Cette taxe s'appliquera aux entreprises ainsi qu'aux particuliers, à toute personne qui consomme directement de l'énergie.

### **Les différentes composantes de la taxe sur l'énergie**

Les chiffres donnés ci-dessous permettent d'identifier un ordre de grandeur et le prorata de chaque part dans le prix de l'énergie. Une période de transition sera nécessaire avant d'aboutir à ces chiffres, période pendant laquelle le prix de l'énergie sera augmenté progressivement (de moins de 10 % par an, comme détaillé en annexe, à l'exception d'une année de basculement des charges sociales vers les taxes énergétiques) tout en laissant un temps d'adaptation à chacun, garantissant que des travaux de rénovation énergétique puissent être réalisés. Nous détaillons les scénarios de consommation par type d'énergie en annexe 4.

Taxe sur les externalités = 0,05 € / kWh d'énergie finale : cette taxe est modulable en fonction du type d'énergie et vise à « compenser » le dommage environnemental. Elle servira à prendre en charge les dégradations environnementales causées par l'extraction, la production et la consommation de l'énergie.

Taxe sur le travail mécanique = 0,15 € / kWh d'énergie utile. Cette taxe vient valoriser le travail humain. On a deux types d'énergie qui peuvent être utilisés en sortie de centrale : de l'énergie fatale (chaleur), dont la seule utilité est de chauffer mais qui ne peut être retravaillée et de l'énergie utile, convertible en travail mécanique et donc qui peut servir à alimenter l'appareil productif en remplaçant l'homme. Il nous paraît normal que cette énergie, qui représente les esclaves énergétiques décrits ci-dessus, soit taxée (ou chargée) comme l'est le travail humain (via les charges sociales). Cette taxe (qui s'apparente en réalité à une charge sociale) servira donc directement à alimenter le revenu universel décrit au chapitre 2.

Taxe sur l'énergie primaire = 0,10 €/kWh d'énergie primaire. Cette taxe sera utilisée pour la même raison que la taxe précédente mais s'intéresse à l'énergie sous sa forme initiale, avant transformation. L'énergie primaire a un potentiel exploitable et est responsable des transformations à venir dans l'appareil productif, quelle que soit son utilisation, on taxe donc chaque kWh d'énergie primaire, là où la taxe sur le travail mécanique ne s'intéresse qu'à l'énergie utile

fournie au système. Elle vise à inciter l'utilisation d'énergies ayant les meilleurs rendements énergie utile / énergie primaire et à ne pas gaspiller inutilement de l'énergie potentiellement utilisable. Cette taxe sera prélevée directement au niveau de l'entreprise ou de l'organisation productrice d'énergie. Les particuliers produisant de l'énergie issue de sources renouvelables pour leur consommation personnelle seront exemptés de cette taxe, mais pas de la taxe sur le travail mécanique.

Taxe sur les stocks = 0,03 €/KWh d'énergie primaire. Cette taxe ne s'applique que sur les énergies de stocks (essentiellement énergies fossiles : pétrole, gaz, charbon, l'uranium, mais également la biomasse si une utilisation trop intense en est faite). Nous considérons que ces énergies sont empruntées aux générations futures : lorsqu'on extrait de l'énergie (ou de la matière) du sol pour l'exploiter, on l'emprunte aux générations futures qui ne l'auront plus à disposition ; il faut valoriser cet emprunt par une taxe utilisée essentiellement pour garantir des conditions de vie désirables aux générations futures. Cette taxe alimentera donc les fiducies de gestion des biens communs décrits en chapitre 4. Cette taxe sera prélevée directement au niveau des entreprises d'extractions.

Taxe CO<sub>2</sub> = 0,05 € / KWh environ. Cette taxe qui dépend des émissions de CO<sub>2</sub> propre à chaque source d'énergie sera fixée sur un prix à la tonne de CO<sub>2</sub> émise. Ce prix sera progressif pour atteindre rapidement 100 € / tCO<sub>2</sub>e (tonne équivalent CO<sub>2</sub>, unité de mesure permettant d'estimer la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise) et se fixer à terme aux alentours de 200 €/ tCO<sub>2</sub>e.

Ainsi, un litre d'essence fournit environ 3 kWh d'énergie utile, nécessite environ 12 kWh d'énergie primaire, génère environ 3,5 kg CO<sub>2</sub>e, provient d'un stock épuisable et génère des dommages sur l'environnement. La taxe applicable sera donc de  $\{3 \cdot 0,05 + 3 \cdot 0,15 + 12 \cdot 0,10 + 12 \cdot 0,03 + 3,5 \cdot 0,1\} = 2,51$  euros-France et le prix du litre d'essence avoisinera donc 3,70 euros-France (contre environ 1,50 euros actuellement).

Un kWh d'électricité provenant de l'uranium (stock avec des externalités, nécessitant un peu plus de 3 kWh d'énergie primaire pour 1 kWh produit et n'émettant que très peu de CO<sub>2</sub>) coûtera  $\{0,05 + 0,15 + 3 \cdot 0,10 + 3 \cdot 0,03\} = 0,59$  euros-France (contre 0,15 euros environ actuellement).

Un kWh d'électricité provenant de l'éolien (pas de stock, externalités faibles (0,03 euros-France/kWh au lieu de 0,05 euros-France/kWh), avec pour convention un peu plus d'un kWh d'énergie primaire pour un kWh d'énergie finale, et presque pas de CO<sub>2</sub>) coûtera  $\{0,03 + 0,15 + 1,5 * 0,10\} = 0,33$  euros-France (contre 0,15 euros environ actuellement).

## **Conclusion**

Ainsi, ce système de taxe est une composante essentielle qui nous permettra d'être moins dépendant aux approvisionnements énergétiques (90 % de l'énergie que nous consommons est importée aujourd'hui<sup>34</sup>) et de gagner en résilience.

Mais au-delà de ces incitations, tendre vers un système résilient n'est pas envisageable sous le poids de la contrainte travail tel qu'elle est actuellement perçue et nécessite une responsabilité de tous les citoyens. Il faut pouvoir sortir de la peur du chômage et des situations de trop grande précarité.

---

<sup>34</sup> Basée sur les calculs en énergie primaire, l'uranium, le pétrole, le gaz et le charbon ne sont pas extraits de notre sous-sol (ou en quantité très marginales)

**Chapitre 2 – Reconsidérons la place de l’emploi dans la société, instaurons un revenu universel et réformons le système bancaire**

« Les chiffres du chômage sont mauvais » : voilà donc un propos que nos gouvernants et les commentateurs de la vie publique répètent chaque mois en espérant des jours meilleurs... Et si cet indicateur était faussé ? Et si la courbe du chômage ne parvenait jamais à s'inverser ? Et si l'on osait penser que l'emploi (tel que nous le concevons aujourd'hui) ne doit pas être une fin en soi ? Voire qu'il est envisageable de décorrélérer, du moins partiellement, l'emploi du revenu ?

Pour débiter, identifions plus précisément les « catégories » de population en matière d'emploi. Sur la population totale nationale (considérons 66 millions en 2014), 61 % sont en âge de travailler (tranche d'âge de 15 à 64 ans, définie par le Programme des Nations Unies pour le Développement), soit 40 millions d'habitants<sup>35</sup>. Or 29 % de cette population est dite « inactive », c'est-à-dire qu'elle n'est pas en emploi ni inscrite à Pôle emploi, soit 11,5 millions d'habitants (dont 4,6 millions d'habitants de 15 à 24 ans). Nous parvenons alors à une population active d'environ 28,5 millions d'habitants. Or, si l'on agrège les données sur les demandeurs d'emploi en catégories A, B et C, c'est-à-dire tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sur le territoire national et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ce sont près de 5,7 millions d'actifs<sup>36</sup> qui « recherchent un emploi ». Seuls 22,8 millions d'habitants ont donc un emploi « qui leur convient », soit 34,5 % de la population nationale. Est-il donc bien pertinent de pointer chaque mois le doigt sur les 3,5 millions de demandeurs d'emploi en catégorie A, soit à peine plus de 5 % de la population nationale ? D'ailleurs, soulignons à ce stade qu'outre les demandeurs d'emploi officiellement inscrits à Pôle emploi, on compte de nombreux « chômeurs invisibles » (bénéficiaires du RSA, salariés en temps partiel subi, les découragés de Pôle emploi...), qui pourraient être 3 ou 4 millions<sup>37</sup>... soit environ 9 millions de demandeurs d'emploi.

De fait, parce qu'il offre un statut social et un revenu, l'emploi n'a jamais été autant valorisé. Pourtant, dans un monde où l'automatisation prend de plus en plus la relève du travail humain, comment espérer pouvoir générer plus d'emplois que ceux qui sont détruits, à démographie constante ? De plus, les

---

<sup>35</sup> Source : INSEE : « Répartition de la population selon la situation sur le marché du travail en 2013 »

<sup>36</sup> Source : DARES / Pôle emploi – juin 2015 : 3 553 000 demandeurs d'emploi catégorie A / 5 703 000 demandeurs d'emploi catégories A, B et C, DOM compris.

<sup>37</sup> Source : *Le Chiffre noir des chômeurs invisibles*, Le Parisien n°4066, 27 décembre 2012

contraintes énergétiques présentées plus haut ont soulevé la problématique d'une croissance perpétuelle, là où tous les économistes s'accordent pour considérer que seule la croissance pourra générer de l'emploi. Ainsi avons-nous voulu concevoir un modèle dans lequel l'individu n'est pas nécessairement défini par son emploi, et dans lequel chacun peut être digne quand bien même il n'est pas en emploi, par contrainte ou par choix. Nous reviendrons ultérieurement sur notre proposition d'implication de tous les citoyens dans la vie citoyenne, mais attardons nous ici sur le revenu universel que nous souhaitons instaurer. Il s'agira d'attribuer à chaque citoyen un revenu « inconditionnel », c'est-à-dire indépendant de tout autre critère que celui de la nationalité que nous avons retenu : tout citoyen français percevra un revenu fixe chaque mois, que nous avons défini à 1 000 euros pour les adultes et à 500 euros pour les enfants (montants indexés sur l'évolution du PIB). Avant de revenir sur les modalités de ce revenu, attardons-nous quelques instants sur les atouts que nous voyons dans cette initiative et sur les interrogations qu'elle pourrait soulever.

### **Principes et éléments historiques du revenu universel**

Avant toute chose, précisons que cette idée a déjà été évoquée par de nombreux économistes, philosophes ou encore personnalités politiques depuis bien longtemps. Dès 1796, le philosophe Thomas Paine, alors Député français, évoquait dans son livre *Agrarian Justice* l'idée d'une dotation inconditionnelle pour toute personne accédant à l'âge adulte et d'une pension de retraite inconditionnelle à partir de 50 ans. Selon lui, la démocratie ne pouvait réellement fonctionner que si les citoyens qui la composaient étaient économiquement libres et disponibles pour la faire vivre. Par-delà cet argument de démocratie, nous identifions avant tout le revenu universel comme une arme de lutte contre les inégalités : en attribuant à tout citoyen un revenu fixe, nous corrigeons mathématiquement les inégalités de revenu, qui se sont creusées depuis les années 2004-2005<sup>38</sup> et nous mettons véritablement fin à la pauvreté qui touche de plus en plus de citoyens notamment chez les jeunes et les chômeurs.

---

<sup>38</sup> Le rapport interdécile entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres, qui était passé de 4,6 dans les années 1970 à 3,3 dans les années 1985 et qui était encore à cette valeur en 2004, remonte progressivement à 3,5/3,6 depuis 2010, selon l'INSEE.

Aussi, l'instauration d'un revenu universel, versé à tout citoyen indépendamment de ses ressources et de son patrimoine, mettra fin à une politique de redistribution sociale souvent incomprise, toujours plus complexe pour les citoyens comme pour les administrations et à ce que certains qualifient de dérives de l'assistanat. En effet, ce revenu, qui regroupera la plupart des redistributions sociales, nous y reviendrons, pourra être géré de manière bien plus souple que les nombreuses aides, allocations, revenus de subsistance qui requièrent bien des formes de justificatifs à analyser, de complexité de gestion et de contrôle. Il évitera la trappe à l'inactivité, ce mal désignant les désincitations que connaît une personne sans emploi à en trouver un, en raison de la perte de revenus d'assistance qui résulterait de l'obtention d'un emploi.

Enfin, nous considérons qu'un revenu suffisamment significatif renforcera la liberté des individus, ceux-ci pouvant plus facilement créer une entreprise, innover, devenir artiste, s'investir pleinement dans une passion (...), et ainsi éventuellement envisager de nouvelles formes de richesse, dès lors que leur sort ne sera plus lié à leur emploi salarié procurant le revenu de subsistance.

### **Un revenu significatif pour chaque citoyen**

De manière concrète, tout citoyen français percevra un revenu mensuel de 500 euros-France de sa naissance à ses 18 ans et de 1 000 euros (500 euros-France et 500 euros-région) dès ses 18 ans (la part régionale n'étant de fait pas perçue par les expatriés). Pour les enfants, la moitié de ces 500 euros-France sera in fine versée aux parents, dans la limite des trois premiers enfants. L'autre moitié sera versée à la majorité, à raison d'un quart (soit 27 000 euros-France) sur un compte-formation (nous y reviendrons) et le dernier quart (soit 27 000 euros-France) sur un compte courant une fois le Service national (civil ou militaire, nous y reviendrons ultérieurement) accompli.

La plupart des revenus relevant des redistributions sociales et des aides sociales seront supprimés (et serviront de facto à financer cette mesure), parmi lesquels : le Revenu de Solidarité Active (RSA) et toute autre aide sociale (allocation temporaire d'attente ; allocations avant l'âge de la retraite ; allocations et aides aux personnes âgées...); les allocations logement (y compris « action logement », ex-1 % logement); les allocations chômage ; les allocations destinées aux familles (primes à la naissance et à l'adoption ; allocations familiales...) et les mesures fiscales de la politique familiale (quotient familial

notamment). Aussi, nous pensons qu'il est nécessaire de supprimer le système de retraite par répartition (outre le versement du revenu universel, naturellement), à bout de souffle, alors que l'espérance de vie ne cesse de croître et que le report de l'âge de la retraite ne modifie en rien, *in fine*, la part de la population totale en emploi. Toutefois, l'assurance maladie et les prestations liées aux accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que certaines prestations d'invalidité seront maintenues en l'état, du fait qu'elles protègent contre des risques qui touchent très inégalement la population. En outre, les citoyens pourront toujours choisir de souscrire à des assurances complémentaires (pour la retraite ou le chômage), gérées exclusivement de manière privée par des mutuelles.

### **Digression sur les politiques publiques en matière de santé...**

En s'attardant un instant sur les politiques publiques en matière de santé, nous pensons qu'il est possible de réduire les consultations médicales et le recours aux médicaments dès lors que les citoyens se nourriront de manière plus qualitative, qu'ils seront moins stressés, que la pauvreté aura été réduite. La prescription de médicaments à l'unité, délivrés dans des bocaux en verre, nous semble par ailleurs concourir à un usage plus responsable et plus écologique. Le développement du numérique et des objets connectés iront dans le sens d'une plus grande prévention voire d'un diagnostic plus précoce des maladies. Nous pourrions également envisager de rémunérer les médecins (notamment généralistes) non plus à l'acte mais à la patientèle : chaque médecin serait rémunéré pour « maintenir en bonne santé » une certaine population, charge à lui de déployer les mesures de prévention, de dépistage, de soins (...) pour y parvenir ; les e-consultations pourraient y contribuer.

Cette parenthèse sur les politiques publiques en matière de santé refermée, dressons désormais un rapide calcul de notre mesure relative au revenu universel. Considérons que parmi les 63 840 000 citoyens de nationalité française<sup>39</sup>, environ 2,3 millions<sup>40</sup> résident à l'étranger. En France, nous comptons donc environ 61,5 millions de Français dont 13 490 000 mineurs

---

<sup>39</sup> Source : INSEE et Sénat : 66 021 000 personnes résidant en France au 1<sup>er</sup> janvier 2015, chiffre auquel on ôte 3 863 000 étrangers (au 1<sup>er</sup> janvier 2012) et auquel on ajoute 1 681 000 personnes de nationalité française inscrites sur les registres des consulats français (au 31 décembre 2014)

<sup>40</sup> Source : estimations du Ministère des Affaires étrangères : « entre 2 et 2,5 millions de français établis hors de France »

(440 000 mineurs résidant à l'étranger). La mesure s'élève donc à 671 milliards d'euros<sup>41</sup>.

Notons à ce stade que les prestations de protection sociale remplacées se portent à environ 440 milliards d'euros (hors maladie, accidents du travail, maladies professionnelles et certaines prestations d'invalidité, comme évoqué plus haut) et que les frais non financiers de gestion s'élevant à 29 milliards d'euros<sup>42</sup> seront également très largement allégés. Il restera donc environ 200 milliards d'euros à financer ; nous verrons dans le budget global comment l'équilibre économique est trouvé.

### **Une mesure qui soulèvera nécessairement des objections...**

On imagine déjà bien les objections qui pourront être dressées quant à cette proposition ; tâchons donc à ce stade d'y apporter quelques éléments de réponse. D'aucuns pourront arguer qu'un revenu sans travail est contraire à notre culture et aux principes qui régissent notre économie. Nous répondrons dans un premier temps que le système de protection sociale tel qu'il a été instauré et tel qu'il s'est développé depuis les dernières décennies a déjà fait voler en éclat le principe que seul le travail apporte un revenu. Les dépenses de la protection sociale ont dépassé le tiers de notre PIB dès 2011... De la même manière, les revenus tirés du capital, dans certains cas et notamment lorsque ce capital est issu d'un héritage, sont déjà décorrélés de toute forme de « travail ». De plus, le modèle économique de la société de demain ne saurait être le modèle économique de la société d'hier, du fait du développement des nouvelles technologies et des gains de productivité ; mathématiquement, le temps de travail « productif » se devra de diminuer, en moyenne. En outre, le produit de notre travail ne résulte pas de notre seul mérite, mais également de celui d'un capital culturel et intellectuel acquis par les générations antérieures et donc, en quelque sorte, de tous les citoyens qui pourraient donc en recevoir une forme de redistribution.

Il ne s'agit toutefois pas de penser que l'objet est de remplacer les revenus du travail par ce seul revenu universel... Au contraire, l'Homme libre et digne sera

---

<sup>41</sup> 48 010 000 x 12 000 pour les adultes en France ; 13 490 000 x 6 000 pour les mineurs en France ; 2 300 000 x 6 000 pour les expatriés

<sup>42</sup> Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – « La protection sociale en France et en Europe en 2013 » (édition 2015)

d'autant plus enjoué à trouver une forme d'engagement, qui se traduira certes dans l'engagement citoyen obligatoire que nous évoquerons plus loin, mais également dans l'engagement au travail pour tous ceux qui voudront percevoir un revenu complémentaire. Nous estimons qu'aucun emploi salarié ne sera détruit, et même, en abaissant le salaire minimum comme nous l'évoquerons plus loin, que l'emploi se développera et que chaque citoyen qui souhaitera travailler pourra le faire décentement. Aussi, pour les emplois pénibles et peu rémunérés, nous considérons que l'instauration du revenu universel aura pour conséquence d'équilibrer différemment le marché de l'emploi, redonnant davantage de pouvoir aux salariés, et ainsi de rehausser les rémunérations de ces emplois, concourant à la réduction des inégalités (d'autres mesures seront évoquées plus loin).

Ce revenu universel acquis pour tous renfermera-t-il les individus sur eux ? Bien au contraire, alors que de nombreux comportements individualistes se développent dans une société crispée par le chômage, la compétition permanente et la quête du « toujours plus », nous pensons que les relations entre les citoyens seront assainies. L'engagement citoyen que nous présenterons plus loin, et qui consistera à donner de son temps gratuitement pour des actions d'intérêt général, rendra les uns plus ouverts vers les autres. Or ce temps consacré à l'intérêt général ne peut raisonnablement être considéré qu'en étant déchargé des contraintes matérielles « de base » : se loger, se nourrir, se vêtir... Il s'agira d'ailleurs de renforcer la notion d'appartenance à la communauté nationale, ce revenu n'étant réservé qu'aux citoyens français.

Le revenu universel déresponsabilisera-t-il les citoyens ? Nous ne le pensons pas. Certains se satisferont sans doute de ce revenu, dans le sens où ils ne chercheront pas à cumuler un emploi salarié, et c'est en partie l'objectif recherché comme nous l'avons vu plus haut. Mais il s'agit au contraire, selon nous, d'une manière de responsabiliser d'autant mieux certains citoyens qui vivent actuellement, par contrainte et parfois par choix, aux dépens de la société sous l'œil de ceux qui estiment « payer pour les autres ». Demain, ils seront acteurs de leur destin par la libre utilisation d'une somme significative acquise par tous. En outre, plusieurs mesures ont été prévues comme nous l'avons vu plus haut : l'utilisation de la moitié de ce revenu en monnaie régionale, concourant au développement économique de tous les territoires nationaux ; la constitution d'un capital-formation, utilisable dans le cadre de la formation

initiale ou de la formation continue comme nous le verrons plus loin ; le plafonnement du revenu lié aux enfants et reversés aux familles, pour disposer d'un levier économique pour agir sur les contraintes démographiques auxquelles nous devons faire face, comme nous avons pu le voir.

S'agira-t-il d'un « saut dans l'inconnu » ? Oui et non... Certes, jamais un pays de plus de 60 millions d'habitants n'a mis en œuvre un tel dispositif, mais certaines initiatives locales ont pu en démontrer tous les bienfaits, comme ce fut le cas dans les villages d'Omitara et d'Otjivero en Namibie en 2008-2009 ; la scolarité avait alors augmenté, l'artisanat s'était développé, la santé s'était améliorée et le chômage avait diminué. Dans un autre contexte, la ville de Dauphin au Canada avait également fait l'objet d'une telle expérimentation entre 1975 et 1979 ; les hospitalisations et les formes de violence avaient alors diminué. Il est également possible de considérer que l'Alaska bénéficie d'ores et déjà d'une forme de revenu universel, par le versement à tous les résidents de plus de 5 ans en Alaska, d'un dividende de l'Alaska Permanent Fund, issu de la manne pétrolière de l'État. En 2014, 1 884 \$ ont été versés à chaque citoyen. Enfin, au moment de finaliser cet ouvrage, nous apprenons que la Finlande envisage l'établissement d'un revenu universel... et certains partis politiques souhaiteraient qu'il s'élève à 1 000 euros par mois. Utopiste avez-vous dit ?

### **Les euros-régions pour développer l'économie locale**

Attardons nous maintenant sur la gestion monétaire du revenu universel. Afin de relocaliser une partie de l'économie, nous introduirons une monnaie locale régionale gérée par une banque de dépôt régionale administrée par le Conseil Régional, qui viendra s'inscrire en complément de l'Euro-France tel qu'explicité plus tard. Ainsi, suivant la récente réforme territoriale que nous considérons comme faisant foi quant au découpage régional – même si une réflexion concertée pourrait avoir lieu pour définir les contours régionaux les plus pertinents – 18 banques régionales verront le jour : 13 en France métropolitaine et 5 dans les DOM.

Chaque banque régionale aura pour objet la gestion exclusive de la monnaie régionale : émission, gestion des comptes courants, conversion de la monnaie locale en monnaie nationale.

Cette monnaie régionale, l'euro-région, différente d'une région à l'autre, a vocation à encourager le développement de l'économie locale et la résilience du territoire. Elle ne sera de ce fait utilisable qu'exclusivement dans sa région d'émission et ne sera pas convertible en monnaie nationale pour les citoyens.

Pour des raisons pratiques, en particulier la simplicité de gestion pour le citoyen, cette monnaie ne sera pas frappée, évitant ainsi d'avoir à gérer deux monnaies distinctes dans son porte-monnaie, mais uniquement disponible via carte à puce. Cette carte à puce sera utilisable chez l'ensemble des commerçants de la région proposant des produits régionaux et chez les fournisseurs de services locaux, que nous détaillons ci-après.

### **L'émission de l'euro-région et sa dévaluation dans le temps**

Chaque citoyen majeur percevra la moitié de son revenu universel en euro-région. Il ne sera possible de détenir qu'un seul compte euro-région dans une seule banque régionale, celle de la résidence principale du citoyen. L'ouverture du compte sera une démarche administrative obligatoire à faire dans les mois suivant sa majorité.

Chaque mois, la banque régionale versera donc 500 euros-région sur chacun des comptes qu'elle héberge, comme nous l'avons vu. La monnaie locale aura vocation à dynamiser l'économie locale et couvrir les besoins de première nécessité. Par conséquent, le solde du compte sera diminué de 5 % à la fin de chaque mois, ce qui plafonne de facto le compte à 10 000 euros-région. Le but étant d'inciter à la consommation, chaque citoyen aura intérêt à maintenir son compte euro-région le plus bas possible.

Les comptes en euros-région n'auront que le revenu universel comme opération au crédit ; les autres formes de revenu seront perçues en euro-France et seront gérées via des banques de dépôts privées.

### **L'euro-région pour favoriser les produits et services locaux**

Toujours dans l'optique de développer l'économie locale et la résilience des territoires, l'euro-région sera utilisable exclusivement chez les commerçants proposant des produits locaux, suivant une définition du « fait en région XXX » et chez les fournisseurs de produits et de services locaux (artisans, chauffeurs de taxi...).

L'attribution du label « fait en région XXX » pourra se faire sur une base déclarative afin de ne pas contraindre la mise en place de normes coûteuses pour les personnes ayant toujours fonctionné en circuit court. Une traçabilité des produits sera néanmoins mise en place et accessible en ligne dans un souci de transparence.

Une autorité de surveillance et de contrôle sera chargée de vérifier le bon respect du label « fait en région XXX ». Les contours de ce label seront à définir filière par filière, en particulier concernant l'autorisation d'utilisation de matières premières nécessaires à la confection du produit dont l'origine ne serait pas régionale.

L'euro-région ne sera ainsi utilisable que sur les produits et services labellisés « fait en région XXX ». Par ailleurs, ces derniers seront les seuls à bénéficier d'un taux de TVA réduit que nous préciserons plus loin.

### **La conversion unilatérale de l'euro-région en euro-France par les entreprises**

L'euro-région et l'euro-France auront la même valeur (taux « 1 pour 1 »). Lors des transactions réalisées en euros-région via les cartes à puce régionales, un compte « entreprise », détenu par le commerçant ou le fournisseur de service sera alimenté partiellement en euro-France. Seuls ces comptes, ouverts par les entreprises au moment des formalités administratives de création d'activité seront gérés en euro-France par la banque régionale.

Les entreprises auront alors la possibilité de virer ces sommes sur leur compte principal d'activité situé dans une banque privée à hauteur du montant géré en euro-France, soit au maximum 50 % des sommes perçues. Les 50 % ou plus non convertis en euro-France devront être réinvestis dans l'économie régionale par l'entreprise.

L'alimentation des banques régionales se fera par l'impôt collecté à l'échelon national. Ainsi, chaque mois, l'État versera à la banque régionale 500 euro-France par citoyen dont le compte régional est domicilié au sein de la banque régionale (qui seront convertis en euros-région), desquels il déduira 5% du montant total d'euro-régions disponibles sur les comptes ouverts au sein de la banque régionale.

## **Les Monnaies Locales Complémentaires et Systèmes d'Échange Local, complémentaires de l'euro-région**

Les euro-régions ainsi créés n'ont pas vocation à remplacer les Monnaies Locales Complémentaires (MLC) qui se développent sur le territoire<sup>43</sup> ou les Systèmes d'Échange Local (SEL<sup>44</sup>) voire les banques de temps<sup>45</sup>. Nous sommes ici dans une optique de dynamisation de l'économie locale et de résilience régionale. Les euros-région ont donc un objectif de consommation, mais pas d'épargne ou de finance par exemple. De nombreuses alternatives au système classique existent et nous estimons que c'est aux citoyens de leur donner du sens, d'être porteurs de ces initiatives, qui peuvent exister avec l'appui de l'échelon intercommunal mais qui n'ont pas vocation à faire partie du service public régional.

### **La séparation des banques de dépôt et des banques d'investissement**

Hormis la part euro-région du revenu universel, l'ensemble des autres revenus sera géré au niveau national par des banques privées de dépôt que nous séparerons des banques d'investissement.

Aujourd'hui, l'économie réelle (les entreprises et les ménages) ne représentent que 22 % du bilan cumulé des banques françaises, les 78 % restant servant aux activités de marchés<sup>46</sup>, plus ou moins (voire complètement) déconnectées de l'économie réelle.

À plusieurs reprises dans l'Histoire, l'imbrication entre les banques d'investissement et les banques de dépôt a montré ses limites. Que ce soit en 1929 ou en 2008, les crises d'origines financières se sont rapidement transformées en crises économiques.

La finance de marché, gérée par les banques d'investissement, permet l'émergence d'activités spéculatives, ce qui la rend instable.

---

<sup>43</sup> MLC : monnaies visant à dynamiser l'économie locale et souvent à créer du lien social

<sup>44</sup> SEL : les SEL permettent d'échanger produits ou services au sein d'un groupe fermé d'utilisateurs. Si une mesure d'échange est souvent présente, celle-ci n'a pas obligatoirement valeur de monnaie

<sup>45</sup> Une banque de temps permet d'échanger du temps entre citoyen. Par exemple, si une personne passe quelques heures à assister une personne dépendante, celle-ci peut recevoir du temps utilisable pour un service quelconque, maintenant ou plus tard, si la personne devient dépendante à son tour.

<sup>46</sup> Selon Thierry Philipponnat, secrétaire général de Finance Watch, sur les 8 000 milliards d'euros de bilan cumulé par les banques françaises, 22 % seulement sont prêtés à l'économie réelle – celle des entreprises et des ménages – pendant que 78 % vont aux activités de marché, à des prêts aux organismes financiers et aux fonds d'investissements spéculatifs.

Ces activités spéculatives sont parfois déraisonnables à bien des égards et en premier lieu par le volume qu'elles génèrent. Les produits dérivés sont de plus en plus complexes et créent une barrière à la compréhension les rendant opaques. On peut largement s'interroger sur la responsabilité de ce système et de ses dérives ainsi que sur sa contribution au développement de nos sociétés. Le Trading Haute Fréquence (THF) par exemple représente plus de la moitié des ordres passés sur le marché et vise à tirer profit d'un passage d'ordre ultra rapide.

Bien que la spéculation ne trouve pas sa place dans le modèle que nous souhaitons mettre en place, il n'est pas question de l'interdire complètement, dans l'économie dans laquelle nous vivons, encore largement mondialisée, mais nous encouragerons les placements longue durée par un mécanisme de surtaxation de la plus-value en fonction décroissante de la durée de possession d'un titre. À titre d'exemple, la plus-value réalisée sur un titre possédé moins de 15 jours sera taxée à 80 %, la surtaxation prenant fin au bout de 3 mois. En revanche, il convient de protéger la monnaie et le crédit de ce qui se passe sur les marchés financiers instables.

En 1930 déjà, le Glass-Steagall Act aux Etats-Unis visait à séparer banques de dépôts et banques d'investissement. Cette séparation, abolie depuis, est de nouveau évoquée suite aux dérives récentes.

### **Un rôle bien défini pour les banques de dépôt et des limites posées aux banques d'investissement**

Les banques de dépôts auront pour objet de gérer les dépôts d'argent en euro-France et de financer l'économie réelle par le crédit aux entreprises et aux particuliers. Elles pourront créer des fonds de placements pour lesquels elles auront une obligation de transparence et en particulier devront rendre des comptes à leurs clients sur ce que finance leur argent. Elles n'auront pas la possibilité de réaliser des opérations spéculatives en compte propre.

Les banques d'investissement seront quant à elles complètement séparées des banques de dépôts, c'est-à-dire que les banques de dépôts ne pourront ni être au capital de ces banques, ni acheter des produits fabriqués par ces banques.

La finance de marché sera restreinte essentiellement aux marchés des actions, au marché obligataire et au marché de changes, avec un encadrement très strict

des produits plus complexes et en particulier du marché des dérivés. En plus de la suppression de la titrisation et autres montages financiers qui ont conduit aux crises récentes, différentes barrières aux spéculations seront mises en place, comme l'interdiction de la vente de produits non possédés, l'interdiction des procédés de THF ou encore l'interdiction des effets de leviers déraisonnables et l'obligation de n'investir que le montant de ses capitaux propres.

## **Conclusion**

En instaurant un revenu universel, nous décorrèlerons partiellement l'emploi du revenu. Toutefois, en donnant une position que nous pouvons qualifier de « facultative » au travail, a minima sur certaines périodes choisies de la vie, nous souhaitons créer du lien social de manière différente. Ce sera l'objet de l'engagement citoyen que nous définirons au chapitre 4.

Quant à l'économie, nous la souhaitons délibérément relocalisée, sans pour autant oublier les atouts de la mondialisation : il nous faudra simplement pouvoir en profiter à sa juste valeur, notamment en payant les articles importés à juste prix, mais en supprimant des outils financiers que nous jugeons peu adaptés à un monde éthique et durable.

Aussi, nous savons que dans une telle rupture de société, l'école devra pouvoir jouer un rôle primordial. Nous allons donc désormais nous pencher sur ce sujet sur lequel les politiques publiques ne manquent pas, chaque Ministre ayant « sa » réforme.



## **Chapitre 3 – Osons la décentralisation de l'éducation nationale et l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Tout un chacun s'accorde pour dire que l'école de la République décline et ce ne sont ni les classements PISA dégradant régulièrement la place de la France ni les 140 000 élèves<sup>47</sup> quittant chaque année le système éducatif sans diplôme (les « décrocheurs ») qui viendront contredire ce propos...

Nous estimons que notre système éducatif souffre principalement d'une concentration extrême du pouvoir à l'échelle nationale, mettant « le programme » en avant, au détriment des élèves. Nombre d'enseignants dénoncent en effet les réformes permanentes et successives « venues d'en haut », bien souvent déconnectées des problématiques des élèves et qui sont confrontées à l'inertie du « mammoth » de l'Éducation Nationale. En outre, les systèmes performants identifiés à l'international sont, comme nous verrons, davantage centrés sur l'élève. C'est pourquoi nous proposons de revoir le système de management des établissements et le rôle donné à chacun : élève, enseignant, encadrant.

### **Une éducation nationale décentralisée, l'élève au cœur du système**

Sur le plan structurel, nous souhaitons répartir différemment les compétences en matière d'éducation nationale entre l'État et les collectivités : l'État définira la liste des acquis nécessaires à l'issue de l'enseignement primaire et à l'issue de l'enseignement secondaire. Les collectivités disposeront ensuite d'une très grande liberté, tant en matière d'organisation (recrutement des enseignants, gestion intégrale des budgets...) qu'en matière de définition des programmes, pour peu qu'ils concourent à la validation des acquis. Le système de formation sera ainsi beaucoup plus souple et les capacités de mise en œuvre plus grandes que dans le cadre de programmes et d'organisations définis à l'échelle nationale devant impacter des millions d'enseignants et d'élèves comme c'est actuellement le cas. Par ailleurs, les échelons locaux seront davantage responsabilisés par la construction même des programmes et, par conséquent, plus investis dans les facteurs de réussite des élèves. Enfin, il sera plus aisé d'adapter le contenu des cours aux attentes et aux niveaux des classes qu'actuellement. Les écoles dépendront ainsi des intercommunalités tandis que les lycées et les collèges dépendront des Régions. Précisons qu'il s'agit en quelque sorte du système qui prévaut en Suisse où chaque canton (comptant entre 16 000 et 1 300 000 habitants) définit son système éducatif, jusqu'au

---

<sup>47</sup> Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

nombre d'années passées par les élèves au degré primaire et au degré secondaire. Nous ne voyons donc aucun frein à adapter ce modèle à la France, d'autant plus qu'il a porté ses fruits dans plusieurs pays. Un tel système davantage décentralisé permettra également une implication plus forte des parents d'élèves, notamment dans la définition de l'organisation de l'enseignement (rythmes scolaires par exemple).

Sur le plan pédagogique, nous estimons qu'une grande part de ce qui constitue le système éducatif finlandais pourrait être mise en œuvre en France. En Finlande, tout comme en Suède, l'élève est au cœur du système. Il s'agit avant tout de redonner goût à l'enseignement aux enfants et de préparer les citoyens de demain. Pour ce faire, nous pensons nécessaire de renforcer le travail en petit groupe, de rendre les élèves bien plus actifs, de limiter les cours magistraux. Il s'agira notamment de développer la culture de l'oral, faible dans notre pays, en restant vigilants à préserver le bon niveau de sciences théoriques que l'on connaît en France. Le numérique a également le formidable atout de pouvoir (re)donner l'envie d'apprendre, à des enfants qui la perdent parfois très tôt. Il s'agira avant tout de développer des capacités et des compétences et non plus (seulement) d'acquérir des connaissances.

Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas là d'une question budgétaire, la Finlande consacrant environ 6,1 % de son PIB au système éducatif hors enseignement supérieur, contre 6,6 % pour la France. Vu autrement, le coût est en Finlande de 6 650 euros par élève entre 7 et 16 ans (6 000 euros entre 16 et 18 ans) là où il s'établit à 5 620 euros par élève dans le primaire en France, 7 930 euros par élève au collège et à 10 240 euros par élève au lycée. Peut-être s'agit-il donc, tout au plus, d'équilibrer différemment les budgets entre les différents degrés de formation, d'autant plus quand tous les enseignants s'accordent à dire que les savoirs fondamentaux sont bien souvent insuffisamment acquis.

Notons également qu'en Finlande, les écoles primaires polyvalentes (pour les élèves de 7 à 15 ans) tout comme les écoles secondaires supérieures et les écoles professionnelles (l'équivalent des lycées, pour les élèves de 16 à 19 ans) dépendent directement de chaque municipalité (au nombre de 348 à l'échelle du pays). Les établissements, en lien avec les collectivités, disposent donc d'une véritable autonomie pédagogique. Les enseignants sont recrutés à l'échelle de

l'établissement (généralement par voie d'élection par le Conseil d'école ou le Conseil de direction du lycée) et sont fonctionnaires municipaux ou contractuels.

### **Des enseignants sélectionnés et véritablement acteurs de la pédagogie**

Au-delà des cours (de 45 minutes) qu'ils dispensent, les enseignants finlandais des écoles primaires assurent une présence au sein de l'établissement pour travailler en équipe, notamment sur le projet pédagogique, et consacrent plusieurs jours par an à la formation continue. D'ailleurs, les professeurs polyvalents, pour les enfants de 7 à 12 ans, doivent posséder l'équivalent du baccalauréat, puis doivent avoir acquis déjà une expérience auprès des enfants comme « assistants » dans une école ou un « collège » pendant trois ans. Alors, seulement, ils peuvent présenter un dossier d'admission auprès d'une faculté d'éducation et seuls 10 % d'entre eux sont retenus, afin d'entamer leurs études à la faculté d'éducation et obtenir un master de sciences de l'éducation. Quant aux professeurs spécialisés par discipline (pour les élèves de 13 à 16 ans et les lycées), ils doivent d'abord obtenir un master dans leur discipline, après quoi ils étudient la pédagogie pendant un ou deux ans à la faculté d'éducation, là encore avec une sélection drastique. Nous pensons qu'en revalorisant le statut de l'enseignant, et en lui conférant une véritable autonomie, en lien avec l'équipe pédagogique, les jeunes Français seront d'autant plus nombreux à vouloir s'orienter vers la voie de l'enseignement, rendant possible cette sélection et améliorant de facto le personnel éducatif. En perdant leur statut de fonctionnaire garantissant l'emploi à vie et en établissant un système de primes liées aux résultats des élèves, il s'agira également de générer une remise en cause permanente des méthodes employées et de renforcer le travail en équipe pédagogique, sans naturellement que s'instaure une compétition entre les enseignants puisqu'ils construiront ces méthodologies ensemble. Parallèlement, le professeur devra se voir conférer une autorité accrue sur les élèves et le respect du professeur devra être une règle absolue dès les premières années de formation. Si le respect de l'enseignant est essentiel, mettre l'élève au cœur de la méthode pédagogique entraînera naturellement un respect mutuel entre l'enseignant et l'élève. Ce qui permettra sans doute de dépasser la classique relation sachant/apprenant.

## **Des modalités d'évaluation évoluant au fil des années**

Concernant les modalités d'évaluation des élèves, nous encourageons, pour les premières années à l'école, les notes collectives venant sanctionner des travaux en petits groupes. Il s'agira de limiter la notion de compétition au profit de la notion de coopération. Les notes individuelles pourraient quant à elles être maintenues pour les acquis fondamentaux (lecture, écriture, mathématiques). Un système de notation individuelle pourra ensuite progressivement se généraliser dès l'âge de 9 ou 10 ans. Les élèves passeront un « examen de fin de cycle », à l'issue de l'enseignement primaire (donc avant leur entrée au collège) venant garantir la validation des acquis avant toute poursuite de la formation. Il sera alors envisageable d'étudier une année supplémentaire en école primaire si tous les acquis ne sont pas validés. Au-delà de cette possibilité, le redoublement restera exceptionnel et réalisé uniquement après l'accord des familles et de l'élève. Le système d'évaluation sera généralisé au niveau du lycée.

Il s'agira ensuite d'évaluer les établissements, non pas sous le prisme de leur méthode et processus, mais uniquement sous le prisme de la réussite des élèves (évolution du niveau des élèves entre l'entrée et la sortie), dans l'optique de « tirer vers le haut » l'ensemble des établissements. Nous pensons par ailleurs que les difficultés rencontrées par les élèves doivent être détectées très tôt afin qu'un plan d'action soit immédiatement mis en œuvre ; il s'agira d'effectuer un accompagnement personnalisé, avec une personne dédiée (enseignant ou encadrant) travaillant en effectif très réduit, le temps de répondre aux difficultés rencontrées.

## **Un lycée sur mesure et une orientation repensée**

Nous souhaiterions également instaurer un lycée calqué sur le modèle finlandais, préparant d'autant mieux ceux des élèves qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement supérieur à l'issue du baccalauréat. Ainsi, les élèves pourront choisir des modules de formation dès leur entrée au lycée et ne seront plus répartis en classe. Il s'agira d'aller bien au-delà du seul choix des options actuellement proposé, pour se construire son propre parcours de formation. Le baccalauréat sera ainsi bien plus modulaire qu'actuellement et la formation sera également plus adaptée pour les élèves souhaitant quitter le système éducatif à l'issue du lycée, en leur permettant de choisir des modules plus

« professionnalisants ». Un des enjeux sera également de mieux valoriser les formations professionnelles.

Autre sujet primordial : l'orientation. Les lois se succèdent, toutes pleines de bonnes intentions et dont les objectifs ne peuvent qu'être partagés par tous, mais force est de constater qu'il reste un décalage significatif entre les formations acquises et les attentes des employeurs. Certes, le choix d'orientation doit rester celui de l'élève, mais encore faudrait-il que ce choix soit parfaitement éclairé, notamment au prisme du marché de l'emploi, ce qui est loin d'être le cas. Les plus de 4 000 Conseillers d'Orientation Psychologues (COP) ne disposent que d'une visibilité très restreinte du marché de l'emploi et le nouveau « Parcours Individuel d'Information d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel » (« PIIODMEP » pour les initiés !) ira sans doute dans le sens d'une meilleure coordination entre les acteurs du monde éducatif, mais nous ne restons pas convaincus tant il semble rester de grandes divergences entre le monde éducatif et le monde économique. Pour y remédier, nous nous appuierons notamment sur les professionnels en activité, dans le cadre de leur engagement citoyen tout au long de la vie. Certaines missions consisteront pour les citoyens à venir parler de leur métier, de leur parcours, de leur entreprise, de son secteur d'activité. Les élèves disposeront ainsi d'une vision très concrète du monde professionnel qui les attendra. Aussi, des données statistiques et prospectives très claires sur le marché de l'emploi seront communiquées aux élèves afin qu'ils disposent de tous les éléments pour effectuer un choix éclairé.

Enfin, une formation à la citoyenneté débutera dès l'entrée en collège avec une semaine de la citoyenneté quatre fois dans l'année, avant chaque période de vacances scolaires. Il s'agira notamment de sensibiliser l'élève sur le fonctionnement de la vie en société et de le préparer à son futur rôle de citoyen, notamment à travers l'engagement obligatoire tout au long de la vie.

### **L'enseignement supérieur mieux doté et un financement partagé entre étudiants et État**

L'enseignement supérieur sera quant à lui nécessairement repensé compte tenu de la montée en puissance des différentes formes de cours en ligne et du rôle croissant que joue le numérique dans la formation initiale et continue. Les

MOOC<sup>48</sup> qui se développent massivement doivent être un signal de l'évolution attendue des méthodes d'enseignement. Il nous semble ainsi nécessaire de pouvoir disposer d'un enseignement plus qualitatif, de limiter les amphithéâtres bondés d'étudiants qui ne peuvent pas interagir avec leurs enseignants, de développer les travaux pratiques et dirigés, de renforcer les formes d'expériences et d'expérimentations ainsi que de donner une véritable place au numérique.

Surtout, nous pensons qu'il conviendra de faire évoluer le budget consacré par étudiant. Nous estimons qu'il est nécessaire de consacrer une part plus importante de notre PIB à l'enseignement supérieur : alors que les États-Unis consacrent 2,7 % de leur PIB (en 2011) à l'enseignement supérieur, la France n'y consacre que 1,5 % ; vu autrement, les États-Unis consacrent 26 021 \$ par étudiant contre 15 375 \$ pour la France<sup>49</sup>. Afin de renforcer les moyens des établissements (et notamment des Universités qui sont les moins bien dotées), nous comptons nous appuyer sur le compte-formation que nous avons présenté dans le chapitre relatif au revenu universel (chapitre 2) ; en effet, à la majorité du citoyen, le compte est doté de 27 000 euros-France. Dans notre modèle, l'enseignement supérieur public devient payant, dans la limite de 9 000 euros-France par an jusqu'à la licence (le complément étant assuré par un financement public). Chacun est donc libre de financer trois ans de formation post-bac dès son baccalauréat obtenu, ou bien de reprendre ses études ultérieurement, ou bien d'utiliser son compte pour de la formation continue. À l'issue de la licence, les années de formation dans les établissements publics pourraient coûter jusqu'à 20 000 euros-France par an. Les étudiants pourraient alors financer leur poursuite d'études par un versement sur leurs propres deniers, ou bien par un emprunt sur dix ans cautionné par l'État ; le remboursement de cet emprunt aura cela de particulier qu'il sera plafonné en termes de mensualité à 10 % du revenu jusqu'au salaire médian des Français et à 20 % du revenu au-delà du salaire médian des Français, pendant une période de dix ans à l'issue de la fin de leur formation. Ainsi, les diplômés, qui bénéficient généralement d'une rémunération plus élevée que les non-diplômés, contribueront directement au coût de leur formation, sans toutefois risquer un endettement personnel du fait

---

<sup>48</sup> « Massive Open Online Course », formation en ligne ouverte à tous

<sup>49</sup> Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « La dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE »

du plafonnement et de la garantie par l'État. Outre ce financement par les étudiants, les établissements d'enseignement supérieur percevront de l'État une subvention par étudiant (en fonction du type de formation).

## **Conclusion**

Sur ces sujets ô combien importants que sont l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, nous avons surtout fait le choix de nous appuyer sur des modèles qui fonctionnaient mieux ailleurs qu'en France. Bien sûr, il ne s'agit pas d'appliquer des recettes « toutes faites », alors même que la typologie de la population finlandaise est par exemple bien différente de la population française, notamment en matière de populations immigrées, de même que les cultures sont différentes, mais nous pensons que notre système éducatif est surtout sclérosé de l'intérieur et qu'un nouveau modèle de société peut justement être l'occasion de profondes mutations qui sauront être acceptées par les élèves et leurs familles.

Aussi souhaitons-nous faire prendre conscience très tôt aux jeunes élèves de leur place et rôle de citoyen dans la société ; c'est pourquoi nous souhaitons impliquer les élèves dans la vie de la cité dès le collège, en vue de les préparer à l'engagement citoyen tout au long de la vie que nous allons désormais présenter.

**Chapitre 4 – Instaurons un engagement citoyen tout au long de la vie, pour refonder le creuset national, et envisageons une gestion différente de nos territoires**

Alors que la société actuelle conduit à certaines formes d'individualisme et de consumérisme, nous avons voulu instaurer dans notre modèle un engagement citoyen très fort, permettant notamment aux Français de renouer avec la fierté du drapeau et de trouver sa place dans la société autrement que par le seul emploi, tel que nous avons pu l'évoquer plus haut, et de recréer du lien entre des individus issus de différentes classes sociales.

### **Les tentatives d'implications des jeunes citoyens depuis la fin du service national militaire obligatoire**

Rappelons-nous avant toute chose que le Service national militaire obligatoire (conscription) a été suspendu par la loi du 28 octobre 1997. Dès lors, le Service national civil, qui permettait depuis 1963 aux objecteurs de conscience de s'engager au sein d'une association agréée durant une période deux fois plus longue que le Service national militaire, en lieu et place de l'engagement militaire, disparaissait. En 2006, le Service civil volontaire voyait le jour. Il permettait à des jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau de formation, de s'engager suivant le principe du volontariat, dans un nombre de domaines restreint. Il a été remplacé par le Service Civique, institué par la loi du 10 mars 2010, soutenu par un large consensus politique. Toutefois, seuls 20 000 jeunes ont signé un contrat d'engagement de Service Civique en 2013, soit moins de 3 % d'une tranche d'âge. Nous imaginons pourtant bien les avantages que pourrait avoir la généralisation du Service Civique : que chaque citoyen participe au début de sa vie d'adulte à une activité relevant de l'intérêt général ; que chacun contribue à la solidarité nationale par une action concrète ; que les jeunes de différentes classes sociales puissent se côtoyer autour d'un même projet ; que chaque jeune dispose d'une « première expérience » qui pourra lui être utile en vue d'une prochaine insertion professionnelle ; que les jeunes « exclus de la société » (ou qui se perçoivent comme tels) se « reconnectent » à la société ; que les structures relevant de l'intérêt général puissent voir leurs moyens renforcés autrement que par des subventions publiques ; que l'on matérialise un projet porteur des valeurs de la République, visant également à renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté... Par ailleurs, il est évident qu'une telle généralisation du Service Civique concernerait les deux sexes contrairement au Service militaire. De même, il nous semble intéressant d'envisager la possibilité d'effectuer ce Service dans un cadre militaire pour ceux qui le souhaitent. Le Service pourrait alors remplacer les périodes dites « de

préparation militaire » toujours en vigueur. On pourra ainsi parler de rendre obligatoire un « Service national » (civil ou militaire).

### **L'instauration d'un Service obligatoire pour tous les jeunes citoyens**

Nous souhaitons que ce Service dure 6 mois, à réaliser entre la 18<sup>e</sup> et la 23<sup>e</sup> année. Le premier mois sera consacré à un temps d'information sur les devoirs et les droits du citoyen, sur le devoir de mémoire, sur les risques liés aux comportements dangereux, sur la sécurité routière (...) dans la continuité des semaines de la citoyenneté présentées au précédent chapitre. Une véritable formation de base au secourisme pourra être dispensée et différents modules (détection de l'illettrisme, bilan de santé) organisés. Par la suite, le jeune citoyen sera intégré au sein d'une collectivité ou d'une association agréée pour une première mission d'intérêt général, à temps plein.

Sur une classe d'âge de 780 000 jeunes, si l'on considère que les cas de dispense et d'exemption se portent à 12 % des jeunes<sup>50</sup>, il s'agit donc d'accueillir environ 680 000 jeunes dans deux sessions annuelles de 340 000 jeunes. Nous reviendrons dans un instant sur les postes et structures d'accueil.

### **Vers un engagement citoyen tout au long de la vie ?**

Mais nous souhaitons aller plus loin... Pourquoi cet engagement citoyen devrait cesser après le Service national restauré ? Pourquoi ne pas profiter de la baisse progressive du temps de travail moyen par citoyen pour mettre le temps libéré au profit des autres ? Pourquoi renforcer toujours davantage les administrations publiques souvent déshumanisées là où des citoyens pourraient contribuer à l'exercice de certaines missions ? Toujours dans cette optique de redonner une véritable place d'acteur citoyen à chaque Français, nous souhaitons instaurer une implication obligatoire dans la vie citoyenne, tout au long de la vie. Dès ses 18 ans, et jusqu'à être déclaré comme inapte, chaque citoyen devra consacrer 315 heures par an à son pays, ce qui correspond à 7 heures par semaine, 45 semaines par an. Nous sommes évidemment conscients de ce que représente un tel engagement, mais il s'agit bien là de refonder le rôle du citoyen. Les Français

---

<sup>50</sup> Si l'on prend en compte les mêmes conditions de dispense que pour le Service militaire (soutiens de famille ; français à l'étranger ; chefs d'entreprises) auxquelles on ajoute les mères de famille, nous pouvons considérer que 5 % des jeunes seront dispensés. Ajoutons les exemptions selon critères d'aptitude physique et psychologique, qui seront moindres que dans le cadre du Service militaire ; nous pouvons considérer une exemption de 7 %.

sont déjà fortement engagés dans la vie associative (12,7 millions sont bénévoles dans une association<sup>51</sup>) et le cadre que nous proposons aux citoyens, notamment par le revenu universel et par la reconnaissance de ses différentes formes d'engagement, se veut être propice au développement de l'implication citoyenne.

Si l'on estime que l'âge moyen auquel les citoyens seront considérés inaptes se porte à 70 ans et qu'environ 5 % des citoyens seront exemptés de toute forme d'engagement, près de 40 millions de citoyens donneront chaque année 315 heures de leur temps, soit 12 450 millions d'heures soit, en d'autres termes, l'équivalent de 7 540 000 ETP (équivalent temps plein - sur la base de 35 heures de travail hebdomadaires).

Comment donc engager et impliquer les jeunes en Service national et l'ensemble des adultes dans le cadre de ce que l'on pourrait qualifier de « Service national tout au long de la vie » que nous nommerons par la suite « engagement citoyen » ? De manière pratique, chaque citoyen souscrira un contrat d'engagement de trois ans, pour une mission d'intérêt général donnée auprès d'une collectivité locale ou d'une association agréée et devra y consacrer 315 heures par an pour les trois ans à venir, intégrant un temps de formation. Les modalités d'exécution de ces 315 heures seront propres à chaque poste (on pourrait imaginer certaines missions condensées en deux mois, accessibles pour un grand nombre des citoyens, et notamment pour ceux qui ne sont pas en emploi, quelle qu'en soit la raison). Après trois ans, il pourra s'engager sur un autre poste, en fonction des disponibilités, ou poursuivre le même engagement. Nous ne nous étendrons pas ici sur les modalités de candidature aux différents postes qui seront à pourvoir. Enfin, si un citoyen ne souhaite pas remplir ses obligations en matière d'engagement citoyen, il perdra de facto sa citoyenneté et donc sera déchu de ses droits civiques (droit de vote, éligibilité, perception du revenu universel...).

### **Des missions d'intérêt général de diverses formes**

Sur le fond, nous pensons qu'un des enjeux majeurs des prochaines décennies sera de créer du lien intergénérationnel. Alors qu'il est souvent question du financement de la dépendance, il s'agira de pouvoir consacrer plusieurs millions

---

<sup>51</sup> Source : Enquête IFOP pour France Bénévolat, 2013

d'heures à l'accompagnement des personnes âgées / dépendantes, notamment par les plus jeunes générations. À l'échelle locale, il pourra s'agir de mener des missions de tous ordres : aménagement et entretien des espaces publics, soutien scolaire, accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle, postes administratifs... Des missions pourront également être à pourvoir dans un cadre militaire, à l'instar du Service militaire en vigueur jusqu'en 1997, ou bien dans le cadre des forces de police. Alors que les fonctions régaliennes et les fonctions techniques resteront assumées par des agents du service public (fonctionnaires ou non, nous y reviendrons), nous estimons qu'un nombre significatif d'actuels postes d'agents du service public pourra être remplacé par des citoyens engagés. En outre, de missions nouvelles seront créées, notamment en matière de lien intergénérationnel comme nous l'avons vu.

Nous verrons plus loin que la notion de durée légale du temps de travail sera abrogée, permettant à chacun, dans un souci de responsabilité, d'organiser sa vie citoyenne et sa vie professionnelle comme il l'entend. En tout état de cause, nous souhaitons que cet engagement citoyen soit vécu pleinement comme une mission à part entière et non comme une contrainte par rapport à son éventuelle activité professionnelle complémentaire.

### **Une démocratie réappropriée par les citoyens**

Cette implication citoyenne, dès le plus jeune âge par les cours de citoyenneté et tout au long de sa vie via l'engagement citoyen, permettra à chaque individu de se réapproprier son rôle de citoyen. Ceci doit favoriser l'envie d'engagement des citoyens, l'envie de s'impliquer dans les décisions et les orientations politiques, le sentiment d'être concerné par ces décisions, l'envie de pouvoir s'exprimer et d'être acteur de la vie démocratique, d'être partie prenante des évolutions à tous les échelons de la société. C'est donc pour nous la pierre angulaire d'une démocratie réappropriée par les citoyens.

En pratique, la mise en œuvre d'une démocratie participative doit se concevoir différemment en fonction des échelons de gouvernance, car l'envie d'agir et d'être acteur dans un groupe / une communauté / une société est généralement d'autant plus importante que le nombre d'individus directement concernés est faible.

Basant notre modèle sur une gouvernance à trois échelons (État, Région, Intercommunalité, tel que décrit dans le premier chapitre), nous présentons ici les manières qui nous semblent les plus appropriées pour exercer son pouvoir démocratique à chacun de ces échelons.

### **À l'échelle nationale, la démocratie représentative prime**

Au niveau national la démocratie représentative, en vigueur aujourd'hui, nous semble la plus appropriée et restera le modèle démocratique en place en y associant des formes de concertations élaborées pour permettre une appropriation et un travail des grandes réformes et des évolutions du projet de société avec les citoyens.

Cet échelon reste celui des fonctions régaliennes, du statut de fonctionnaire à vie pour ces fonctions et de l'élaboration des grandes directives nationales. C'est donc celui du temps long, celui où il est important de laisser à l'ensemble des citoyens le temps de compréhension et de réflexion préalables à la mise en œuvre d'une évolution.

Ce faisant, on permettra également aux médias un traitement plus qualitatif de l'information afin de redevenir un vecteur d'information nécessaire pour que chaque citoyen se forge son opinion. Nous croyons que, dans ce schéma de société qui vise à rendre plus responsables les citoyens, ceux-ci auront une attente plus affirmée d'être nourris d'une bonne information. Le rôle des médias, en particulier la télévision, pourrait être plus centré sur le savoir et l'apprentissage sans perdre un côté ludique ou divertissant mais en ne sombrant plus dans la recherche de « temps de cerveau disponible » à recevoir de la publicité. L'information délivrée doit également changer de paradigme, en accordant plus d'espace aux raisons de se réjouir, de célébrer, aux améliorations des conditions de vie et moins d'espace aux raisons de se morfondre, de donner un sentiment de mal-être, de peur et d'insécurité.

Nous verrons par la suite (chapitre 6) nos propositions quant au mode de gouvernance étatique qui permettront de sortir d'une politique de partis et de carrière tel qu'actuellement menée et qui nous paraît en opposition avec la politique de long terme.

## **L'échelon régional de l'expertise**

L'échelon régional est celui de la gestion du territoire. Cet échelon est aujourd'hui très déconnecté des citoyens. C'est essentiellement un échelon d'expertise.

À ce niveau, nous pensons important de permettre et de favoriser l'appropriation des enjeux de territoire par les citoyens. Cela passe à la fois par des mesures permettant la compréhension des sujets traités : le droit à l'information sur les différentes mesures prises ; le droit à l'expression par la mise en œuvre de processus de concertations donnant la parole aux citoyens, en particulier autour des grandes études et des grands projets. Cela passe également par des mesures permettant la prise de décision par les citoyens : l'instauration de budgets participatifs et la possibilité de mettre en place des initiatives populaires tels que décrit au chapitre 6. Ces initiatives populaires permettront à un groupe significatif d'individus – au moins 2 % des votants – de mettre au débat n'importe quel sujet de leur choix tant qu'il relève des compétences régionales.

L'expression des citoyens dans le cadre décisionnel se ferait une à deux fois par an sur un principe similaire au système de votation suisse.

## **L'échelon local de la démocratie participative**

Les intercommunalités seront par essence au plus proche des citoyens, rendant des services qui les concernent directement dans leur quotidien. Correspondant aux bassins de vie, la majorité des individus vivra sa vie personnelle, citoyenne et professionnelle essentiellement dans une même intercommunalité, à une période donnée de sa vie. Un certain nombre de citoyens sera lié à l'intercommunalité par l'exercice de son engagement citoyen directement au sein de l'intercommunalité tandis qu'une autre partie des individus exerceront ce service pour le compte d'une association agréée locale ou une fiducie de gestion des biens communs locaux (que nous présenterons plus loin).

Au niveau local, la démocratie participative prend tout son sens. Comme le souligne France Stratégie, « ce mode d'action publique favorise la mobilisation citoyenne, améliore les relations entre les habitants et les acteurs locaux, et entraîne, en parallèle, des effets positifs sur la santé mentale, le sentiment d'insécurité et la satisfaction d'habiter le quartier ». Il est donc essentiel de

mettre en place les rouages nécessaires à cet échelon et d'y associer pleinement les citoyens. De nombreux exemples de démocratie participative existent, de la participation citoyenne de la ville de Saillans<sup>52</sup> (Drôme) à la révision de la constitution islandaise<sup>53</sup> (malgré le déni de démocratie qui en a suivi) en passant par les centaines d'expériences de budgets participatifs de par le monde.

Ce que nous proposons passe à la fois par des actions ponctuelles : vote d'un budget participatif (la moitié du budget d'investissement pourrait passer par ce processus) ; possibilité de référendums locaux, chaque intercommunalité serait libre de consulter ses habitants sur les sujets qui sont de son ressort ; possibilité d'actions citoyennes (pétitions, concertations...) mais également et surtout par la mise en place de comités locaux.

Les comités locaux correspondent au maillage le plus fin de gouvernance locale. Cela peut correspondre aux villages actuels ou aux quartiers pour les villes de plus grande taille. Un comité local devrait idéalement concerner aux alentours d'un millier d'individus avec un plafond haut à 5 000 individus, si bien qu'une intercommunalité serait constitué d'une vingtaine de comités locaux (à l'exception des grandes métropoles qui pourraient en compter davantage).

Ces comités, fonctionnant sur des bases de démocratie directe, sont animés par des citoyens dans le cadre de leur activité citoyenne et échangent directement avec l'intercommunalité. Ils peuvent proposer la création de postes citoyens, peuvent autogérer des équipements municipaux, des ateliers de fabrication, de réparation, des ressourceries<sup>54</sup>, des ateliers de développement personnel, de culture, de petites installations sportives et enfin des fiducies de gestion des biens communs que nous détaillerons plus loin.

Par décision intercommunale, ils peuvent être conduits à gérer un petit budget de fonctionnement. Matériellement, ce budget est suivi par des agents de l'intercommunalité mais les décisions d'emploi sont dictées par les comités locaux.

---

<sup>52</sup> La ville de Saillans a mis en place une liste citoyenne élue aux municipales et constitue un terrain d'expérimentation qui va dans le sens de ce que nous proposons ici.

<sup>53</sup> L'Islande a réécrit sa constitution en 2011, suite à la crise économique et la faillite du pays, en permettant à chaque citoyen de prendre part à son élaboration.

<sup>54</sup> Centre de revalorisation, réemploi et recyclage locaux de déchets

En plus de leurs fonctions directes, les comités locaux sont consultés régulièrement par l'intercommunalité afin d'émettre des avis consultatifs et ont la possibilité d'inscrire des points à l'ordre du jour des conseils intercommunaux.

Ces comités locaux, à taille humaine et au plus proche des citoyens sont un maillon essentiel du projet que nous proposons. Étant directement à l'écoute de chaque individu, ils ressentiront les besoins de chacun et les transmettront à la gouvernance locale.

Notre modèle repose sur deux notions importantes qui s'expriment directement à cet échelon : la responsabilité des individus et l'écoute des besoins. C'est par ces deux notions que nous pouvons passer d'un déclin certain à une société désirable, épanouie et consciente des limites physiques décrites dans les prérequis.

### **La satisfaction des individus par la satisfaction de leurs propres besoins**

Attardons nous un instant sur la notion de besoins. Chaque individu, quel qu'il soit, ressent des besoins qu'il va chercher à satisfaire. C'est la base de notre motivation selon les principes de la communication non violente. La théorie des besoins de Maslow<sup>55</sup> définit cinq groupes de besoins fondamentaux qui sont, dans l'ordre, les besoins physiologiques, les besoins de sécurité, les besoins d'appartenance, les besoins d'estime et enfin les besoins d'accomplissement de soi.

L'épanouissement d'un individu dans la société passe par la satisfaction de ces besoins fondamentaux et tout l'intérêt de s'organiser en société consiste à faciliter la satisfaction des besoins des individus qui la composent. Ainsi, cela devrait être la base de la mesure de notre développement. Une société développée devrait permettre à chaque individu de satisfaire ses besoins fondamentaux les plus élevés tandis qu'une société en développement est une société qui consolide ses premiers besoins afin de tendre vers la satisfaction des besoins plus élevés.

---

<sup>55</sup> Théorie établie en 1943 par Abraham Maslow (psychologue) élaborée à partir d'observations (A theory of Human Motivation). La motivation des individus est guidée par la satisfaction de besoins et ces besoins peuvent être hiérarchisés des besoins physiologiques aux besoins d'accomplissements. L'évolution des besoins est dynamique et un individu peut chercher à satisfaire des besoins de groupes différents. La hiérarchisation note une nécessité de satisfaire au moins partiellement certains besoins avant de rechercher à satisfaire les suivants.

Dès lors, en prenant pour acquis les limites présentées dans les prérequis, nous voyons que notre modèle actuel peut tout à fait être un modèle en déclin même en présentant une croissance du PIB ou une augmentation du pouvoir d'achat, s'il n'arrive plus à favoriser la satisfaction des besoins primaires. Nous comprenons également que notre modèle actuel est très relié à cette notion de besoin et tend à corréler satisfaction d'un besoin et nécessité d'achat. Le triptyque obsolescence programmée-endettement-publicité<sup>56</sup>, qui constitue pour ainsi dire la base de la société de consommation, vise à créer de nouveaux besoins chez le consommateur qu'il cherchera à assouvir par l'achat.

Nous voyons apparaître deux biais fondamentaux : tout d'abord, il est clair que tous les besoins ne se satisfont pas par l'achat. Se considérer par son pouvoir d'achat ou par son niveau de revenus est donc un biais primaire dans notre considération de nous-mêmes. Nous oublions ainsi que nous ne sommes pas simplement une unité de consommation, mais avant tout un être humain. Le deuxième biais est que plutôt que de chercher à satisfaire nos besoins, la société de consommation cherche à créer des besoins par la frustration et le manque. Ces besoins créés et assouvis par l'achat créent rarement une satisfaction de long terme mais plutôt une courte satisfaction sur l'instant présent.

Nous devons donc réapprendre à être à l'écoute de nos besoins fondamentaux, à l'écoute des besoins des autres et réapprendre à satisfaire ces besoins qui sont au fond de nous-mêmes et qui nous définissent en tant qu'être humain plutôt que de satisfaire des besoins dictés par la société.

Ainsi, pour nous, une société évoluée est une société qui vise avant tout la satisfaction des besoins des individus et non la création de besoins à satisfaire.

### **Des individus responsables**

La deuxième notion de ce modèle qui s'exprime à l'échelon locale est la responsabilité des individus. Les mesures décrites précédemment cherchent à développer le sentiment de responsabilité chez les citoyens afin que ceux-ci deviennent des acteurs conscients des contraintes qui caractérisent le système Terre et prêts à agir.

---

<sup>56</sup> Ces trois éléments sont souvent considérés comme accélérant la consommation, comme le dénonce le documentaire « sacrée croissance ! » de Marie-Monique Robin.

L'individu est ainsi fait que des biais cognitifs nous retiennent dans l'inaction malgré notre conscience des problématiques décrites dans les prérequis. À notre sens, seule la responsabilisation de chacun permet de lever ces biais et de faire face aux enjeux de ce siècle.

Ainsi, même si les enjeux sont globaux, c'est par l'action locale que nous saurons y faire face. Pléthores d'initiatives se développent localement par des individus responsables et prêts à agir pour améliorer l'épanouissement collectif et individuel tout en respectant les contraintes systémiques. Notre projet ne cherche pas à définir quelles initiatives locales doivent être mises en place, mais à donner les outils permettant la mise en place de ces initiatives par les citoyens. L'un de ces outils est le développement de confiance de gestion des biens communs.

### **Les biens communs et le développement de confiance de gestion**

Une grande partie des services écologiques entre dans la catégorie des biens qualifiés de communs, que l'on définit comme étant rivaux (la consommation a un effet sur la disponibilité pour les autres) et non-exclusifs (personne ne peut en empêcher l'utilisation par une autre personne). Par exemple, une nappe phréatique est un bien commun. L'utilisation par un trop grand nombre de personnes finit par priver tout le monde de ce bien.

Aujourd'hui, nous fonctionnons dans un monde où la gouvernance de l'ensemble des biens est soit privée, soit publique, c'est-à-dire que les biens sont gérés par un organisme de droit privé ou gérés par un organisme public. Notons que des biens publics peuvent avoir une gestion privée (certains réseaux d'eau par exemple) tandis que des biens privés peuvent avoir une gestion de service public (un camping municipal). Ce système n'est pas satisfaisant pour la gestion des biens communs : une gestion privée tend à rendre ces biens exclusifs tandis qu'une gestion publique aura du mal à en contenir la rivalité – en restreindre l'accès –, les deux systèmes n'étant pas efficaces pour lutter contre la dégradation de ce bien.

C'est pourquoi nous proposons d'instaurer un nouveau mode de gestion de ces biens communs, le but étant de permettre aux individus qui en ont l'utilisation de pouvoir utiliser le bien commun tout en ayant un intérêt à le préserver, voire à le développer sur du long terme.

Pour cela, il est nécessaire que des règles d'engagement, d'utilisation et de surveillance soient mises en place entre les communautés qui ont un usage direct ou indirect du bien.

Notre proposition est d'utiliser le système des fiducies, comme c'est le cas dans les pays anglo-saxons avec le droit des *trusts*, pour gérer ces biens communs. Ces fiducies de gestion des biens communs mises en places seront alimentées financièrement par les taxes sur les externalités (voir chapitre 1).

Une fiducie est par définition constituée de trois acteurs : le constituant, l'État ou la collectivité qui possède le bien ; les fiduciaires, qui ont pour charge la gestion de la fiducie, qui en assurent le bon respect des règles d'engagement, d'utilisation et de surveillance définie. Il s'agit essentiellement de missions confiées dans le cadre de l'engagement citoyen. Enfin, les bénéficiaires : les communautés qui en ont l'usage et qui définissent conjointement les règles. En pratique, ces règles sont débattues en comité local. Lorsque la communauté utilisatrice du bien commun est plus importante, une administration constituée de représentants des comités locaux est mise en place. Tous les ans, sur la base des rapports de gestion et d'usage réalisés par les fiduciaires, les bénéficiaires discutent des règles d'utilisation et les modifient au besoin.

La liste des biens communs peut être très diversifiée. Ils seront à déterminer par la collectivité la plus apte à le faire. Ces biens peuvent être très locaux, comme la gestion d'une petite forêt, interconnectés, comme la gestion d'une rivière qui va se réaliser à la fois à un niveau très local mais aussi de manière globale entre toutes les communautés utilisatrices de la rivière, dématérialisés comme les logiciels libres (sous leur acception de « commons »), ou encore avoir pour objet la préservation d'un savoir-faire, local, régional ou la préservation d'un patrimoine.

La gestion de ces biens communs participera à la création de coopérations entre les individus et permettront de compléter les pratiques démocratiques locales décisionnaires par des pratiques démocratiques gestionnaires.

## **Conclusion**

L'engagement citoyen tout au long de la vie est au carrefour de notre projet : permettant un épanouissant des citoyens tout en reconsidérant la place du travail, il vise également à doter l'action publique de nouveaux moyens. Outre

son engagement formalisé, le citoyen sera remis au cœur de la vie de la cité, notamment par son implication possible au sein des comités locaux ou encore par la gestion des biens communs. L'État, actuellement « État-providence » visant à assurer une large panoplie de fonctions sociales au bénéfice de ses citoyens, aura ainsi responsabilisé les citoyens et pourra donc se recentrer sur ses missions régaliennes, comme nous allons désormais le voir.



## **Chapitre 5 – Recentrons l'État sur ses fonctions régaliennes**

Nous avons pu voir que nous souhaitons une organisation territoriale répartie en trois niveaux : l'État, les Régions, les intercommunalités (quand bien même les communes demeurent une échelle de concertation et de démocratie participative au travers des comités locaux). En donnant aux Régions un rôle important et un fort pouvoir d'autonomie, l'État se recentrera sur ses fonctions régaliennes. Aussi, en octroyant aux citoyens un nombre d'heures important au service de l'intérêt général, nous souhaitons alléger les administrations publiques et concomitamment la charge pour l'État.

L'État comptera donc dans ses principales compétences : les Affaires étrangères, la Défense, la Sécurité intérieure, le fait de rendre la justice et les nécessaires fonctions de contrôle administratif. En faisant évoluer l'euro vers une monnaie commune (et non plus unique), l'État détiendra à nouveau une souveraineté économique et financière, mais qu'il partagera avec les Régions qui, rappelons-le, disposeront également des monnaies régionales.

### **Un renforcement des moyens dévolus aux Affaires étrangères, à la Défense et à la Sécurité intérieure**

Le monde devant faire face à des mutations majeures dans les toutes prochaines décennies, nous pensons qu'il convient de renforcer les actions et les effectifs diplomatiques comme les moyens de défense. Concernant les Affaires étrangères, la France sera précurseur d'un modèle qu'il nous semble important de partager pour permettre un monde durable. Aussi, il s'agira de renégocier un certain nombre d'accords internationaux, compte tenu des différentes mesures que nous souhaitons prendre et qui impacteront naturellement nos relations diplomatiques. Pour ce faire, les effectifs des ambassades autant que ceux de l'administration centrale devront donc être revus à la hausse ; nous proposons une hausse globale du budget et des effectifs de 20 %, pour répondre à ces enjeux. Quant à la Défense, il nous faudra dès à présent nous prémunir des conflits qui pourraient toucher la planète si les États ne s'alignaient pas sur les enjeux auxquels nous devons faire face. Il s'agit ici bel et bien de protéger nos frontières, nos ressources et les citoyens français, et non de développer massivement la participation à des opérations extérieures. Pour ce faire, nous nous appuierons principalement sur la réserve opérationnelle, largement renforcée par les citoyens qui auront choisi cette forme d'engagement. Plusieurs centaines de milliers de citoyens pourront ainsi faire partie de la réserve

opérationnelle, capable d'intervenir partout où la Nation serait menacée et partout où nos ressources seraient menacées.

La Sécurité intérieure sera également renforcée, par une hausse des moyens et effectifs de 20 %, afin par exemple d'en finir avec certaines zones de non-droit ou encore pour réduire drastiquement les atteintes volontaires à l'intégrité physique qui se chiffrent à plus d'un demi-million d'infractions chaque année. Naturellement, ni la police ni la gendarmerie ne peuvent résoudre tous les maux de notre pays, et nous espérons que l'instauration du revenu universel et le renforcement de la solidarité entre les citoyens généreront moins d'exaspération et d'insécurité, et davantage de bienveillance. Mais en mettant en œuvre un très large plan social et sociétal tel que nous le décrivons dans cet ouvrage et en tentant de réduire largement les inégalités, il nous semble primordial de renforcer parallèlement les moyens visant à garantir la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre.

### **Une justice mieux dotée et la mission carcérale en partie financée par le revenu universel**

Avec 1,9 % du budget public alloué à la justice, la France se situe dans la moyenne basse des pays de l'Union Européenne. Elle est tout juste dans la moyenne en budget par habitant, avec 123 euros par habitant. À titre de comparaison, le Danemark consacre 3 % de son budget public à la Justice, soit 426 euros par habitant. Nous ne pensons pas que la justice est trop laxiste ; nous pensons qu'elle manque surtout de moyens pour faire respecter les lois et préserver les droits de chacun. Ainsi, nous souhaitons faire évoluer de 30 % les moyens financiers et humains dévolus à la fonction judiciaire pour réduire cet écart de moyens par rapport aux autres pays. De même, alors que nous faisons face à une véritable surpopulation carcérale, nous pensons impératif de donner à la justice les moyens de priver de liberté ceux des citoyens qui enfreignent gravement nos lois tout en renforçant parallèlement les moyens déployés en vue de leur réinsertion. Alors qu'un détenu coûte en moyenne 32 000 euros par an à l'État, une partie de ce financement sera assuré par la suppression du revenu universel à quiconque est écroué. De même, un individu en semi-liberté se verra amputé son revenu universel de moitié. Aussi, nous pensons que la société souffre de la multi-récidive insuffisamment pénalisée et que les peines planchers sont un moyen de pénaliser d'autant plus durement les cas de récidive. Enfin, nous nous

questionnons sur l'excuse de minorité chez les 16-18 ans, à un âge où les enfants semblent parfaitement capables de discernement. Parallèlement, le renforcement des moyens dévolus à l'action judiciaire devront également permettre d'améliorer l'accompagnement des détenus en vue de leur réinsertion.

### **Les services déconcentrés de l'État allégés**

L'État disposera toujours d'une organisation déconcentrée, avec des échelons régionaux et départementaux. Toutefois, l'échelon de l'arrondissement (celui des actuelles Sous-préfectures) sera supprimé. Les Préfets de département continueront de disposer d'une compétence principalement régaliennne, comme c'est actuellement le cas, et continueront d'assurer le contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Les Préfets de région assureront la tutelle des administrations régionales qui auront principalement un rôle d'animation des politiques publiques et de contrôle administratif. Certaines des directions actuelles n'auront plus lieu d'exister, leur mission étant décentralisée et confiée aux collectivités comme nous l'avons vu, telles les Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

### **La place de l'État affirmée en matière d'enseignement supérieur et de recherche mais les services de l'éducation nationale largement décentralisés**

L'État conservera ses compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche, comme nous avons pu le voir au chapitre 3.

Concernant l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, nous avons également pu voir que nous souhaitons une administration très légère, la compétence en matière d'éducation nationale étant principalement transférée aux collectivités. Ainsi, les Directions des services départementaux de l'Éducation nationale seront supprimées. Le seul service déconcentré de l'Éducation nationale sera le rectorat. Il sera placé sous l'autorité du Préfet de région pour une meilleure coordination des politiques publiques et son rôle sera là encore principalement un rôle d'animation de la politique d'éducation nationale et d'enseignement supérieur et de contrôle de la bonne application des lois par les collectivités.

Du fait du regroupement des collectivités, de la suppression de la plupart des aides sociales (du fait de la mise en œuvre du revenu universel), de la mise en

œuvre des heures d'engagement citoyen, le nombre de fonctionnaires sera globalement revu à la baisse, même si certaines fonctions seront renforcées comme nous avons pu le voir.

### **Conclusion**

Nous avons pu présenter notre projet pour l'État, dont les compétences seront largement recentrées sur les fonctions régaliennes. Nous détaillerons en annexes 2 et 3 la projection des effectifs et la trame budgétaire. Au chapitre suivant, nous allons désormais nous intéresser à la gouvernance de l'État autant que des collectivités.



**Chapitre 6 – Rétablissons la confiance envers nos élus, en  
impliquant davantage les citoyens et en établissant une  
République enfin exemplaire**

Nous dressons dans cet ouvrage des constats sur l'évolution à long terme de notre planète et de notre société. Bien que fondamentaux, ceux-ci sont rarement abordés par nos gouvernants, principalement du fait même de l'organisation des pouvoirs politiques qui privilégient le court terme et le fait de se concentrer sur les prochaines échéances électorales. Nous souhaitons donc organiser la gouvernance des politiques publiques sur différents principes : permettre le travail sur le temps long ; garantir une meilleure implication des élus ; donner de la lisibilité dans l'action publique ; permettre une meilleure représentation des citoyens et de leurs points de vue.

### **Un pouvoir exécutif véritablement bicéphale**

Comme de nombreux commentateurs de la vie politique ont pu le faire remarquer, le quinquennat a accéléré le temps politique et a limité le rôle de « vision à long terme » dévolu au Président de la République. Aussi, en faisant coïncider les élections présidentielles et législatives, et d'autant plus avec le concept de primaires qui se généralise, le Président de la République élu est davantage un « chef de parti » qu'un arbitre entre les différents pouvoirs tel que défini dans la Constitution. C'est pourquoi il nous semble judicieux de rétablir le septennat tout en le rendant non-renouvelable, autant pour encourager le travail sur le temps-long que pour permettre au Président de la République d'être concentré dans l'exercice de son mandat jusqu'à son terme.

Le Premier Ministre et les Ministres resteront nommés par le Président de la République. Il sera toutefois recherché une certaine stabilité des portefeuilles ministériels, afin de faciliter l'organisation de l'administration de l'État. À titre d'exemple, le gouvernement fédéral allemand est constitué de 14 ministres depuis 1991, avec un périmètre stable (exception faite de la période 2002-2005 pendant laquelle deux Ministères avaient fusionné, portant le nombre total de Ministres à 13). Cette stabilité permettra aux administrations de l'État une meilleure capacité d'organisation.

### **Un pouvoir législatif mieux responsabilisé et deux chambres bien distinctes l'une de l'autre**

Le pouvoir législatif sera toujours constitué de deux chambres. Toutefois, l'Assemblée Nationale sera réduite à 350 Députés dont 70 élus au suffrage proportionnel plurinominal et 280 élus au titre de circonscription dont la taille

sera sensiblement égale à la taille de deux circonscriptions actuelles. Les listes soumises au suffrage proportionnel plurinominal seront soumises à la parité par une alternance stricte femmes-hommes. Les Français seront ainsi plus justement représentés, d'une part, et, d'autre part, l'objectif sera de renforcer les moyens dont dispose chaque Député pour mener à bien sa mission d'élus en diminuant le nombre. Le mandat de 5 ans permettra de dissocier le temps parlementaire du temps présidentiel.

Le Sénat, quant à lui, sera constitué de 144 membres à raison de 8 par région française (13 régions de métropole et 5 d'outre-mer) sachant que 4 des 8 membres seront élus par et parmi les membres du Conseil Régional, au suffrage proportionnel, et que les 4 autres membres seront tirés au sort parmi une liste d'habitants de la région, volontaires pour siéger au Sénat. Le Sénat aura donc une composition moins partisane que l'Assemblée Nationale et que l'actuel Sénat et pourra ainsi proposer une vision complémentaire, visant à enrichir le travail des parlementaires de la chambre basse qui continuera toutefois d'avoir le dernier mot à l'issue de la navette parlementaire. Les membres du Sénat auront des mandats de 6 ans, avec un renouvellement concomitant aux élections régionales.

Afin que chaque parlementaire puisse exercer son mandat dans les meilleures conditions, il ne pourra pas cumuler son mandat avec un mandat exécutif local ; tout au plus pourra-t-il siéger dans une Assemblée sans en exercer de fonction de Président ou de Vice-président, y compris pour les membres élus par les Conseils Régionaux.

Comme nous l'avons vu, les parlementaires disposeront de moyens renforcés pour mener à bien leur mission, d'une véritable équipe parlementaire, voire d'une revalorisation de leur indemnité. Parallèlement, l'indemnité représentative de frais de mandat, forfaitaire, disparaît au profit de frais remboursés exclusivement sur justificatif et dont l'enveloppe globale par parlementaire (actuellement 5 770 euros brut par mois) sera réduite, ceci dans un souci de transparence financière.

### **Plus de transparence dans le lobbying**

La transparence est selon nous une des clés de réussite de la démocratie. Celle-ci doit être une règle d'or dans les instances dirigeantes. Le lobbying, souvent

décrié et perçu, à juste titre, comme la capacité de certains acteurs économiques à influencer les choix, revêt pourtant un côté fondamental. En effet, il semble important que chaque partie prenante, potentiellement impactée par une décision gouvernementale ou parlementaire puisse faire valoir son point de vue. En revanche, il est essentiel que tout le monde puisse avoir connaissance des agissements et des intérêts portés par chacun. Aussi, le lobbying ne doit plus être une activité masquée, sous couvert, mais une activité portée au grand jour. Si, aujourd'hui, nombre d'amendements portés par des députés ont été rédigés directement par des lobbyistes, il est important que les citoyens puissent en avoir connaissance. Ces derniers, mieux informés, se sentiront plus proche de leurs dirigeants.

### **Vers un véritable référendum d'initiative populaire**

Afin de rapprocher davantage la classe politique de la population, nous souhaitons nous inspirer du fonctionnement des votes d'initiative populaire tels qu'ils existent en Suisse. Ainsi, dès lors que 500 000 citoyens signeront une proposition de loi proposée par un comité d'initiative populaire constitué ad hoc (à titre de comparaison, 100 000 signatures sont requises en Suisse pour porter une proposition de loi), la constitutionnalité de celle-ci et la cohérence avec les lois existantes seront contrôlées puis le texte sera soumis à référendum. En cas d'acceptation par la population, le texte se verra promulgué. L'objectif n'est pas tant d'ôter le pouvoir législatif aux parlementaires que de permettre aux citoyens de garder un rôle actif dans la vie de leur pays entre les élections, ou encore au personnel politique de rester nécessairement à l'écoute des attentes des citoyens.

Nous pourrions également envisager que de tels référendums d'initiative populaire puissent être organisés à l'échelle de la région, en vue de délibérations à soumettre aux Conseils régionaux. Le nombre de signatures requises sera naturellement fonction de la population de chaque région ; nous avons évoqué au chapitre 4 que 2 % de la population devrait porter un référendum pour qu'il puisse être soumis en assemblée.

### **Pouvoir décentralisé**

À l'échelon régional, les conseillers régionaux seront élus par scrutin de liste avec prime majoritaire, suivant des modalités équivalentes aux modalités actuelles,

pour 6 ans. Quant à l'échelon intercommunal, il s'agira d'appliquer les modalités actuellement appliquées aux élections municipales, les intercommunalités devenant en quelques sortes des « villes nouvelles ».

Alors que le nombre de Régions a été revu à la baisse avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous ne pouvons comprendre la position visant à sommer le nombre d'élus dans les anciennes Régions pour définir le nombre d'élus dans les nouvelles Régions. Il nous semble évident que le nombre d'élus doit être restreint et leur capacité à prendre des décisions renforcée. Par ailleurs, ces élus seront connectés aux citoyens par des comités locaux favorisant l'expression démocratique, permettant plus spécifiquement aux élus intercommunaux d'agir dans une logique d'arbitre et non de « tout sachant ».

### **Conclusion**

Le chapitre 4 et le présent chapitre nous auront permis de définir les modalités de gouvernance générales et spécifiques que nous souhaitons envisager pour le pays et pour nos territoires. Il convient désormais, après avoir longuement évoqué la place de la puissance publique dans la vie des citoyens, de revenir sur la place de l'économie et sur nos propositions pour redynamiser l'emploi ; c'est l'objet du chapitre suivant.



## **Chapitre 7 – Repensons la fonction de l'entreprise et faisons évoluer le salariat**

De manière générale, nous estimons que l'entreprise privée doit se réinventer. Il n'est plus seulement question de se mettre au service du capital et de chercher à maximiser un profit, comme c'est encore le cas de trop nombreuses entreprises, mais également (et avant tout) de se mettre au service de la société et d'apporter une plus-value à celle-ci, tout en se comportant de manière responsable et respectueuse des Hommes et de l'environnement.

Les entreprises privées doivent être en mesure de capitaliser et de développer les savoir-faire et le génie humain, de conserver les acquis et de les mettre au service d'un développement qualitatif des conditions de vie des citoyens.

Cela nécessite d'innover sur la manière de produire, de valoriser le savoir-faire capitalisé au sein de l'entreprise et la fonctionnalité du produit, de favoriser l'usage circulaire des ressources.

### **Recherche & Développement : favorisation des usages simples, création des technologies de demain**

La Recherche & Développement (R&D), en particulier dans tout ce qui concerne les nouveaux modèles économiques, l'efficacité énergétique, la récupération et le réemploi des ressources (...) doit être incitée. Dans une logique d'exportation du modèle français, il est important de réorienter notre système productif – ou plutôt de le réinventer – en devenant les concepteurs des technologies efficaces et compatibles avec les contraintes environnementales. La réappropriation des savoir-faire, aujourd'hui pour certains disparus ou pratiquement disparus du pays sont également essentiels dans une logique de résilience. Il est par exemple impossible d'acheter un réfrigérateur fabriqué en France, comme nous le renseigne le documentaire de Benjamin Carle<sup>57</sup> ; aucune transmission de vélo n'est plus fabriquée en France, ce qui fait qu'il n'est plus possible aujourd'hui de fabriquer de A à Z un vélo français, or il est important, si on se place dans une logique de résilience, d'être à même de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production des biens qualifiés d'essentiels. Et de plus en plus de savoir-faire sont exportés aux quatre coins du monde sous le coup de la mondialisation. L'appropriation de savoir-faire jugés comme essentiels est aussi à questionner. Il n'est bien entendu pas question de tendre vers l'autonomie mais plutôt d'être en mesure de maintenir un niveau de vie et les

---

<sup>57</sup> Made in France, l'année où j'ai vécu 100% français

usages associés quelles que soient les perturbations que nous aurions à affronter.

Le nouveau modèle proposé, avec un coût de l'emploi diminué et des incitations à innover doit augmenter la part consacré à la R&D par les entreprises privées. Aussi, l'instauration du revenu universel permettra une liberté d'entreprendre notamment pour les créateurs d'entreprises innovantes.

En complément, des structures de R&D doivent émerger. Cela passera notamment par le développement des ateliers ou laboratoires de fabrications locaux et en réseau, accessibles à tous comme nous l'avons évoqué au chapitre 4. Ceux-ci doivent permettre aux citoyens qui le désirent de pouvoir apporter leur contribution aux développements et à la recherche de nouvelles technologies ou à l'émergence de nouveaux usages appropriables par tous. La résilience passe aussi au niveau individuel et il est important que chacun soit en mesure de trouver conseil et apport de compétences à proximité de chez lui. Ainsi, les porteurs de projets pourront trouver dans ces ateliers l'outillage nécessaire à proximité. La mise en réseau de ces ateliers permettra de construire une base de connaissance commune et permettra de se servir de l'intelligence collective pour dessiner avec d'autres citoyens partageant le même centre d'intérêt des projets d'envergure.

Le système des brevets peut également être amélioré, avec un objectif d'accès au savoir et d'intelligence collective qui permettent d'améliorer ces derniers. Pour autant, il est important qu'une entreprise innovante puisse se structurer proprement en ayant des garanties d'exploitation des brevets. Ainsi, nous proposons de nous inspirer des licences *creatives commons* pour l'ensemble des domaines d'innovation. L'ensemble des technologies sont ainsi mises en libre accès mais leur commercialisation variera en fonction de ce que décide son concepteur. Contrairement au système de brevet actuellement en vigueur, cela laisse la possibilité à quiconque d'avoir un accès et de proposer de nouveaux développements d'une technologie donnée. Le choix de commercialiser un produit ou service développé sur la base d'un existant se fera en bonne intelligence par les parties prenantes du projet. Un bureau des licences, sorte d'organe participatif dans lequel siègeront citoyens et inventeurs, pourra être amené à se prononcer en cas de litige.

## **Modulation de la structure de coûts de l'entreprise**

Pour faciliter les décisions des entreprises en matière d'orientations stratégiques et pour les diriger vers un modèle de résilience, il nous paraît nécessaire de revoir la structure de coûts pour l'entreprise afin de valoriser plus justement les initiatives peu dispersives d'énergies et de ressources.

Toutes les ressources qui ne sont pas durables (matériaux, énergie...) devront être plus onéreuses afin d'inciter les entreprises à les utiliser de manière rationnelle. En revanche, le coût du travail humain devra être diminué afin de favoriser la création d'emplois, le développement et la sauvegarde des savoirs.

Ainsi, un nouveau panorama de taxes est proposé. Il s'appuie sur les différents volets de la taxe sur l'énergie présentée au chapitre 1, ainsi que les trois éléments présentés ci-après.

### Le marché d'échange des quotas :

Afin d'orienter de manière ambitieuse et forcée la diminution d'utilisation des énergies fossiles, il est nécessaire de réformer le marché des quotas carbone existant. Pour ce faire, chaque entreprise concernée (entreprises de plus de 250 salariés et entreprises intensives en carbone) reçoit un quota d'émission qu'elle peut se procurer à un prix plancher.

Chaque année, son quota d'émission se verra recalculé en fonction du nombre de quotas réellement acheté l'année N-1 auquel on retranchera 10 %. L'ensemble des quotas dont ne souhaitent pas disposer les entreprises au prix plancher ainsi que 6 % du total des quotas se retrouvent sur un marché carbone sur lequel les entreprises désirant dépasser leur quota pourront se procurer des quotas à un prix marché supérieur ou égal au prix plancher.

Ainsi, le total des quotas d'émission présents sur le marché carbone diminue de 4 % par an minimum<sup>58</sup>.

---

<sup>58</sup> Exemple : l'entreprise A se voit attribué l'année N le droit d'acheter 100 quotas d'une valeur de 100 euros-France. Etant en forte croissance, elle consomme 120 quotas, se procurant 20 quotas supplémentaires sur les marchés. L'année suivante, son nombre de quotas sera de 108 (120 – 10 %). Elle pourra donc se procurer jusqu'à 108 quotas au prix plancher.

Une première valeur cible du prix plancher est de 100 euros-France / tCO<sub>2</sub>e<sup>59</sup>. Ce prix serait ensuite progressivement augmenté pour atteindre 200 euros-France / tCO<sub>2</sub>e à l'horizon 2050.

Pour les entreprises non soumises au marché des quotas et pour les particuliers, les achats d'énergies fossiles sont taxés à hauteur du prix plancher et correspond à la taxe CO<sub>2</sub> évoquée au chapitre 1.

#### La bourse aux matières premières :

De la même manière que pour l'énergie, il est indispensable de diminuer progressivement la consommation de matières premières (entrant pour la première fois dans le système productif) provenant de stocks non renouvelables et de limiter la consommation de matières premières provenant de stocks renouvelables.

Pour les matières premières primo-entrantes, sur le principe des quotas d'émissions, chaque entreprise pourra se procurer un certain nombre de quotas de matières à un prix plancher, fixé par l'État, dépendant de chaque matière première. Ce nombre de quotas variera comme pour le CO<sub>2</sub>. Ces quotas correspondront à des bons d'achats qui seront nécessaires à l'achat de matières premières.

L'achat de matières premières sans bon d'achat sera taxé à hauteur d'un prix minimum de 2 fois le prix plancher.

Cette taxe ne sera pas appliquée pour les matériaux recyclés, encourageant ainsi l'économie circulaire et la réutilisation des ressources.

#### La taxe END :

Sur le principe des droits d'accise où pour chaque produit fini responsable de dépenses de médecine significatives (alcool, tabac, voiture...), une somme est prélevée, nous mettrons en place une taxe dite END (Externalités, Nuisances, Déchets).

---

<sup>59</sup> Tonne équivalent CO<sub>2</sub>

Cette taxe, sera construite autour des rejets de l'appareil productif (Externalités), des nuisances causées par les produits (Nuisances) et de la gestion de la fin de vie nécessaire des produits et notamment leur recyclage (Déchets).

L'objectif de cette triple-taxes sera de faire de l'achat en coût global. C'est-à-dire, de ne pas cacher l'ensemble des coûts au consommateur et de ne pas faire payer par l'ensemble des communautés, y compris les générations futures, une partie de la dépense liée à un produit ou un service. Ainsi, tous les rejets de l'appareil productif et du produit tout au long de sa vie, qu'elle qu'en soit la forme ont un coût qui sera réintégré dans le prix du produit, afin que le consommateur, utilisateur du produit en paye un prix juste.

Ces taxes viendront alimenter les fiducies ou associations de protection de l'environnement ; les organismes de gestion des déchets ; les centres de soins ; les entreprises de remise en état des sols... Une part servira également à alimenter un fond international de gestion des éléments précités au niveau des pays soumis à une forte exploitation de leurs ressources naturelles ainsi que le fond vert mondial en discussion au sein des négociations sur le changement climatique.

Pour ne pas créer de problèmes de compétitivité, cette taxe ne se restreindra pas aux produits conçus en France. Pour tous les produits finis importés, une taxe identique sera appliquée, soit au réel des produits utilisés si une traçabilité fiable, précise et contrôlée est mise en place, soit sur la base d'une moyenne réalisée en fonction des produits similaires produits en France ou sur la base d'une décision relevant de l'État.

#### Les autres charges pour les entreprises :

La structure de coûts pour une entreprise se verra profondément remodelée, sans pour autant s'alourdir nettement. Les taxes sur l'énergie, les quotas de CO<sub>2</sub> et de matières premières et les taxes END ajoutent un surplus d'environ 350 milliards d'euros-France qui se compensent par 300 milliards d'économie sur les salaires chargés (91 milliards<sup>60</sup> d'euros-France par la diminution du salaire que nous détaillerons plus loin et 200 milliards d'allègement de charges sociales). Les autres charges ne seront pas amenées à évoluer. L'objectif de taxes ajoutées étant d'optimiser la consommation de matières et d'énergie, gageons que les

---

<sup>60</sup> 470 euros brut chargés par mois x 12 x 16 000 000 ETP salariés du secteur privé

entreprises sauront rapidement s'adapter pour au final être plus compétitives qu'avant, tout en favorisant l'accès à l'emploi.

### La TVA :

Deux taux de TVA seront en vigueur. En effet, il nous paraît important de valoriser les produits et services régionaux, produits/délivrés et consommés en circuit-court. En augmentant la résilience du territoire, ces produits devraient être à même de couvrir les premiers besoins de tout un chacun ce qui, couplé au revenu universel venant assurer un minimum de qualité de vie pour tous, nous permet de penser qu'il n'est plus primordial de distinguer des taux spécifiques pour les produits de première nécessité. Ainsi, au taux classique de TVA de 20 %, un second taux réduit de 10 % se verra appliqué pour les produits et services payables en devise euro-région.

### **Une répartition des bénéfices de l'entreprise plus équilibrée**

Comme nous l'avons dit, une entreprise ne doit plus être considérée essentiellement comme une manière de faire du profit mais avant tout comme un outil multi-parties-prenantes venant contribuer positivement à la société.

Aussi estimons-nous nécessaire de mieux répartir les bénéfices de l'entreprise entre les différentes parties prenantes de celle-ci.

Ainsi, nous proposons comme règle de répartition que les bénéfices d'une entreprise soient divisés en 5 parts :

- une part réinvestie dans l'entreprise, d'au moins 10 %
- une part à destination des salariés, d'au moins 10 %
- une part à destination des actionnaires, inférieure ou égale à la part pour les salariés
- une part à destination de l'État : 15 %
- une part à destination de la Région : 15 %

Le taux d'imposition normal sur les bénéfices, actuellement de 33 % sera donc réduit à 30 % et des règles de répartition applicables à toutes les entreprises plafonneront les revenus du capital à celui redistribué aux salariés, dont le statut dans l'entreprise évolue comme nous allons le voir maintenant.

### **La place du travail dans nos vies repensée**

Tout comme les dirigeants politiques, nous sommes attachés au travail, qui permet épanouissement, indépendance et qui fournit un « rôle » (un « statut » diront certains) dans la société. Force est toutefois de constater qu'un nombre toujours plus grand de tâches nous échappent au profit des machines et que l'économie n'a peut-être pas « besoin » d'un nombre croissant de travailleurs, du moins pour le temps que l'énergie permettra de faire fonctionner lesdites machines. Par ailleurs, une implication associative, citoyenne, familiale (...) peut également être une forme de travail fournissant un certain épanouissement quand bien même il ne permet pas de générer un revenu.

C'est pourquoi nous souhaitons mieux répartir le travail productif générant un salaire et surtout permettre une autre modalité de percevoir un revenu et un « statut social ». Nous l'avons vu plus haut, l'engagement citoyen sera la clé de voute de l'appropriation d'un statut social, d'une part, et le revenu universel sera une modalité pour chacun de percevoir un revenu d'autre part.

Ainsi souhaitons-nous rendre le travail productif beaucoup plus libre dans son organisation et ne plus rechercher à tout prix le « plein emploi » car tous les individus n'aspéreront pas nécessairement à percevoir un revenu complémentaire au revenu universel.

### **Temps de travail et revenu du travail**

Nous souhaitons que le temps de travail soit « totalement libre » : même s'il est fort possible que la plupart des travailleurs salariés souhaitent voir leur temps de travail diminuer d'environ 20 % pour assumer en parallèle leur mission d'engagement citoyen, chaque employeur pourra proposer des postes suivant ses besoins et chaque candidat au travail sera libre de négocier son temps de travail avec son employeur. Toutefois, en mobilisant tous les citoyens pour une activité d'engagement citoyen, une tendance de fond ira vers une diminution du temps de travail salarié et vers une possibilité pour davantage de citoyens d'accéder à l'emploi salarié.

De même, il n'y aura plus de notions de « chômage » ni de « retraite », qui sont aujourd'hui associées à des revenus de substitution. Chacun pourra connaître des périodes sans travail et chacun pourra déterminer le moment où il souhaitera définitivement cesser de travailler.

Aussi, nous souhaitons abaisser le coût du travail (et les revenus minimums que les salariés pourront en tirer). Plus précisément, le salaire minimum sera abaissé à 7,50 euros-France brut de l'heure (une baisse de 22 % par rapport au SMIC de 2015) et tous les salaires mensuels seront abaissés de 320 euros-France brut le jour de l'entrée en vigueur du revenu universel (pour un salarié actuellement à temps complet), cette rémunération étant par ailleurs ajustée au prorata du nombre d'heures qui seront travaillées par le salarié dans le cas d'une évolution souhaitée du contrat de travail. Aussi, les charges sociales (patronales et salariales – hors CSG) seront réduites de moitié, avec des effets de compensation que nous avons évoqué plus haut. Ainsi, un salarié percevant une rémunération brute mensuelle de 2 500 euros actuellement (environ 1 950 euros net perçu par le salarié et un coût mensuel pour l'employeur d'environ 3 700 euros) qui souhaitera réduire de 20 % son temps de travail percevra une rémunération brute mensuelle d'environ 1 750 euros-France  $((2\,500 - 320) \times 80 \%)$  ; le salaire net perçu sera alors de 1 500 euros-France environ et le coût pour l'employeur d'environ 2 200 euros-France. Le salarié, qui percevra en outre son revenu universel, disposera donc d'un revenu global de 2 500 euros-France, soit une hausse de son revenu global de 27 %. Notons que cette hausse de revenu restera mathématiquement valable, moyennant une diminution de 20 % du temps de travail, jusqu'à une rémunération de 8 000 euros-France par mois ; au-delà, le revenu universel et la baisse des charges salariales ne parviendront plus à compenser la baisse du salaire brut. Quant à l'employeur, il aura, dans le cas d'un salaire brut de 2 500 euros-France, diminué son coût horaire de 24 %.

Enfin, et notamment dans le but de réduire les inégalités, nous souhaitons plafonner les rémunérations, à hauteur de 20 fois le revenu universel mensuel, brut, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Thomas Piketty<sup>61</sup> a pu montrer combien les très hautes rémunérations étaient économiquement inefficaces, socialement injustes et qu'elles menaçaient la démocratie. En les interdisant, nous cherchons à revenir sur une rémunération plus juste du travail. Certes, nous mesurons le risque de la fameuse « fuite des cerveaux » (ou des sportifs, diront certains !), mais l'impact sur les inégalités entre tous les citoyens nous semble être plus important que de combler l'avidité de quelques-uns.

---

<sup>61</sup> Thomas Piketty, le capital au XXI<sup>e</sup> siècle

## **Contrat de travail**

Nous pensons que notre pays souffre d'une dichotomie trop forte entre le CDI (le graal qui apporte sécurité et qui ouvre la porte aux crédits, voire au logement à louer...) et le CDD précaire qui n'apporte que peu de sécurité au salarié, d'autant plus que de nouvelles formes de travail émergent, avec les différents statuts liés à l'entrepreneuriat et notamment le statut d'autoentrepreneur. C'est pourquoi nous souhaitons mettre en place un contrat de travail unique, dont la durée sera indéfinie et qui permettra aux salariés d'acquérir des droits croissants dans le temps, évitant ainsi les effets de rupture entre CDD et CDI ; il s'agira ainsi de faciliter, pour l'employeur, l'embauche et la séparation d'un collaborateur. L'embauche sera simplifiée, du fait d'une facilité du licenciement, sachant que ce dernier sera d'autant moins lourd à supporter que le revenu universel apporte en tout état de cause un premier niveau de revenu.

Il sera mis fin aux multiples régimes spéciaux et autres héritages d'un temps pourtant révolu qui crispent les Français les uns contre les autres, dans un contexte d'uniformisation, de simplification du droit du travail et de rapprochement des contrats privés et publics.

## **Organisation syndicale**

Bien que nous venions de donner un cadre relatif à l'évolution des rémunérations au moment de l'entrée en vigueur du revenu universel, nous estimons qu'il faudra par la suite confier la relation salarié / employeur aux instances représentatives du personnel et aux employeurs, sans que la loi n'interfère sans cesse, comme c'est le cas actuellement, dans le dialogue social. Il conviendra de mettre une barrière la plus stricte possible entre ce qui relève de la loi / des compétences de l'État et ce qui relève des partenaires sociaux. Le temps consacré à l'activité syndicale sera utilisable dans le cadre des heures d'engagement citoyen et non dans le cadre du temps de travail des salariés engagés. Le rôle accru des conventions de branche permettront de préserver les droits de tous les salariés, y compris ceux des TPE.

Le paritarisme restera appliqué au niveau de l'assurance sociale, mais ne couvrira plus que la santé (maladie, accidents du travail, maladies professionnelles et certaines prestations d'invalidité), le revenu universel étant géré par l'État. De même, les organismes de retraites complémentaires, de

prévoyance et d'assurance chômage seront supprimés. Le paritarisme restera appliqué pour les organismes de formation professionnelle, sachant que les citoyens disposeront par ailleurs de leur compte-formation, potentiellement créditeur s'il n'a pas été entièrement utilisé au moment de la formation initiale.

Enfin, il conviendra de tout mettre en œuvre pour que les syndicats soient les plus représentatifs possible des salariés, alors même que seuls 8 % des Français sont actuellement syndiqués, l'un des taux les plus faibles de l'OCDE<sup>62</sup>.

## **Conclusion**

Dans notre modèle de société, l'entreprise devient un plus grand acteur de la société qu'elle ne l'est aujourd'hui. En repensant la fiscalité des entreprises via un transfert des charges sociales vers une fiscalité écologique, l'entreprise fera naturellement évoluer ses mentalités. Le statut de salarié sera bien plus souple qu'aujourd'hui, permettant une véritable flexibilité pour l'entreprise comme pour le personnel.

Enfin, nous avons, dans ces sept premiers chapitres, évoqué de nombreuses évolutions de fiscalité et de charges ; nous tenions à dresser un état budgétaire global de l'État et des collectivités pour confirmer la cohérence de nos mesures, c'est l'objet du huitième et dernier chapitre.

---

<sup>62</sup> Source : OCDE, données 2012



**Chapitre 8 – Redéployons les effectifs de la fonction  
publique et confirmons la cohérence économique de notre  
modèle**

## **L'emploi dans les collectivités territoriales réduit du fait de l'engagement des citoyens sur des missions au plus proche du territoire**

Un grand nombre de fonctions au sein des collectivités territoriales nous semble relever des fonctions de service public tout à fait transférables dans le cadre de l'engagement citoyen. S'il n'est pas question de transférer l'ensemble de ces emplois (les fonctions d'encadrement et certaines tâches nécessitant une qualification spécifique restant du ressort de fonctionnaires titulaires ou d'agents contractuels), la majorité des tâches occupées par des fonctionnaires (notamment de catégorie C) peuvent entrer dans le cadre de l'engagement citoyen.

Aujourd'hui, les fonctionnaires de catégorie C représentent environ 75 % des 1,6 millions d'ETP (Équivalent Temps Plein) dans la fonction publique territoriale. En considérant que 4/5 de ces emplois soient remplacés dans le cadre de l'engagement citoyen, cela représente presque 1 000 000 d'ETP qui sortent du cadre de la fonction publique territoriale, soit, en considérant un salaire actuel moyen chargé de 25 000 euros par an<sup>63</sup>, une économie de 25 milliards d'euros pour la fonction publique territoriale. Nous considérons qu'une mission citoyenne sur quatre alimentera ainsi directement la fonction publique territoriale, soit 1,9 millions d'ETP de quoi largement compenser la diminution des effectifs titulaires et améliorer la qualité de service générale.

Par ailleurs, comme nous avons pu le voir au chapitre 3, l'éducation nationale passe sous le giron des collectivités territoriales, ce qui a pour conséquence de transférer pas loin de 900 000 postes supplémentaires au niveau des collectivités territoriales.

L'annexe 2 représente l'évolution des emplois de la fonction publique de l'État et des collectivités territoriales.

### **Plus d'effectifs pour les fonctions régaliennes**

L'État restera le seul organe à proposer des statuts de fonctionnaires (garantissant notamment « l'emploi à vie »), principalement pour exercer les fonctions régaliennes.

---

<sup>63</sup> Le salaire net moyen mensuel est de 1 668 €

Parmi celles-ci, nous proposons d'augmenter les effectifs de la Justice de l'ordre de 30 %, ceux de l'Intérieur ainsi que ceux des Affaires étrangères de 20 %, les autres fonctions restant pourvues de manière identique.

Ainsi, le nombre de fonctionnaires de l'État s'établirait à environ 1,1 million d'individus (environ 100 000 postes supplémentaires et 900 000 postes de l'éducation nationale transférés aux collectivités).

### **Un engagement citoyen dans les hôpitaux**

Les effectifs salariés des hôpitaux publics n'auraient pas vocation à croître. Il s'agit toutefois d'un milieu dans lequel l'engagement citoyen fait tout à fait sens. Ainsi, nous proposons qu'une personne sur 20 puisse assurer son engagement citoyen au sein de l'assistance publique. Soit environ 375 000 ETP en engagement citoyen. De quoi passer plus de temps avec les patients et soulager des professions très exposées au surmenage. Comme pour toute mission d'engagement citoyen, un temps sera consacré à la formation, d'autant plus lorsque la mission nécessite une certaine technicité / qualification.

### **Un modèle viable économiquement**

Les évolutions sur les effectifs présentées permettront de réduire d'environ 20 % le nombre d'agents publics pour atteindre environ 4 millions de postes, dont 1,1 million de fonctionnaires d'État. L'économie ainsi générée pour les 3 fonctions publiques réunies est de 25 à 30 milliards d'euros.

La mise en place du revenu universel devrait coûter aux alentours de 671 milliards d'euros. Il sera pour deux tiers financé par l'ensemble des prestations sociales actuelles (en particulier le régime des retraites et le régime chômage), soit environ 440 milliards. Nous conserverons environ 230 milliards de budget pour maintenir notre modèle de couverture santé tel qu'il existe actuellement.

Les taxes sur l'énergie et les externalités génèreront dès leur mise en place 380 milliards de recettes, puis augmenteront progressivement pour se stabiliser autour de 500 milliards d'euros (voire davantage si la transition énergétique n'opère pas aussi rapidement que souhaité). La TVA augmentera mécaniquement avec l'incitation à la dépense représentée par les euro-régions et l'augmentation du pouvoir d'achat de 10 à 30 %. Dans un scénario moyen,

nous pouvons tabler sur une augmentation d'environ 30 milliards supplémentaires.

Les charges sociales seront divisées par deux (hors CSG), soit environ 175 milliards d'euros en moins dans les caisses « publiques » (nous assimilons les caisses d'assurance sociale aux caisses publiques pour davantage de lisibilité budgétaire) ; nous prenons 190 milliards de moins dans notre scénario de base, l'ajustement étant dû à l'incertitude sur le nombre d'heures travaillées par individu en moyenne.

Les impôts sur le revenu augmenteront d'environ 30 % (mécaniquement du fait de la mise en œuvre du revenu citoyen), soit 21 milliards d'entrées supplémentaires.

Avec cet ensemble de mesures récapitulé en annexe 3 et de manière très grossière, nous voyons que ce système a tendance à être plus à l'équilibre que le système actuel et même à générer un excédent. L'annexe 3 présente par ailleurs plusieurs scénarios d'évolution du budget de la puissance publique (État, collectivités, caisses sociales).

L'une des principales variables est l'évolution de la machine économique lors de la mise en place des mesures principales. Les individus auront certainement tendance à réduire leur temps de travail, mais de combien ? Et quelle sera la part d'embauches supplémentaires ?

Sans qu'il soit possible d'en préjuger, les mesures prises devraient aboutir sur une utilisation plus importante de l'appareil productif français au détriment de produits importés. Un gain de compétitivité à l'exportation aura mécaniquement lieu par la réduction des salaires et le fait que nous exportons essentiellement des produits à haute valeur ajoutée. À coût constant pour les entreprises et en supposant que les citoyens souhaitent diminuer de 20 % leur temps de travail en moyenne, pour compenser leur implication citoyenne, nous arriverons au plein emploi, de sorte que chaque citoyen puisse réellement exercer un choix conscient dans son rapport à l'emploi salarié.

Une période de transition d'environ 2 ans sera nécessaire pour ajuster les mesures avant un moment de « bascule », certainement un 1<sup>er</sup> janvier, date à laquelle le revenu universel, l'engagement citoyen, les différentes taxes (en version allégé pour l'énergie) verraient le jour. Dès lors, les différentes

incitations environnementales et la réappropriation de la démocratie par les citoyens feront leur office.

## Conclusion

Après avoir dressé notre constat écologique dans les prérequis, nous aurions définitivement pu conclure qu'il était trop tard pour agir et que le déclin de notre civilisation était imminent. D'ailleurs, Jared Diamond<sup>64</sup>, dans son ouvrage « Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie », met la composante écologique au centre lorsqu'il évoque les cinq facteurs pouvant affecter ce qui arrive à une société : la dégradation environnementale, le changement climatique, les voisins hostiles, la perte de partenaires commerciaux et les réponses de la société elle-même à ses problèmes environnementaux. Nous aurions même pu citer Joseph Tainter<sup>65</sup> qui, pour sa part, soutient que les sociétés s'effondrent lorsque leurs investissements dans la complexité sociale et leurs « subsides en énergie » atteignent un point au-delà duquel le retour marginal sur investissement diminue. Ainsi, dans un contexte de crise énergétique où la présence du surplus d'énergie serait remise en cause, la civilisation doit affronter une double contrainte menaçant sa durabilité : le nombre croissant de problèmes à gérer (complexité grandissante) doublé d'une capacité décroissante à résoudre ces problèmes (présence du surplus énergétique remise en cause).

Toutefois, d'un naturel optimiste, nous avons voulu vaincre ce fatalisme en réfléchissant à ce qui pourrait être, à nos yeux, un modèle alternatif cohérent, combinant durabilité et acceptabilité par la population. Sur ce dernier point, nous sommes bien sûr conscients que rien n'est acquis... et que les transformations proposées peuvent paraître bien trop ambitieuses (ou « régressistes », nous y reviendrons). Et pourtant, nous pensons qu'une telle rupture ne pourra que mieux répondre à nos enjeux à moyen terme que la stratégie des petits pas et la mise en œuvre de réformettes par les gouvernements successifs. Mais ne nous y trompons pas : si les impacts attendus ne commenceront à être trop oppressants qu'à moyen terme (20 à 30 ans), les solutions à mettre en œuvre relèvent bien, elles, du court terme, tant l'inertie est longue pour changer la dynamique du système.

---

<sup>64</sup> Biologiste évolutionniste et physiologiste américain né en 1937

<sup>65</sup> Anthropologue et historien américain né en 1949, notamment auteur de « L'Effondrement des sociétés complexes »

Aussi, nous pouvons bien sûr entendre que la lecture de ces huit chapitres a pu vous étonner, vous surprendre, voire vous choquer. Sans doute est-ce « normal » tant il s'agit de sortir du cadre par rapport à la société actuelle dans laquelle nous évoluons. Reconnaissons toutefois que si le monde moderne avait dû être défini à partir d'une feuille blanche et que l'aboutissement avait été celui de notre essai, nous serions bien plus proches du monde occidental dans lequel nous vivons aujourd'hui que du monde dans lequel la plupart de nos ancêtres ont pu vivre. Un saut dans l'inconnu sur le plan des concepts et des idées, certes, mais sans perturber entièrement le paradigme de notre civilisation.

Nous sommes par ailleurs conscients que notre modèle est encore simpliste, mais nous souhaitons proposer un texte accessible à quiconque s'intéresse à l'avenir de notre société. Cela ne nous a pas empêché d'établir un certain nombre de calculs, de faire converger différentes sources et d'approfondir un certain nombre de réflexions. En outre, dans le cadre proposé où les citoyens doivent pouvoir co-construire le monde dans lequel ils souhaitent vivre, il nous semblait important de laisser les citoyens, qui regorgent d'idées et qui n'ont attendu personne pour créer et développer de formidables associations, apporter leur pierre à l'édifice. Aussi savons-nous les citoyens engagés et nous avons voulu concevoir une société fondée sur l'engagement. Pour autant, le modèle proposé nous semble pouvoir être une base pour concevoir un nouveau mode de vie et de pensée, visant à responsabiliser l'humain qui devra être l'acteur de la transition.

**Responsabilité.** Nous y sommes. Car c'est bien là le prérequis premier de l'aventure qui nous attend et qui, selon nous, a manqué aux citoyens et aux politiques ces vingt ou trente dernières années. Aux politiques avant tout, pourrions-nous dire, qui semblent au mieux méconnaître les enjeux, au pire les sous-estimer. Mais aussi aux citoyens qui semblent se satisfaire, malgré leur critique, de la poursuite du *statut quo*, et qui, suivant la formule consacrée, « ont les politiques qu'ils méritent ». Et c'est autant pour les informer des enjeux qui nous attendent que pour proposer un « premier jet » de nouveau modèle de société que nous avons rédigé cet essai.

D'aucuns pourraient justement dire qu'il est irresponsable de crier à la fin de la civilisation tant notre Histoire a pu montrer que l'Homme avait toujours su innover pour faire face aux défis qui se sont dressés devant lui. Et que Malthus

avait bien avant nous prédit la catastrophe démographique et la crise des ressources. Que nous aimerions nous tromper, mais la littérature scientifique et les faits constatés nous semblent davantage crédibles en 2015 qu'en 1800. Bien sûr, l'aboutissement d'un projet comme ITER pourrait donner de nouvelles perspectives à la crise énergétique ; bien sûr, une évolution hasardeuse des cycles climatiques pourraient changer la donne du réchauffement climatique. Mais avons-nous encore les moyens de jouer à la roulette russe quand notre responsabilité collective est de laisser à nos enfants un monde dans lequel ils pourront encore s'épanouir durablement ? Et lisons bien « à nos enfants » au sens premier, c'est-à-dire à la génération déjà née, car nous ne nous projetons pas à 100 ans, nous n'en avons plus le temps.

Enfin, nous sommes conscients que la société de surconsommation dans laquelle nous évoluons pousse à vouloir « toujours plus » sans nécessairement penser aux conséquences que cela a pour autrui. Un certain égoïsme, en somme. Et nous pensons qu'il faudra tous ensemble relever ce défi du « penser collectif ». Nous ne nous posons absolument pas en modèles. Nous sommes comme la plupart des jeunes citoyens occidentaux nés à l'ère de la consommation à tout prix et il nous faudra aller dans un sens différent. L'engagement collectif devra pouvoir y aider.

Quel serait donc le ciment qui créerait l'unité de ce peuple résolument engagé vers l'avenir ? Rien de moins selon nous que les valeurs de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité.

**Liberté** avant tout. Certes, nous sommes aujourd'hui globalement libres de circuler, de penser, d'exprimer des idées, de nous fédérer en associations etc. Mais en parallèle, ne serions-nous pas aliénés au travail et à la société capitaliste que nous avons construite ? Les politiques sociales mises en place ces cinquante dernières années n'ont-elles pas rendu dépendants nombre d'entre nous à un certain système politico-administratif ? Pour se défaire de cet asservissement progressif, nous pensons que le revenu universel est un moyen de donner une plus grande liberté aux citoyens, notamment à l'égard du travail : la relation avec l'employeur sera rassérénée, tout comme les relations avec l'administration. Liberté également pour le système éducatif qui étouffe aujourd'hui les élèves, leurs enseignants, leurs parents, sous le poids d'un État tout-puissant et qui peine à reconnaître ses faiblesses en la matière. Certes, certaines propositions

présentées dans cet essai peuvent paraître restreindre certaines libertés individuelles, mais dans les seuls cas où il s'agit de préserver des libertés collectives plus importantes à nos yeux (« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »).

**Égalité** ensuite. Certes, les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit suivant les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Mais la Loi ne fait pas tout et force est de constater que le chemin reste encore long par exemple quant aux droits des femmes ou encore de la communauté LGBT. Nous prôtons une société bien plus ouverte sur ces sujets dits « sociétaux ». Mais cette notion d'Égalité est souvent malmenée par les hommes et femmes politiques qui souhaitent pour certains un égalitarisme absolu, détruisant *de facto* toute notion de liberté, et un individualisme poussé à l'extrême pour d'autres, cassant *de facto* tout espoir d'une certaine égalité entre les citoyens. Sur le plan économique, il nous semble primordial de réduire les inégalités comme nous avons pu le voir, notamment en encadrant assez largement les revenus, sans bien sûr tomber dans des situations extrêmes alors même que le revenu universel doit être pour nous une manière de rendre les Hommes davantage libres de leur destin tout en limitant les situations de pauvreté.

**Fraternité** enfin. Alors qu'il a fallu attendre 1946 pour voir cette notion affirmée dans le préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République, nous pensons que la société de plus en plus individualiste dans laquelle nous évoluons renferme les individus sur eux-mêmes et le contexte économique toujours plus morose n'aide pas la société à être plus solidaire, plus fraternelle. L'instauration de l'engagement citoyen permettra véritablement d'être tourné vers autrui tout au long de sa vie ; les défis de la dépendance des personnes âgées ou encore de l'isolement des milieux ruraux mobiliseront des millions de citoyens, cimentant notre peuple par les nombreux liens qui seront créés.

Nous pouvons également revenir à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 qui présente notre République comme étant « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

**Indivisible**, notre République le restera d'autant mieux que l'intégrité du territoire sera maintenue dans le temps, dans un contexte international (écologique, économique, financier, politique) qui risque selon nous d'être de

plus en plus fragile. C'est la raison pour laquelle il nous semble primordial d'instaurer une véritable résilience nationale dans notre rapport à l'environnement et pour laquelle il nous semble parallèlement nécessaire de renforcer nos capacités militaires opérationnelles autant que notre diplomatie pour garantir nos frontières, *a minima* dans une phase transitoire. En outre, l'unité politique du pays sera elle aussi maintenue, par des institutions que nous souhaitons rester fortes et par une appropriation différente de la démocratie.

**Laïque**, notre République le restera d'autant plus que l'État s'immiscera d'autant moins dans la considération des questions religieuses. Toutefois, nous pensons en particulier urgent de pouvoir disposer d'un islam de France structuré et apaisé. Sans stigmatiser cette religion par rapport aux autres, il s'avère que la communauté musulmane a quintuplé en un demi-siècle sans faire émerger de représentation unique, structurée et respectée qui existe dans les consistoires juif, protestant ou dans les institutions de l'Église catholique. Or il nous semble possible, sans renier le cadre laïc de notre République, d'imaginer une voie de cogestion de l'islam, garantissant l'égalité de traitement des musulmans avec les autres religions et excluant l'assimilation autant que l'insertion communautaire à l'anglaise. L'État devra le cas échéant encourager l'émergence d'un mode plus crédible de représentation et de direction de la communauté que le CFCM<sup>66</sup>, sur le modèle du CRIF<sup>67</sup>, tout en tenant compte de la faible structuration par essence de la religion musulmane. L'État devra alors s'impliquer dans la question de la formation des cadres religieux. Enfin, l'État devra également être d'autant plus intransigeant avec l'islamisme radical, et plus généralement avec toute forme de radicalisme, qu'il permettra un exercice apaisé et conforme aux lois de la République du culte musulman.

**Démocratique**, notre République le sera d'autant plus que la démocratie participative réelle viendra compléter la démocratie représentative. Et la démocratie représentative sera d'autant mieux exercée que les citoyens maîtriseront davantage les enjeux du monde dans lequel ils évoluent. Nous dénonçons les médias « grand public » qui se concentrent, d'autant plus avec les chaînes d'information en continu, sur le « spectaculaire » et l'« immédiat » au détriment du traitement des véritables sujets de fond. Dans notre modèle, les citoyens seront véritablement engagés dans la vie de la Cité, maîtriseront les

---

<sup>66</sup> Conseil Français du Culte Musulman

<sup>67</sup> Conseil Représentatif des Institutions Juives de France

grandes problématiques structurelles ; ils agiront et voteront de manière plus éclairée.

**Sociale**, notre République le restera aussi longtemps que son modèle économique le permettra. Or nos caisses de retraite par répartition et de chômage, principalement, se creusent, et les enjeux autant démographiques qu'économiques ne donnent pas des perspectives réjouissantes à notre politique sociale. Le revenu universel, là encore, permettra une République véritablement sociale, et surtout plus responsable. Et le système de taxes environnementales que nous nous proposons d'instaurer, se substituant en partie aux charges sociales, nous semble pouvoir garantir un juste équilibre des caisses de l'État et des caisses sociales.

Notre modèle nous semble ainsi véritablement compatible avec le cadre républicain qui est le nôtre, quand bien même il ne faut évidemment pas le lire sous le prisme de la Constitution actuelle qui devrait pouvoir être amendée fortement pour permettre à un projet de telle rupture de voir le jour. Quoi qu'il en soit, un projet de cette nature ne pourrait naître qu'avec une large approbation de la population, ce qui rendrait *de facto* possible une modification profonde de la Constitution.

Aussi souhaitons-nous revenir dans cette conclusion sur le cadre géographique d'application de notre projet et sur son extension. Nous avons expliqué au début de notre essai le concept de résilience et les raisons qui nous avaient poussés à traiter ici le seul cadre national. Nous pensons parallèlement que l'économie et les échanges se sont trop mondialisés pour répondre aux enjeux environnementaux qui nous attendent. C'est pourquoi une certaine relocalisation des économies, pays par pays, région par région, territoire par territoire, nous semble souhaitable, sans naturellement empêcher les flux économiques et de personnes. Les cadres réglementaires et surtout les barrières financières (taxes écologiques) que nous appelons de nos vœux dans le plus grand nombre possible de pays garantiront en très grande partie la pérennité d'un environnement favorable à notre épanouissement et de notre civilisation. Ils limiteront les flux à ce qui est souhaitable et/ou nécessaire, d'une part, et compatible avec l'équilibre environnemental, d'autre part. En particulier, notre système pourrait à courte échéance être adapté à l'échelle européenne, concourant ainsi à l'émergence d'une véritable Europe des territoires. Mais ce

sera naturellement à chaque peuple de se prononcer sur son souhait de voir éclore un nouveau modèle de société, en espérant simplement que la dynamique pourra rapidement être enclenchée, tant nous pensons que nous avons déjà bien trop attendu.

Enfin, nous souhaitons aborder la question de l'immigration. Comme nous avons pu le voir dans les prérequis, nous pensons nécessaire, pour des raisons environnementales, de stabiliser en nombre la population nationale, celle vivant sur le territoire national. Aussi, notre modèle de revenu universel étant basé sur la nationalité française, il ne sera envisageable économiquement de faire évoluer le nombre de bénéficiaires de ce revenu universel qu'en fonction de l'équilibre budgétaire recherché pour l'État. Ainsi, la politique d'immigration autant que la politique d'acquisition de la nationalité, nécessaire mix entre droit du sang et droit du sol, devra selon nous assurer un rôle d'ajustement visant à garantir les équilibres. Pour autant, nous nous soucions de la question des réfugiés climatiques, voire plus globalement de la question des réfugiés environnementaux : si nous ne parvenons pas à préserver notre planète dans l'état dans lequel elle se trouve, nous devons nous attendre à des flux de population qu'il nous faudra accueillir par respect évident de nos valeurs humanistes, tout en constatant que les équilibres souhaités pourraient alors être perturbés. Voici donc une raison de plus pour rapidement répandre notre modèle de société.

Par cet essai, nous ne cherchons pas à détruire notre modèle de société ; nous cherchons à repenser une société pérenne dans le temps. Nous ne cherchons pas à brider l'innovation, mais à la réorienter. Nous ne cherchons pas à désenchanter nos lecteurs avec un constat triste sur l'environnement ; nous montrons qu'un projet de société peut donner un nouveau cap. Nous sommes pragmatiques et optimistes et nous pensons que seul le peuple peut prendre son destin en main. Sans doute notre modèle est-il sur certains points utopistes ; assurément est-il simpliste. Mais nous aurons fait l'effort de le penser et de vous le partager. Désormais, nous ne pouvons que vous encourager à vous servir de cet essai pour poursuivre la réflexion, pour engager des discussions avec vos proches, et pourquoi pas pour vous engager dans l'action, dans la construction du modèle de la société de demain.

Nous avons créé un site internet et un forum pour recueillir vos réactions et réflexions ; rendez-vous sur :

<http://www.responsables.info>

## Annexe 1 – Estimation de la répartition des missions disponibles dans le cadre de l’engagement citoyen

Répartition des engagements citoyens, estimations		
Fonction	%	En millions d'individus
Armée	5,0%	2
Fonction Publique Hospitalière	5,0%	2
Fonction Publique Territoriale	25,0%	10
Animation du débat publique : <i>animation et participations aux concertations, tenue des bureaux de votes etc... au sein des comités locaux</i>	5,0%	2
Représentation syndicale	2,5%	1
Fiduciaire de gestion des biens communs	12,5%	5
Association agréées	45,0%	18

Le détail de chaque poste est décrit en chapitre 8.

## Annexe 2 – Évolution de la répartition des emplois de la fonction publique

<b>Répartition des emplois de la fonction publique (en milliers)</b>		
<b>Ministère ou collectivité</b>	<b>Actuel</b>	<b>Projeté</b>
<b>ETAT</b>	<b>2 259</b>	<b>1 444</b>
Affaires étrangères	3,7	4,5
Défense	293	293
Education nationale & Enseignement supérieur	917	53
Intérieur	285	342
Justice	76	99
Economie et finance	162	162
Autres	151	151
EPA	371	340
<b>COLLECTIVITES</b>	<b>1 635</b>	<b>1 475</b>
Education nationale	-	860
Catégorie A & B	360	360
Catégorie C	1 275	255
<b>FPH</b>	<b>1 030</b>	<b>1 030</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 923</b>	<b>3 949</b>

## Annexe 3 – Budget des collectivités et de l'État

Dépenses	Actuel	Scénario 'plein emploi'	Scénario intermédiaire	Scénario 80%
Masse salariale	273,1	250	225	200
Revenu universel		671	671	671
Prestations sociales	677,6	260	245	230
Dette	47,9	47,9	47,9	47,9
Autres dépenses	166,5	166,5	166,5	166,5
<b>TOTAL</b>	<b>1165,1</b>	<b>1395,4</b>	<b>1355,4</b>	<b>1315,4</b>

Recettes	Actuel	Scénario 'plein emploi'	Scénario intermédiaire	Scénario 80%
Recettes de production, revenus de la propriétés et autres transferts	120,4	120,4	120,4	120,4
Cotisations sociales	350	186	165	142
TVA	144	184,32	172,8	159,84
Impôts sur le revenu	69	102	91	80
Impôts sur les sociétés	44	40	40	40
TIPP / taxes sur l'énergie	23	296	305	317
Taxe END (externalités)		75	75	75
Taxe sur les matières premières		58	58	58
Taxe Carbone		35	33	30
CSG, CRDS	99,4	90	85	80
Taxe foncière et taxe d'habitation	47,8	47,8	47,8	47,8
CVAE, CFE	18	18	18	18
Autres impôts	156,1	156,1	156,1	156,1
<b>TOTAL</b>	<b>1071,7</b>	<b>1408,62</b>	<b>1367,1</b>	<b>1324,14</b>

Besoin en financement (Mds d'€)	93,4	-13,22	-11,7	-8,74
---------------------------------	------	--------	-------	-------

Evolution indicative du budget de l'état selon 3 scénarios. Il s'agit d'un exercice en grosse maille visant à donner des ordres de grandeurs cohérents et à démontrer que le modèle est viable et ne génère pas de dette supplémentaire, au contraire. Situation fictive représentant l'année 8 de l'annexe 4 (la colonne total du tableau de l'annexe 4 correspond à la somme des taxes sur l'énergie et de la Taxe Carbone).

Les trois scénarios sont les suivants :

Scénario 1 - « plein emploi » : dans ce scénario, l'ensemble de la population active ou ayant l'âge et la capacité de travailler, soit environ 30 millions de personnes occupe un poste rémunéré en plus du revenu universel. L'ensemble de ces personnes travaille au 4/5<sup>e</sup> en moyenne.

Scénario 2 – 80% : dans ce scénario, la proportion d'actif occupés et chômeurs actuels est conservé : les actifs occupés conservent un emploi au 4/5<sup>e</sup> en moyenne du temps de travail actuel et le nombre de chômeurs actuel correspond au nombre de personnes se satisfaisant du revenu universel comme seul revenu. Ainsi, un peu moins de 23 millions de personnes exercent une activité rémunérée supplémentaire.

Scénario 3 – intermédiaire : dans ce scénario, 26 millions de personnes exercent une activité rémunérée supplémentaire, en moyenne au 4/5<sup>e</sup>.

Selon nous, le projet de société ainsi construit devrait conduire à une répartition de l'emploi comprise entre le scénario 1 et le scénario 2, soit entre 18 et 23 millions d'ETP, ce qui correspond à une baisse allant jusqu'à 25% par rapport à la situation actuelle. Mais cette baisse de l'emploi n'entraîne pas une baisse de l'occupation puisqu'avec le service citoyen l'ensemble des activités augmentera sensiblement (entre 0 et 20%).

Nous avons néanmoins évalué le point à partir duquel notre modélisation ne permettrait plus d'atteindre un équilibre budgétaire. Celui-ci se situe pour 18 millions de personnes exerçant une activité rémunérée supplémentaire, en moyenne au 4/5<sup>e</sup>, soit un peu plus de 14 millions d'ETP. Il est à noter que le pouvoir d'achats des ménages serait alors sensiblement équivalent à celui d'aujourd'hui, contre une augmentation de respectivement 28%, 11% et 20% pour les scénarios 1, 2 et 3.

Cette augmentation du pouvoir d'achats explique les différences de TVA collectées. D'autres paramètres varient en fonction du scénario, comme la masse salariale ou les prestations sociales. Tout comme le secteur privé, si les fonctionnaires choisissent un temps de travail moindre, leur rémunération (hors revenu universel) sera moindre. Par ailleurs, moins de temps travaillé implique moins d'accidents du travail ou de maladies liées au travail, donc une légère diminution des prestations sociales.

## Annexe 4 – Détail et évolution des nouvelles taxes et des consommations énergétiques

Tableau 1 : évolution de la consommation énergétique par type de ressources (en Mtep) et du total des taxes cumulées

	Taxes cumulées (par kWh)	Augmentation	Consommation (en Mtep)					TOTAL (M €)
			Charbon	Gaz	Pétrole	Uranium	EnR	
Année 0	0,023 €		9,8	36,9	83,8	115,3	21,6	55 124
Année 1	0,030 €		9,4	36,2	79,4	112,8	23,4	62 033
Année 2	0,037 €		9,0	35,5	75,0	110,2	25,2	76 869
Année 3	0,190 €		8,7	34,8	70,7	107,7	27,1	247 305
Année 4	0,195 €	3%	8,3	34,1	66,3	105,2	28,9	254 661
Année 5	0,205 €	5%	7,9	33,4	61,9	102,6	30,8	274 184
Année 6	0,220 €	7%	7,5	32,7	57,5	100,1	32,6	301 331
Année 7	0,235 €	7%	7,1	32,1	53,1	97,6	34,5	325 584
Année 8	0,250 €	6%	6,8	31,4	48,8	95,1	36,3	347 607
Année 9	0,270 €	8%	6,4	30,7	44,4	92,5	38,2	377 515
Année 10	0,295 €	9%	6,0	30,0	40,0	90,0	40,0	415 254
Année 11	0,320 €	8%	5,4	27,6	37,2	84,9	41,8	445 298
Année 12	0,335 €	5%	4,9	25,4	34,6	79,9	43,7	451 746
Année 13	0,350 €	4%	4,4	23,4	32,2	74,8	45,5	456 706
Année 14	0,365 €	4%	3,9	21,5	29,9	69,8	47,4	460 291
Année 15	0,390 €	7%	3,5	19,8	27,8	64,7	49,2	470 650
Année 16	0,410 €	5%	3,2	18,2	25,9	59,7	51,1	475 922
Année 17	0,425 €	4%	2,9	16,7	24,1	54,6	52,9	476 404
Année 18	0,440 €	4%	2,6	15,4	22,4	52,1	54,8	483 963
Année 19	0,455 €	3%	2,3	14,2	20,1	49,5	56,6	488 940
Année 20	0,470 €	3%	2,1	13,0	18,1	47,0	58,5	494 187
Année 21	0,485 €	3%	1,9	11,7	16,3	44,5	60,3	498 699
Année 22	0,490 €	1%	1,7	10,6	14,7	41,9	62,1	488 373
Année 23	0,490 €	0%	1,5	9,5	12,5	39,4	64,0	472 500
Année 24	0,490 €	0%	1,4	8,6	10,6	36,9	65,8	458 469
Année 25	0,490 €	0%	1,2	7,7	9,0	34,4	67,7	446 027
Année 26	0,490 €	0%	1,1	6,7	7,7	31,8	69,5	434 057
Année 27	0,490 €	0%	1,0	5,8	6,5	29,3	71,4	423 482
Année 28	0,490 €	0%	0,9	5,1	5,5	26,8	73,2	414 105
Année 29	0,490 €	0%	0,8	4,4	4,7	24,2	75,1	405 758
Année 30	0,490 €	0%	0,7	3,8	4,0	21,7	76,9	398 297

Lecture : l'année 5 après le démarrage de la période de transition, le coût cumulé des taxes sur l'énergie s'élèvera à 20,5 cent par kWh, il aura augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente et l'ensemble des taxes sur l'énergie rapportera environ 274 milliards d'euros. La consommation de charbon sera de 7,9 Mtep tandis que celle des énergies renouvelables cumulées sera de 30,8 Mtep.

Tableau 2 : exemple de la situation des taxes énergétiques en année N+10

Année N+10	Taux € / KWh	Charbon	Gaz	Pétrole	Uranium	EnR	TOTAL
Qté utilisé Mtep		6,00	30,00	40,00	90,00	40,00	206,00
Taxe sur les externalités	0,04 €	4 186	13 954	18 605	41 861	9 302	87 908
Taxe Energie Primaire	0,04 €	2 791	13 954	18 605	41 861	18 605	95 815
Taxe Travail mécanique	0,15 €	3 140	15 698	20 930	47 093	48 838	135 699
Taxe Energie de Stock	0,03 €	2 093	10 465	13 954	31 396	-	57 907
Taxe CO2 €/TCO2	100 €	2 994	9 315	16 856	6 986	1 774	37 926
TOTAL (M€)		15 204	63 385	88 949	169 197	78 519	415 254
TOTAL € / KWh ep		0,22	0,18	0,19	0,16	0,17	0,17

Tableau 3 : exemple de la situation des taxes énergétiques en année N+15

Année N+15	Taux € / KWh	Charbon	Gaz	Pétrole	Uranium	EnR	TOTAL
Qté utilisé Mtep		3,54	19,77	27,83	64,71	49,23	165,08
Taxe sur les externalités	0,05 €	3 090	11 496	16 179	37 622	14 310	82 697
Taxe Energie Primaire	0,09 €	3 708	20 692	29 122	67 720	51 515	172 757
Taxe Travail mécanique	0,16 €	1 977	11 036	15 532	36 117	64 107	128 770
Taxe Energie de Stock	0,03 €	1 236	6 897	9 707	22 573	-	40 414
Taxe CO2 €/TCO2	150 €	3 031	10 525	20 102	8 611	3 743	46 012
TOTAL (M€)		13 042	60 646	90 643	172 645	133 675	470 650
TOTAL € / KWh ep		0,32	0,26	0,28	0,23	0,23	0,25

Tableau 4 : valeurs de la taxe sur les matières premières à situation constante par rapport à aujourd'hui

Taxe sur les matières premières			
Type	Quantité (millions tonnes)	Prix de la taxe (€ / t)	Total (millions €)
Biomasse et produits issus de l'agriculture et de la pêche	216	50	10 800
viande	7	500	3 250
Bois et produits dérivés	23	100	2 320
Minerais métalliques et produits à base dominante de métal	15	1 500	21 750
Minéraux non métalliques et produits à dominante non métallique	389	50	19 440
<b>TOTAL</b>			<b>57 560</b>

Tableau 5 : valeurs de la taxe END à situation constante par rapport à aujourd'hui

Taxe END	Total (millions €)
En moyenne 8% de la VA nette	74 912

#### Scénario de transition et point de bascule :

Le basculement d'un état à l'autre ne peut pas se faire du jour au lendemain et une évolution progressive des taxes est nécessaire pour rendre ces mesures socialement acceptables.

Voici une évolution possible, réaliste et viable financièrement :

Années 1 et 2 : préparation, augmentation progressive du prix de l'énergie

Année 3 : basculement du système de taxes et introduction du revenu universel, ce qui induit :

- pour les entreprises :
  - 80 milliards de dépenses supplémentaires en taxes sur l'énergie ;
  - 57 milliards suite à la mise en place de la taxe sur les matières premières ;
  - 75 milliards correspondant à la taxe END ;
  - Soit 212 milliards de charges supplémentaires ;
  - Un gain de 210 milliards de charges sociales qui permet d'équilibrer les coûts pour les entreprises ;
- pour les particuliers :
  - 80 milliards de dépenses supplémentaires en taxes sur l'énergie ;
  - 40 milliards de pertes sur les salaires ;
  - 80 milliards de pertes de pension pour les retraités les plus aisés ;
  - 230 milliards de revenus supplémentaires suite à la mise en place du revenu universel ;
  - Soit un gain net de 30 milliards.

Notre modèle conduit à une réduction progressive du déficit de l'État. Entre l'année 4 et l'année 7, la dette s'alourdirait d'environ 230 milliards d'euros-France. Dès l'année 8, le budget de l'État et des collectivités étant à l'équilibre puis excédentaire, la dette se résorberait progressivement ; entre l'année 8 et l'année 11, les excédents cumulés s'élèveraient à environ 270 milliards d'euros-France.

## Annexe 5 – Détail de l'évolution des salaires

Sur la base d'un scénario où les individus travailleraient à 80 % du temps actuellement travaillé (soit 28 heures par semaine pour un contrat actuel de 35 heures)

Salaire brut actuel	Salaire brut - 320 € sur 80 % du temps	Salaire net (nouveau format)	Salaire net + revenu universel	Salaire net actuel	Progression du revenu net	Salaire brut chargé (nouveau format)	Salaire brut chargé actuel	Progression du coût horaire
1 500 €	944 €	802 €	1 802 €	1 170 €	54%	1 199 €	2 175 €	-31%
1 600 €	1 024 €	870 €	1 870 €	1 248 €	50%	1 300 €	2 320 €	-30%
1 700 €	1 104 €	938 €	1 938 €	1 326 €	46%	1 402 €	2 465 €	-29%
1 800 €	1 184 €	1 006 €	2 006 €	1 404 €	43%	1 504 €	2 610 €	-28%
1 900 €	1 264 €	1 074 €	2 074 €	1 482 €	40%	1 605 €	2 755 €	-27%
2 000 €	1 344 €	1 142 €	2 142 €	1 560 €	37%	1 707 €	2 900 €	-26%
2 100 €	1 424 €	1 210 €	2 210 €	1 638 €	35%	1 808 €	3 045 €	-26%
2 200 €	1 504 €	1 278 €	2 278 €	1 716 €	33%	1 910 €	3 190 €	-25%
2 300 €	1 584 €	1 346 €	2 346 €	1 794 €	31%	2 012 €	3 335 €	-25%
2 400 €	1 664 €	1 414 €	2 414 €	1 872 €	29%	2 113 €	3 480 €	-24%
2 500 €	1 744 €	1 482 €	2 482 €	1 950 €	27%	2 215 €	3 625 €	-24%
2 700 €	1 904 €	1 618 €	2 618 €	2 106 €	24%	2 418 €	3 915 €	-23%
2 900 €	2 064 €	1 754 €	2 754 €	2 262 €	22%	2 621 €	4 205 €	-22%
3 100 €	2 224 €	1 890 €	2 890 €	2 418 €	20%	2 824 €	4 495 €	-21%
3 300 €	2 384 €	2 026 €	3 026 €	2 574 €	18%	3 028 €	4 785 €	-21%
3 500 €	2 544 €	2 162 €	3 162 €	2 730 €	16%	3 231 €	5 075 €	-20%
3 700 €	2 704 €	2 298 €	3 298 €	2 886 €	14%	3 434 €	5 365 €	-20%
3 900 €	2 864 €	2 434 €	3 434 €	3 042 €	13%	3 637 €	5 655 €	-20%
4 200 €	3 104 €	2 638 €	3 638 €	3 276 €	11%	3 942 €	6 090 €	-19%
4 500 €	3 344 €	2 842 €	3 842 €	3 510 €	9%	4 247 €	6 525 €	-19%
4 800 €	3 584 €	3 046 €	4 046 €	3 744 €	8%	4 552 €	6 960 €	-18%
5 100 €	3 824 €	3 250 €	4 250 €	3 978 €	7%	4 856 €	7 395 €	-18%
5 400 €	4 064 €	3 454 €	4 454 €	4 212 €	6%	5 161 €	7 830 €	-18%
5 700 €	4 304 €	3 658 €	4 658 €	4 446 €	5%	5 466 €	8 265 €	-17%
6 000 €	4 544 €	3 862 €	4 862 €	4 680 €	4%	5 771 €	8 700 €	-17%
6 500 €	4 944 €	4 202 €	5 202 €	5 070 €	3%	6 279 €	9 425 €	-17%
7 000 €	5 344 €	4 542 €	5 542 €	5 460 €	2%	6 787 €	10 150 €	-16%
7 500 €	5 744 €	4 882 €	5 882 €	5 850 €	1%	7 295 €	10 875 €	-16%
8 000 €	6 144 €	5 222 €	6 222 €	6 240 €	0%	7 803 €	11 600 €	-16%
8 500 €	6 544 €	5 562 €	6 562 €	6 630 €	-1%	8 311 €	12 325 €	-16%
9 000 €	6 944 €	5 902 €	6 902 €	7 020 €	-2%	8 819 €	13 050 €	-16%
10 000 €	7 744 €	6 582 €	7 582 €	7 800 €	-3%	9 835 €	14 500 €	-15%
11 000 €	8 544 €	7 262 €	8 262 €	8 580 €	-4%	10 851 €	15 950 €	-15%
12 000 €	9 344 €	7 942 €	8 942 €	9 360 €	-4%	11 867 €	17 400 €	-15%
13 000 €	10 144 €	8 622 €	9 622 €	10 140 €	-5%	12 883 €	18 850 €	-15%
14 000 €	10 944 €	9 302 €	10 302 €	10 920 €	-6%	13 899 €	20 300 €	-14%
15 000 €	11 744 €	9 982 €	10 982 €	11 700 €	-6%	14 915 €	21 750 €	-14%
16 000 €	12 544 €	10 662 €	11 662 €	12 480 €	-7%	15 931 €	23 200 €	-14%
18 000 €	14 144 €	12 022 €	13 022 €	14 040 €	-7%	17 963 €	26 100 €	-14%
20 000 €	15 744 €	13 382 €	14 382 €	15 600 €	-8%	19 995 €	29 000 €	-14%
22 000 €	17 344 €	14 742 €	15 742 €	17 160 €	-8%	22 027 €	31 900 €	-14%
24 000 €	18 944 €	16 102 €	17 102 €	18 720 €	-9%	24 059 €	34 800 €	-14%
25 320 €	20 000 €	17 000 €	18 000 €	19 750 €	-9%	25 400 €	36 714 €	-14%

Lecture : un employé payé actuellement 2 500 € brut (1 950 € net ; 3 625 € chargé) serait rémunéré par son entreprise à hauteur de 1 482 € net et percevrait ainsi 2 482 € net avec le revenu universel, soit une progression de son revenu de 27 %. L'entreprise débourserait 2 215 € brut chargé, ce qui, à temps de travail égal, est 24 % moins onéreux qu'actuellement.

On constate que tout le monde est gagnant (entreprise comme salarié) à l'exception des hauts revenus (plus de 8 000 € mensuel brut).

*NB : il existe des différences entre salaires net, brut et brut chargé en fonction des types de contrats et des différentes exonérations possibles. Les nombres de ce tableau servent à indiquer des ordres de grandeurs cohérents et non une vérité à l'euro près.*

Version 1.01 – 28/03/2016



Responsables ! de [Olivier FOURNIER](#) et [Charles Adrien LOUIS](#) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](#).